



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EN FRANCE

RESULTATS PROVISOIRES/ANNEE 2025

OBSERVATOIRE DES MARCHES DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

28 MAI 2026

A decorative graphic in the bottom right corner consisting of a dense, overlapping pattern of thin, light grey lines that form a circular, web-like structure.

ISSN n°2258-3106

Remarques générales

1. Publication

Chaque année, l'Arcep dresse un bilan de l'activité des opérateurs au cours de l'année précédente. Cette publication s'inscrit dans le cadre des compétences confiées à l'Arcep par le législateur¹. Elle a pour objectif principal d'assurer l'information de l'ensemble des acteurs du secteur sur les principaux segments du marché des communications électroniques. Pour ce faire, l'Arcep collecte trimestriellement et annuellement des données auprès des opérateurs de communications électroniques. Cet observatoire publie des indicateurs agrégés de revenu, de nombre d'abonnés et d'usage des utilisateurs des services sur les réseaux fixes et mobiles. Parmi ces indicateurs figurent, par exemple, le revenu des opérateurs sur les marchés de détail et de gros, le nombre d'abonnements internet en fibre optique, le nombre de cartes SIM actives sur les réseaux 4G et 5G, les consommations vocales fixe et mobile, les usages de données sur réseaux mobiles ou encore les usages de SMS.

2. Élargissement du périmètre des acteurs interrogés en 2021

L'Arcep a élargi son périmètre d'enquête en 2021 en interrogeant l'ensemble des opérateurs d'infrastructures de téléphonie mobile (gestionnaires d'infrastructures d'accueil spécialisés dans l'hébergement d'équipements de téléphonie mobile). Ces opérateurs viennent s'ajouter aux opérateurs interrogés exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques. Cela se traduit par un élargissement du nombre de sociétés interrogées depuis les enquêtes 2021. Les données concernées sont l'emploi et l'investissement. Les séries historiques de ces indicateurs ont été revues afin de conserver des évolutions cohérentes.

3. Modification des publications en 2015

L'Arcep a réalisé, au cours de l'année 2014, une consultation des principaux opérateurs de communications électroniques, portant sur l'évolution des indicateurs contenus dans ses publications statistiques. Les réponses à cette consultation ainsi que les récentes évolutions du marché des communications électroniques ont conduit l'Autorité à modifier sensiblement les publications relatives au suivi du marché.

Évolution du périmètre des services de capacité :

Jusqu'en 2014, l'indicateur « recettes des services de capacité » sur le marché de détail incluait une partie des prestations vendues à des opérateurs de communications électroniques déclarés auprès de l'Arcep. Il s'agissait principalement du revenu de liaisons louées et de transport de données dont il était difficile jusqu'à présent, pour l'opérateur répondant, de dissocier les montants attribuables à des entreprises de ceux attribuables à d'autres opérateurs. Les recettes provenant des liaisons d'aboutement et des liaisons partielles terminales étaient, quant à elles, incluses dans l'indicateur « prestations de gros de l'accès haut débit et très haut débit » figurant dans la section relative à l'interconnexion et aux prestations de gros. Des ajustements ont été réalisés afin de mieux dissocier les marchés de gros et de détail : ainsi, l'ensemble des recettes des services de capacité vendus aux opérateurs figure désormais dans la section sur le marché de gros (indicateur « services de capacité », au point d) de la partie A de l'annexe. Cela a eu pour conséquence directe une baisse d'environ

¹ Voir le cadre juridique applicable dans la décision n° 2025-0429. [Décision n° 2025-0429 de l'Arcep en date du 18 mars 2025 relative à la mise en place d'enquêtes dans le secteur relatif aux communications électroniques](#)

500 millions d'euros par an à partir de 2015 du revenu total sur le marché de détail et une hausse du même montant des recettes relatives au marché de gros des opérateurs fixes.

Services mobiles : dissociation du marché des services des objets connectés :

L'ensemble des publications statistiques de l'Arcep dissocient depuis 2015, au sein des services mobiles, le segment des cartes Machine to Machine (MtoM) des autres services mobiles dits « classiques ». Les indicateurs du nombre de cartes SIM et de revenu des marchés afférents sont ainsi présentés séparément. S'agissant des trafics (appels vocaux, messagerie interpersonnelle, données consommées), les indicateurs présentés sont susceptibles d'inclure le trafic issu des cartes MtoM. Néanmoins, ces consommations sont faibles et négligeables au regard des consommations réalisées à partir des cartes SIM mobiles classiques.

4. Changement de champ réglementaire en 2004

L'Arcep interroge, pour ses observatoires, tous les opérateurs entrant dans le champ de la régulation. L'évolution du cadre réglementaire en 2004 a élargi le périmètre d'enquête, en couvrant également tous les fournisseurs d'accès à internet et les transporteurs de données. Cette modification du cadre réglementaire s'est traduite par un élargissement du nombre d'opérateurs interrogés. Dans la mesure du possible, les évolutions sont présentées à champ constant de 1998 à 2004, puis sur le nouveau champ pour les années à partir de 2004. Les données concernées sont l'emploi, l'investissement et les charges.

5. Ruptures de séries

- L'application, à partir du 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle norme comptable IFRS 15 a entraîné une rupture de séries en 2018 dans les revenus des services mobiles et des terminaux mobiles. La partie liée au remboursement des terminaux est désormais enregistrée comptablement en totalité à la date de son achat par le client, dans les revenus des terminaux. Auparavant, ce montant (la « subvention opérateur ») était facturé au travers de l'abonnement mensuel du client pour la période d'engagement. Afin d'évaluer les évolutions entre 2017 et 2018, sur un périmètre comparable, les revenus mobiles de l'année 2017 sont également présentés dans la présente publication selon les normes IFRS 15. Pour plus d'informations, se reporter au point b) de la partie B de l'annexe.
- En 2015, l'allocation du revenu des forfaits mobiles couplés (voix + data) entre les différents services a été supprimée. Auparavant, il s'agissait principalement de segmenter le revenu total entre les services vocaux classiques et les services de données, mais selon la composition des forfaits, une partie du revenu des forfaits pouvait également être allouée au revenu des services à valeur ajoutée vocaux et data. Pour l'année 2014, les indicateurs sont présentés sur le périmètre 2015, c'est-à-dire qu'il s'agit des revenus des prestations payées en supplément du forfait. Pour 2013, une rétopolation des données a également été effectuée, mais, s'agissant des services à valeur ajoutée data, une partie de l'allocation peut encore subsister.
- L'année 2013 a été marquée par une modification dans la structure du marché des services de capacité aux opérateurs (marché de gros) : la fusion entre France Télécom et Orange a entraîné une suppression des flux financiers entre ces deux sociétés. Avant cette date, France Télécom vendait des services de capacité à Orange. Afin d'évaluer l'évolution de ces prestations entre 2012 et 2013 sur des données comparables, les données de revenus publiées sur l'année 2012 correspondent au champ 2013, c'est-à-dire hors ventes entre France Télécom et Orange. Les données des années 2012 et 2013 ne sont pas comparables à celles des années précédentes.
- L'année 2006 a été marquée par une modification dans la structure du marché des services de capacité spécifiquement dédiés aux entreprises : l'intégration de Transpac dans France Télécom au 1^{er} janvier 2006 a entraîné une suppression des flux financiers entre ces deux

sociétés. Avant cette date, France Télécom et Transpac se vendaient des services de capacité. Ces revenus étaient comptabilisés dans les rubriques « Liaisons louées » et « Transport de données ». Le revenu des services de capacité est présenté à partir de l'année 2006.

- En 2005, l'intégration d'un nouvel opérateur important sur le segment du marché des annuaires (rubrique « Revenus annexes ») crée une rupture entre 2004 et 2005.

6. Revenus des services de téléphonie fixe et d'internet

La segmentation pratiquée dans les publications de l'observatoire rattache, par convention, l'ensemble des revenus des offres multi services à l'internet et ne rattache aux revenus de la téléphonie fixe que les revenus qui lui sont directement attribuables.

L'indicateur de revenu directement attribuable aux services de téléphonie fixe couvre le revenu des frais d'accès et abonnements au service téléphonique (réseau téléphonique commuté - RTC et voix sur large bande - VLB lorsqu'elle est facturée indépendamment du service internet), le revenu des communications depuis les lignes fixes explicitement facturées (RTC et VLB facturés en supplément des forfaits multiplay) et le revenu de la publiphonie et des cartes.

L'accès à un service de voix sur large bande et les communications en VLB, lorsqu'ils sont inclus dans la facturation du forfait internet haut débit, ne sont pas valorisés dans l'indicateur de revenu directement attribuable à la téléphonie fixe : ils sont inclus dans l'indicateur « revenu de l'accès à internet haut débit » et, à un niveau plus agrégé, dans l'indicateur « revenu internet ».

7. Les données du marché dans les départements et collectivités d'outre-mer en 2024

Une étude sur le marché des communications électroniques dans les départements et collectivités d'outre-mer en 2024 est disponible sur le site de l'Autorité : [Observatoire des marchés des communications électroniques - Les services de communications électroniques dans les DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITES D'OUTRE-MER – Année 2025 \(17 juillet 2025\)](#).

Sauf mention contraire, les unités utilisées dans cette publication sont :

- en unités pour les données d'emploi ;
- en millions d'unités pour les indicateurs de parc ;
- en millions d'euros courants pour les indicateurs de revenus (hors taxes) et d'investissement ;
- en millions de minutes pour les trafics de téléphonie ;
- en millions pour les messages texte (SMS et MMS) ;
- en exaoctets pour les indicateurs relatifs au volume de données mobiles ou fixes ;
- en gigaoctets pour les usages mensuels moyens de données.

Les écarts susceptibles d'exister entre les croissances annuelles en % et les niveaux sont liés aux arrondis. Les données révisées sont indiquées en italique dans les tableaux.

Toutes les données sont disponibles sur le site data.gouv.fr ([ici](#)).

Synthèse

Le revenu des opérateurs sur le marché de détail baisse de 1,6 % en un an en 2025 après quatre années de croissance.

Le revenu des opérateurs sur le marché de détail, 37,5 milliards d'euros HT en 2025, diminue après quatre années de croissance : - 1,6 % en un an en 2025 après + 1,6 % en 2024 et + 2 % environ chaque année sur la période 2021- 2023. Ce recul provient essentiellement de celui du revenu des services mobiles, tandis que le revenu des services fixes et les revenus annexes sont pratiquement stables.

Le revenu des services mobiles recule de 3,5 % en 2025 notamment sous l'effet de baisses de prix intervenues en 2023 et 2024². La baisse du revenu des services mobiles intervient après deux années de ralentissement de croissance (+ 4 % en 2022 et + 0,4 % en 2024). Le revenu lié à la vente de terminaux mobiles par les opérateurs progresse faiblement : + 0,4 % en un an en 2025 après - 1,5 % en 2024. **Sur le marché fixe, le revenu est pratiquement stable en 2025 (- 0,3 %)** après + 3 % en 2024 et + 2 % en en 2023, en raison d'une **moindre croissance du revenu des services à haut et très haut débit** (+ 1,8 % en 2025, - 4,5 points de croissance en un an). En 2025, un client des opérateurs a dépensé en moyenne **15 euros HT par mois pour un forfait mobile, et 37 euros HT pour un abonnement internet à haut et très haut débit fixe.**

Sur le marché de gros des services fixes et mobiles, le revenu des opérateurs, 8,5 milliards d'euros en 2025, recule de 5,5 % en un an, en raison de la baisse du revenu des services mobiles (- 8 % en 2025) et de celle du revenu lié aux prestations fixes sur réseaux cuivre (- 25 % en 2025). Cette baisse n'est pas totalement compensée par la hausse du revenu lié à la vente des offres sur réseaux FttH, marquée par un net ralentissement (+ 5 % en 2025 après + 16 % en 2024).

Revenus perçus auprès du client final						
Millions d'euros hors taxes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Services fixes (y compris accès de haute qualité et réseaux intersites)	16 664	16 676	17 009	17 581	17 520	-0,3%
Services mobiles (y compris les recettes MtoM)	14 119	14 691	15 058	15 120	14 598	-3,5%
Services à valeur ajoutée (y compris renseignements téléphoniques)	805	761	679	646	623	-3,5%
Total services de communications électroniques	31 588	32 129	32 745	33 347	32 741	-1,8%
Revenus annexes	4 462	4 603	4 772	4 773	4 776	0,1%
dont revenus liés à la vente de terminaux mobiles	3 337	3 506	3 684	3 630	3 645	0,4%
Total des revenus des opérateurs sur le marché final	36 049	36 732	37 517	38 120	37 517	-1,6%

Revenus des services d'interconnexion, d'accès et d'itinérance nationale des opérateurs						
Millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Opérateurs fixes	5 960	6 260	6 761	6 834	6 513	-4,7%
Opérateurs mobiles	3 089	2 715	2 456	2 162	1 988	-8,0%
Ensemble des services d'interconnexion et d'accès	9 049	8 975	9 217	8 996	8 501	-5,5%

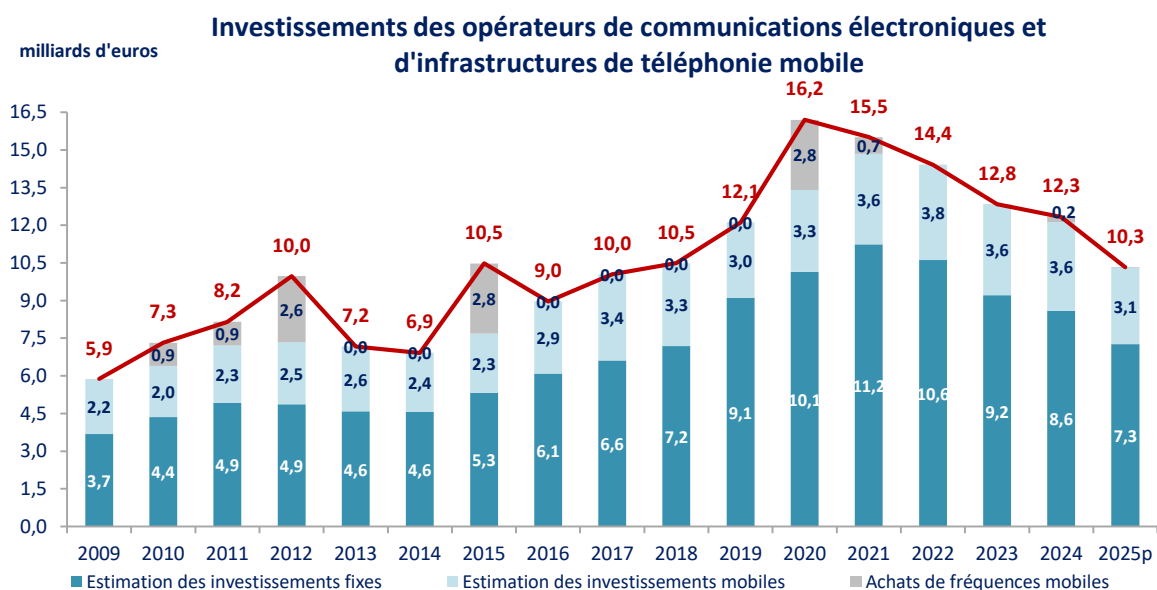
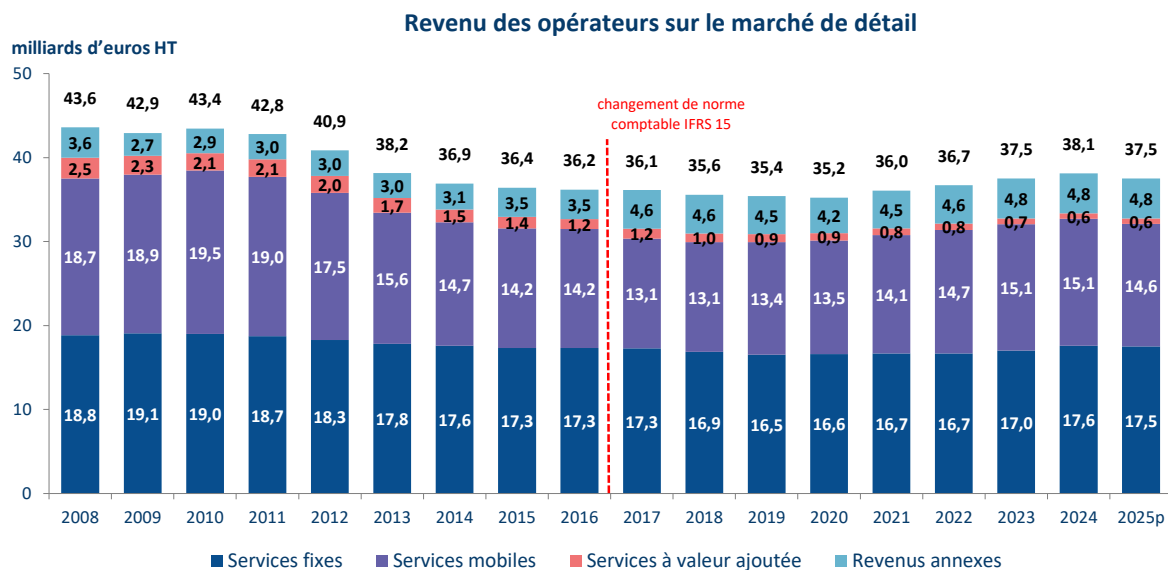
Les investissements des opérateurs diminuent de 15 % en 2025.

Hors achats de fréquences mobiles, le montant des investissements réalisés par les opérateurs s'élève à **10,3 milliards d'euros en 2025. Les montants investis diminuent depuis quatre ans, et de 15 % en un an en 2025.** Ils retrouvent un niveau comparable à celui de 2018, avant le pic d'investissements observé en 2021, lié à l'accélération des déploiements des réseaux de fibre optique.

Les opérateurs ont investi 5,1 milliards d'euros dans le déploiement des boucles locales fixes et mobiles à très haut débit, soit 50 % des investissements totaux. En 2025, ces investissements **diminuent de 18,7 % sur un an.** Le recul est porté à la fois par la baisse des investissements dans les déploiements des boucles locales fixes à très haut débit (3 milliards d'euros soit - 20,3 % en un an) et

² Source : [observatoire de l'évolution des prix des services fixes et mobiles](#).

par la baisse des montants investis dans les boucles locales mobiles (2,1 milliards d'euros, - 16,2 % en un an).



Plus de huit abonnements internet fixes sur dix sont en fibre optique.

Le nombre total d'abonnements internet en France s'élève à 33 millions fin décembre 2025. **Il continue de croître, à un rythme qui s'accélère en 2025 (+ 1,2 % en un an après + 0,7 % en 2024)**, sous l'effet conjoint d'une croissance toujours élevée du nombre d'abonnements en fibre optique (+2,7 millions an un an) et d'un moindre recul du nombre d'abonnements internet DSL à haut et très haut débit (- 2,3 millions en un an après - 2,6 millions en 2024). **En l'espace de quatre ans, le nombre d'abonnements en fibre optique a doublé ; il atteint désormais 27,1 millions fin 2025**, ce qui représente 82 % du nombre total d'abonnements internet (+ 7 points en un an) et 93 % du nombre d'abonnements internet à très haut débit (+ 2 points). Dans le même temps, le nombre d'abonnements internet DSL à haut et très haut débit est passé de 14,4 millions fin 2021 à 4,0 millions fin 2025. Ces abonnements représentent désormais 12 % du nombre total d'abonnements internet en France.

Près de 33 millions de cartes SIM ont été utilisées sur les réseaux 5G³.

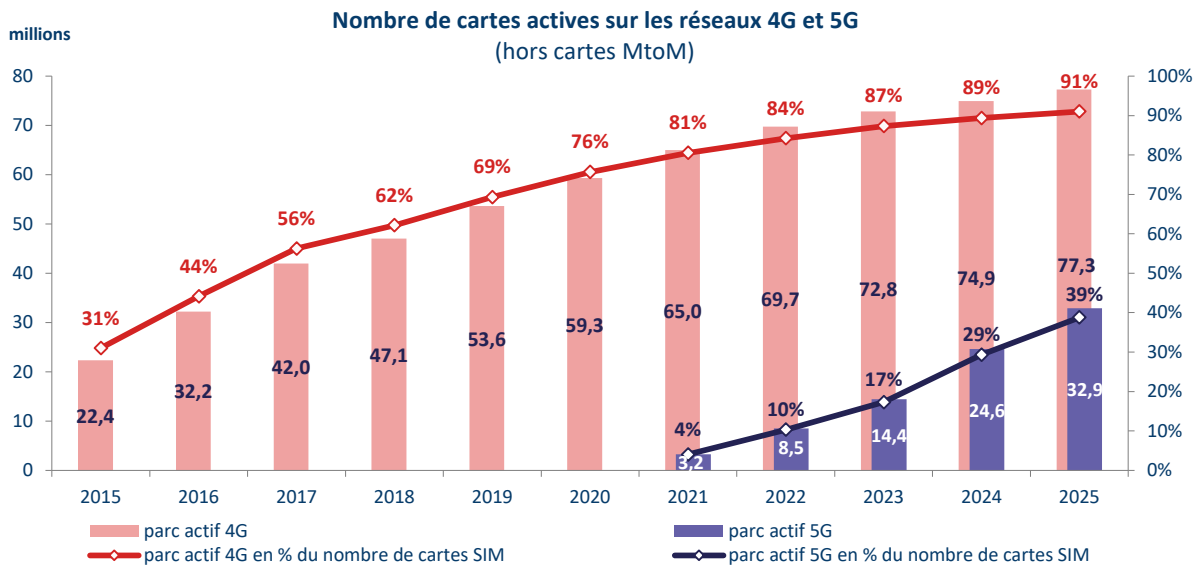
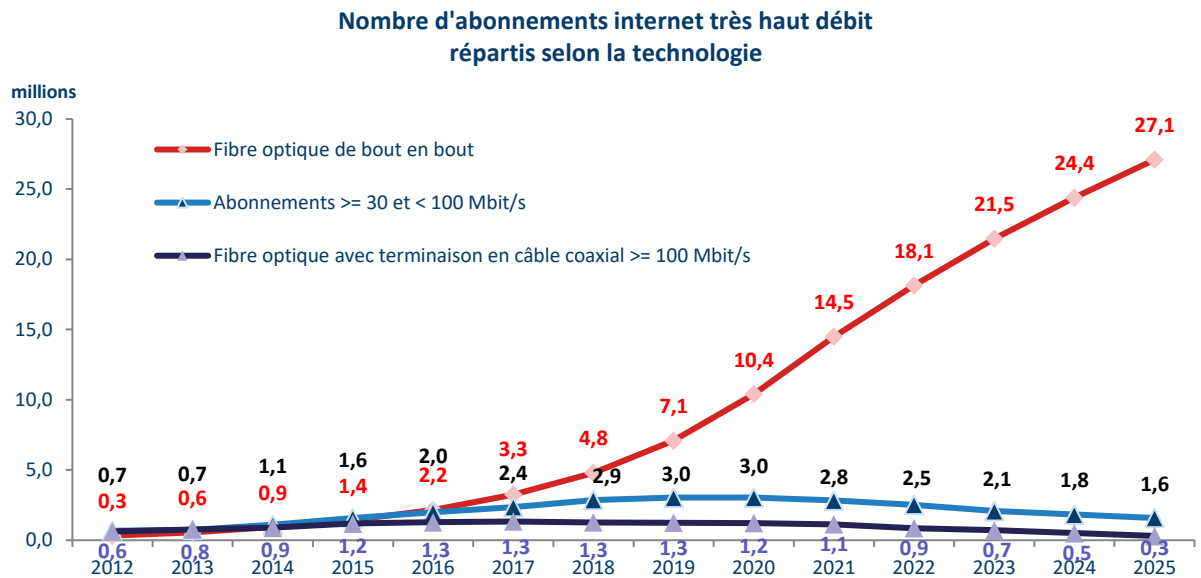
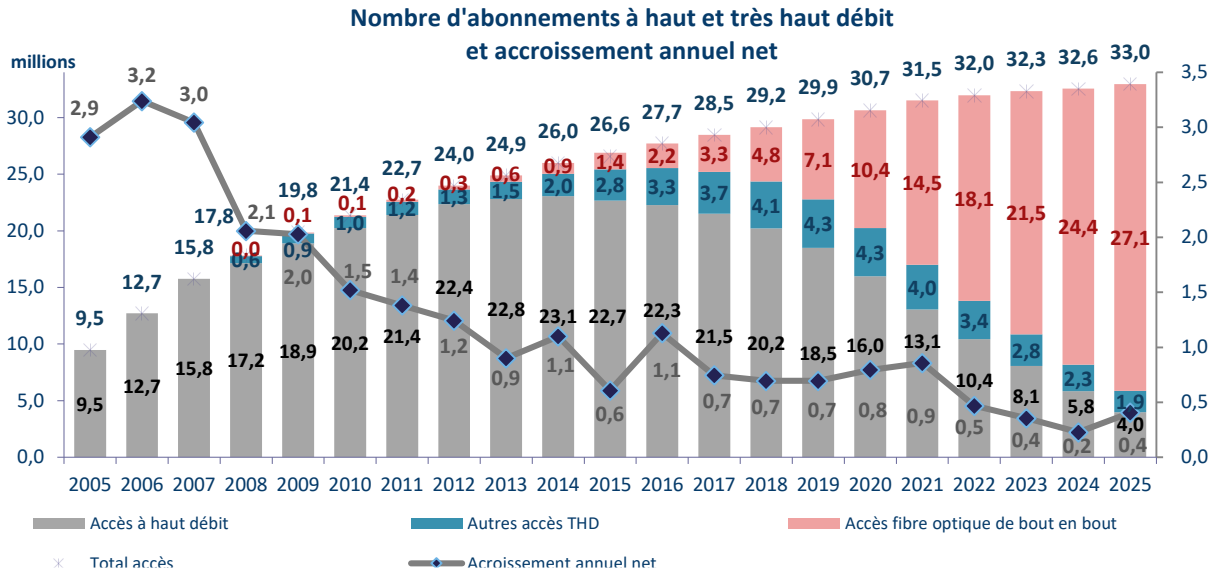
La croissance du nombre d'utilisateurs des réseaux 5G reste soutenue avec 8,3 millions de cartes actives supplémentaires en un an en 2025 (+ 34 % en un an), tandis que la croissance du nombre d'utilisateurs des réseaux 4G ralentit depuis l'année 2020 (+ 3 % en un an en 2025, soit - 8 points de croissance en cinq ans). **Fin décembre 2025, 91 % des cartes SIM (+ 2 points en un an) sont actives sur les réseaux 4G et 39 % sur les réseaux 5G, une proportion en forte progression (+ 10 points en un an).**

Au 31 décembre 2025, **84,9 millions de cartes SIM (hors cartes MtoM) sont en service en France. La croissance annuelle du nombre de cartes s'intensifie en 2025 (+ 1 million en un an en 2025 contre + 440 000 en 2024)**. Cette accélération s'explique par la croissance du nombre de forfaits mais également par celle du nombre de cartes prépayées, qui progresse de 245 000 cartes après treize années de recul. Le nombre de forfaits (92 % des cartes) continue ainsi d'augmenter, au rythme de 760 000 abonnements supplémentaires en moyenne par an depuis deux ans. En 2025, la population française est massivement équipée de téléphone mobile (97 %⁴ des 12 ans et plus).

Evolution des équipements fixe et mobile					
%	2021	2022	2023	2024	2025
Abonnements internet à haut et très haut débit fixe	2,8%	1,5%	1,1%	0,7%	1,2%
dont abonnements en fibre optique	39,3%	25,2%	18,3%	13,6%	11,0%
dont abonnements xDSL à haut et très haut débit	-17,2%	-19,6%	-23,5%	-29,2%	-36,0%
Cartes SIM (hors MtoM)	3,0%	2,6%	0,8%	0,5%	1,2%
dont abonnements et forfaits	3,5%	2,9%	1,7%	1,0%	1,0%
dont cartes prépayées	-1,6%	-0,8%	-8,1%	-4,1%	3,6%
Parc actif 3G	4,9%	1,8%	1,8%	0,8%	0,7%
Parc actif 4G	9,5%	7,3%	4,4%	2,9%	3,1%
Parc actif 5G		163,2%	69,1%	70,7%	33,8%

³ Les parcs actifs 3G, 4G et 5G sont définis comme le nombre de clients ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile utilisant l'une de ces technologies d'accès radio. Ces rubriques ne sont pas exclusives : un consommateur ayant utilisé les réseaux 3G, 4G et 5G au cours du trimestre sera comptabilisé dans chacun de ces indicateurs.

⁴ Source : Baromètre du numérique, [Baromètre du numérique - édition 2026 - Le RAPPORT](#)



La consommation de données sur réseaux mobiles progresse de 13 % en un an pour la deuxième année consécutive.

Le trafic de données consommées sur les réseaux mobiles, que cela soit pour naviguer sur internet, envoyer ou recevoir des fichiers, regarder des vidéos, ou encore jouer en ligne, s'élève à environ **17 exaoctets en 2025**. Le rythme de croissance de ces usages se stabilise en 2025 : **+ 13 % en un an en 2024 et 2025** après + 20 % en 2023, + 28 % en 2022. Les clients actifs sur les réseaux mobiles consomment ainsi **18 Go par mois en moyenne en 2025, en hausse de 2 Go environ chaque année depuis 2018**. Depuis l'étranger, le trafic de données consommées par les clients des opérateurs français progresse de 18 % en 2025, atteignant un niveau d'environ 485 000 téraoctets en 2025.

Parallèlement, **le nombre de SMS diminue depuis 2016 en raison de l'usage massif des applications de messageries instantanées**. Selon le Baromètre du numérique⁵, 86 % de la population des 12 ans et plus les ont utilisées pour envoyer des messages en 2025. L'accélération du recul observée en 2025 (- 27 % en 2025 après - 10 % par an environ en 2023 et en 2024) s'explique en partie par **la montée en puissance du RCS**⁶. L'usage moyen de SMS s'élève à environ 70 SMS par mois par carte SIM en 2025, contre environ 250 dix ans auparavant.

La consommation vocale depuis les réseaux fixes et mobiles diminue continûment depuis 2014 (- 4 % en un an environ en 2025), à l'exception de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire (+ 20 %). Les utilisateurs de forfaits mobiles consomment, en moyenne, 3h34 par mois en 2025, un niveau proche de celui de l'année 2019 (3h39) qui a précédé la crise sanitaire. **Sur les réseaux fixes, l'usage recule nettement** (hors crise sanitaire), **pour s'établir à un niveau historiquement bas** : 50 minutes par mois et par abonnement RTC en 2025, soit - 1h15 environ en dix ans et 41 minutes par abonnement en VLB, soit - 3h00 environ en dix ans.

Les usages sur le marché de détail					
	2021	2022	2023	2024	2025p
Volume de données mobiles consommées (en exaoctets)	8,667	11,091	13,280	15,002	16,892
Volume de minutes sortantes consommées (en millions de minutes)	256 514	239 433	228 498	222 345	214 424
dont téléphonie fixe (RTC, VLB)	42 619	34 171	27 327	22 403	18 472
dont téléphonie mobile	213 895	205 262	201 171	199 941	195 952
Nombre de SMS émis (en millions d'unités)	119 476	110 283	99 663	88 490	64 674

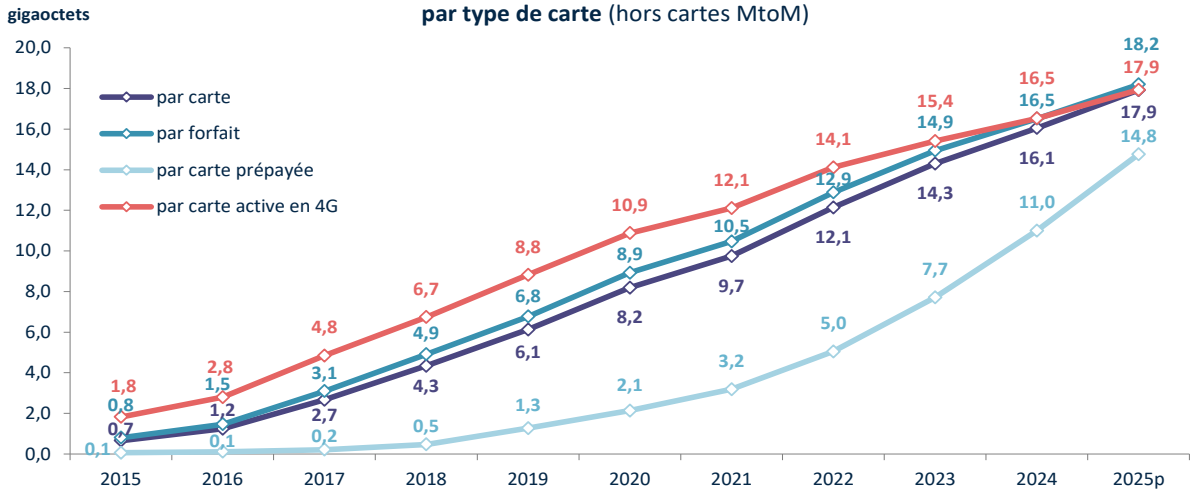
Evolution annuelle des usages sur le marché de détail					
%	2021	2022	2023	2024	2025p
Volume de données consommées sur réseaux mobiles	21,5%	28,0%	19,7%	13,0%	12,6%
Volume de minutes sortantes consommées	-5,4%	-6,7%	-4,6%	-2,7%	-3,6%
dont téléphonie fixe (RTC, VLB)	-18%	-20%	-20%	-18%	-18%
dont téléphonie mobile	-2,3%	-4,0%	-2,0%	-0,6%	-2,0%
Nombre de SMS émis	-12,5%	-7,7%	-9,6%	-11,2%	-26,9%

Evolution des usages en roaming out					
%	2021	2022	2023	2024	2025p
Volume de données consommées sur réseaux mobiles	48,8%	60,8%	28,3%	20,6%	17,6%
Volume de minutes consommées sur réseaux mobiles	15,4%	8,6%	-6,6%	-5,9%	-9,0%
Nombre de SMS	5,8%	29,8%	-2,1%	-10,2%	-21,0%

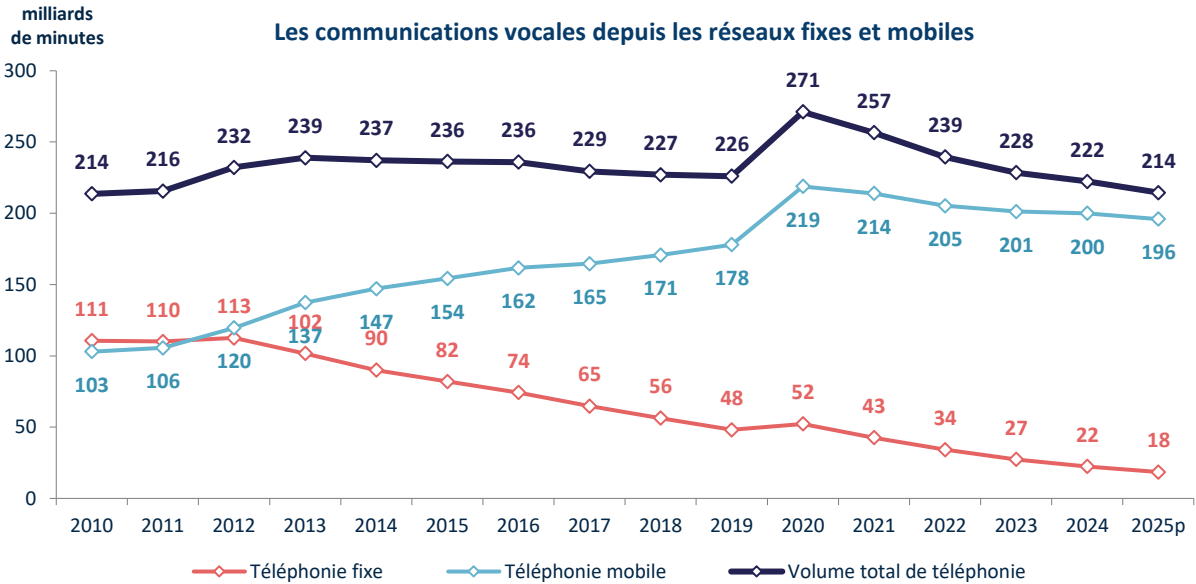
⁵ Source : Baromètre du numérique, [Baromètre du numérique - édition 2026 - Le RAPPORT](#)

⁶ Le RCS (Rich Communication Services) est un système de messagerie sur internet qui fonctionne de la même manière que les messageries instantanées.

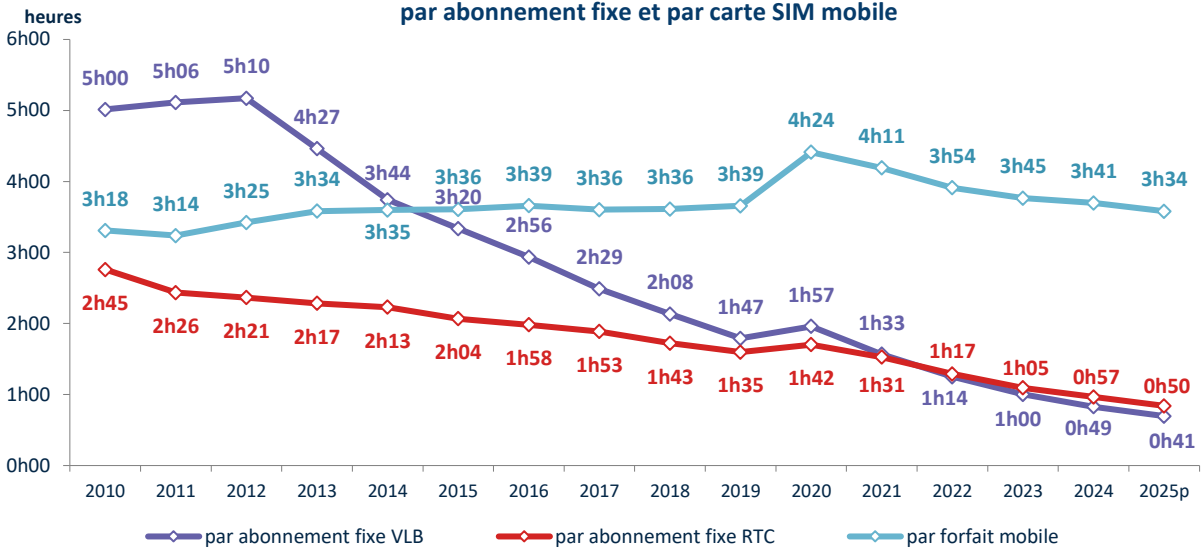
Consommation mensuelle moyenne de données sur les réseaux mobiles par type de carte (hors cartes MtoM)



Les communications vocales depuis les réseaux fixes et mobiles



Consommation vocale mensuelle moyenne par abonnement fixe et par carte SIM mobile



Sommaire

Remarques générales	2
Synthèse	5
1 Les investissements et l' emploi des opérateurs.....	13
1.1 Les investissements	13
1.1.1 Le montant global des investissements	13
1.1.2 Décomposition des investissements selon l' activité et focus sur l' investissement dans les boucles locales à très haut débit	14
1.2 L' emploi direct et la masse salariale	16
1.3 Les dépenses en recherche et développement	16
2 Les services de détail sur réseaux fixes	18
2.1 Les abonnements à haut et très haut débit.....	18
2.1.1 Les abonnements internet à haut et très haut débit	18
2.1.2 L' abonnement audiovisuel dans le cadre d' un forfait couplé internet-télévision ...	22
2.2 Le service téléphonique depuis les lignes fixes	24
2.2.1 Le nombre de lignes fixes et les abonnements associés.....	24
2.2.2 La consommation vocale depuis les lignes fixes et les revenus afférents.....	26
2.2.3 La conservation des numéros de téléphonie fixe.....	30
2.3 Le revenu des services fixes et les factures mensuelles moyennes	31
3 Les services de détail sur les réseaux mobiles	35
3.1 Le nombre de cartes des services mobiles classiques	35
3.1.1 Le nombre de cartes SIM.....	35
3.1.2 Les cartes internet exclusives.....	36
3.1.3 La convergence fixe - mobile	37
3.1.4 Les cartes actives 3G, 4G et 5G	38
3.1.5 La conservation des numéros mobiles	40
3.2 Le revenu et la consommation sur le marché de détail mobile	40
3.2.1 Le revenu sur le marché de détail (hors SVA et hors MtoM)	40
3.2.2 Le volume de données consommées	42
3.2.3 L' usage vocal de téléphonie mobile	44
3.2.4 Les messages interpersonnels (SMS, MMS)	47
3.3 Le roaming out	49
3.4 Le marché des objets connectés : les cartes MtoM.....	51
4 Les services spéciaux.....	52
5 Les revenus annexes	54
5.1 Les terminaux et équipements vendus par les opérateurs	54
5.2 Les services d' hébergement et de gestion des centres d' appels	55
6 Le marché intermédiaire entre opérateurs.....	56
6.1 L' ensemble des revenus.....	56
6.2 Les services d' interconnexion et d' accès des opérateurs fixes	57

6.3	Les services d' interconnexion et d' accès des opérateurs mobiles.....	59
6.4	Le roaming-in et l' itinérance nationale.....	60
Annexe : précisions et définitions		62
A.	Services fixes	62
a)	Définitions relatives aux abonnements internet à très haut débit.....	62
b)	Précisions sur la terminologie relative aux indicateurs du service téléphonique sur large bande.....	62
c)	Précisions sur les notions de « lignes » et « abonnements »	62
d)	Définition relative aux accès de haute qualité et réseaux intersites vendus aux entreprises	63
e)	Autres revenus liés à l' accès à l' internet.....	63
f)	Définitions relatives aux factures moyennes et aux trafics moyens par ligne et par abonnement des services fixes	64
B.	Services mobiles	65
a)	Définitions relatives aux cartes SIM.....	65
b)	Précisions sur les revenus des services mobiles	65
c)	Définitions des indicateurs moyens mobiles	68
d)	L' itinérance internationale.....	68
C.	Règle d' allocation des revenus dans le cas d' offres couplées fixe-mobile	69
D.	Services à valeur ajoutée.....	69
E.	L' interconnexion fixe et mobile.....	71

1 Les investissements et l'emploi des opérateurs

1.1 Les investissements

1.1.1 Le montant global des investissements

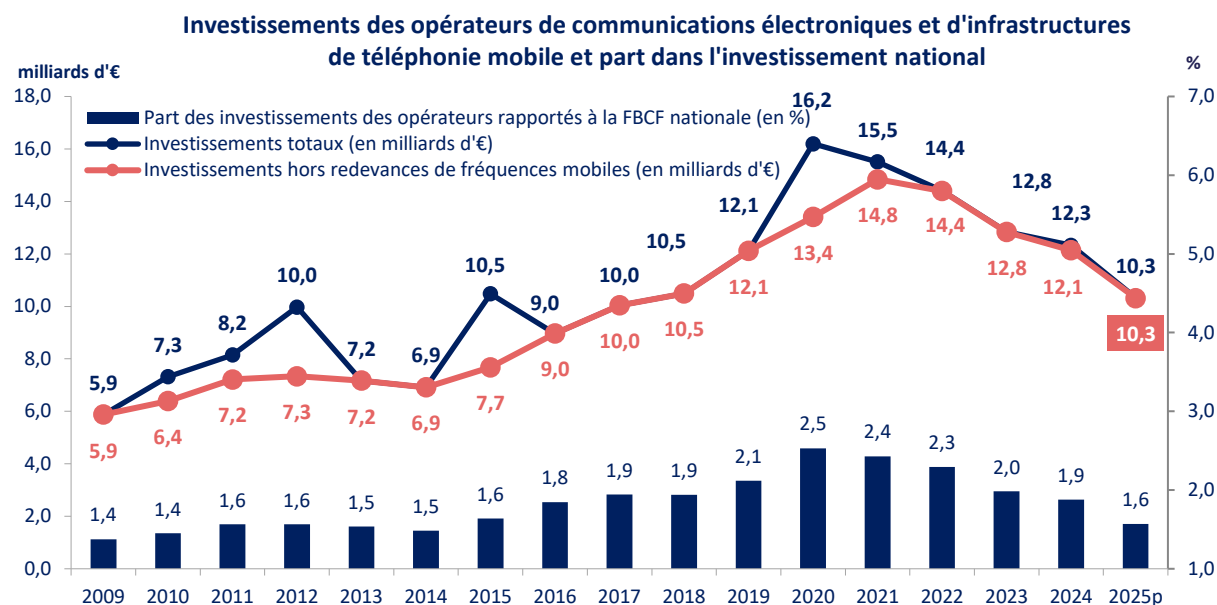
Hors achats de fréquences mobiles, les investissements réalisés par les opérateurs de communications électroniques et d'infrastructures de téléphonie mobile s'élèvent à 10,3 milliards d'euros en 2025. Le niveau d'investissements des opérateurs diminue pour la quatrième année consécutive à un rythme qui s'accélère nettement en 2025 (- 15 % en un an contre - 5 % en 2024). Les montants investis par les opérateurs restent toutefois 50 % supérieurs à ceux observés avant l'accélération des déploiements des réseaux en fibre optique, à partir de 2015,.

Hors achats de fréquences mobiles, les investissements des opérateurs représentent 1,6 % de la formation brute de capital fixe (FBCF) en France en 2025.

Les investissements au cours de l'exercice							
Millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Flux d'investissements réalisés par les opérateurs	16 200	15 509	14 407	12 840	12 329	10 332	-16,2%
dont investissements hors achats de fréquences mobiles	13 410	14 844	14 395	12 835	12 137	10 313	-15,0%

Notes :

- Les montants d'investissements mesurés sont les flux d'investissements bruts comptables réalisés par les opérateurs de communications électroniques et d'infrastructures de téléphonie mobile au cours des exercices comptables considérés pour leur activité relative aux communications électroniques.
- Le montant total des investissements inclut, en 2025, 18 millions d'euros versés au titre des procédures d'attribution des fréquences.
- Les données relatives aux années 2021, 2022 et 2024 ont été révisées à la suite de modifications apportées par certains opérateurs dans leurs déclarations.



Note : Source Insee pour la formation brute de capital fixe nationale : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8380129?sommaire=8334305>

1.1.2 Décomposition des investissements selon l'activité et focus sur l'investissement dans les boucles locales à très haut débit

Le recul des montants investis par les opérateurs (- 15 % en 2025), provient à la fois de la baisse des investissements lié à l'activité fixe et de celle liée à l'activité mobile.

Les investissements liés à l'activité fixe s'élèvent à 7,3 milliards d'euros en 2025. Ils représentent 70 % du montant total des investissements (hors fréquences) des opérateurs. Les investissements liés à l'activité fixe se contractent pour la quatrième année consécutive, à un rythme qui s'amplifie en 2025 : - 15,4 % en un an contre - 6,4 % en 2024. Le recul des investissements liés à l'activité fixe provient principalement du recul des investissements réalisés dans les réseaux fixes, qui représentent 55 % des investissements fixes, soit 4 milliards d'euros (- 21,6 % en un an). Les investissements fixes hors réseaux (équipements hors réseaux, bâtiments commerciaux ou non commerciaux, box internet et décodeurs TV, etc.) diminuent moins fortement, de 6,6 % en un an.

En 2025, 42 % des investissements attribuables à l'activité fixe sont réalisés pour les déploiements et la maintenance des boucles locales fixes à très haut débit, soit 3 milliards d'euros. Les investissements dans les boucles locales fixes à très haut débit reculent de 20,3 %, contre - 10 % en 2024.

Les montant investis dans les activités mobiles (hors achats de fréquences) s'élèvent à 3 milliards d'euros en 2025. Ces flux d'investissements diminuent pour la troisième année consécutive, à un rythme qui s'accélère également : - 13,9 % en un an en 2025 après - 1,9 % en 2024.

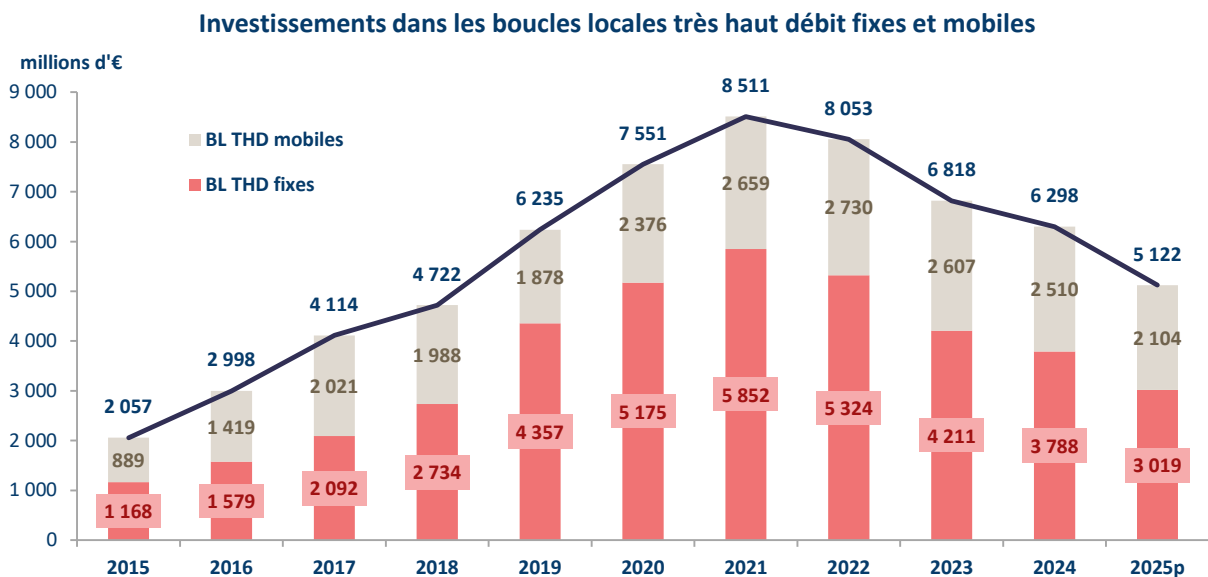
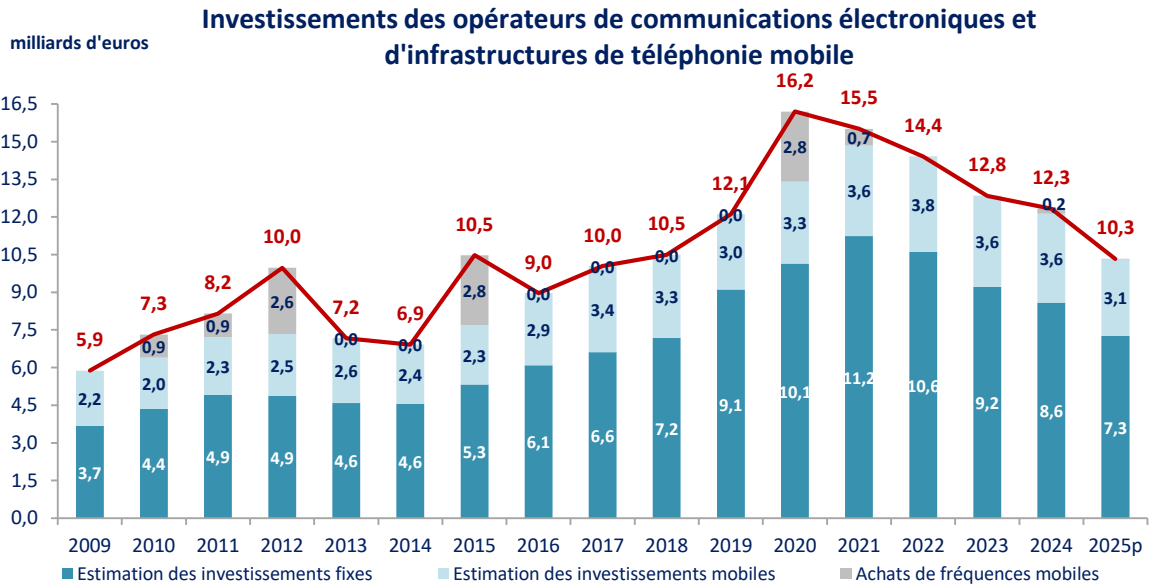
Ce recul provient principalement de la baisse des investissements réalisés pour les déploiements des réseaux mobiles et la maintenance des réseaux mobiles.

Les montants investis dans les boucles locales 4G et 5G s'élèvent à 2,1 milliards d'euros en 2025, soit 69 % des investissements liés à l'activité mobile. Ces investissements diminuent nettement (- 16,2 % en un an), dans les réseaux 4G comme dans les réseaux 5G.

Au total, les investissements dans les déploiements des boucles locales à très haut débit fixes et mobiles (5,1 milliards d'euros) représentent 50 % des 10,3 milliards d'euros investis par les opérateurs en 2025 (- 2 points en un an). Ce montant diminue de 18,7 % en un an en 2025.

Investissements dans les boucles locales très haut débit fixes et mobiles							
Millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Total des investissements dans les boucles locales très haut débit	7 551	8 511	8 053	6 818	6 298	5 122	-18,7%
Investissements dans les boucles locales très haut débit fixes	5 175	5 852	5 324	4 211	3 788	3 019	-20,3%
Investissements dans les boucles locales 4G/5G*	2 376	2 659	2 730	2 607	2 510	2 104	-16,2%
dont investissements dans les boucles locales 5G	1 175	1 555	1 925	1 927	1 922	1 608	-16,3%

* Investissements dans les équipements permettant d'utiliser a minima les réseaux 4G et 5G



1.2 L'emploi direct et la masse salariale

Le nombre d'emplois directs des opérateurs de communications électroniques et d'infrastructures de téléphonie mobile s'élève à 88 000 à la fin de l'année 2025. Avec une baisse de 3 800 emplois en un an, le recul se poursuit à un rythme compris entre 3 000 et 4 000 emplois presque chaque année depuis douze ans. Les effectifs non cadres diminuent nettement plus fortement (- 8,4 % en un an en 2025) que les emplois cadres (- 2,2 %).

Les emplois directs							
Unités	2020	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Emplois	103 636	99 969	96 904	94 685	91 508	87 703	-4,2%
dont cadres	64 895	64 271	63 237	61 302	62 497	61 150	-2,2%
dont non cadres	38 741	35 698	33 667	33 379	29 003	26 553	-20,4%

Note : Ce champ couvre l'ensemble des opérateurs exploitant un réseau de communications électroniques ouvert au public ou fournissant au public un service de communications électroniques, et les gestionnaires d'infrastructures d'accueil spécialisés dans l'hébergement d'équipements de téléphonie mobile, et non l'ensemble du secteur économique des communications électroniques. Il exclut en particulier les distributeurs, les entreprises prestataires de services (consultants, sociétés d'études, centres d'appels, ...) ainsi que les entreprises de l'industrie (équipementiers). Les opérateurs qui n'exercent une activité dans le secteur des communications électroniques que de façon marginale ont été exclus du champ de l'indicateur nombre d'emplois.

Les dépenses liées aux salaires et charges sociales représentent 8,2 milliards d'euros en 2025, en baisse de 3,2 % en un an, soit un rythme de baisse similaire à celui du nombre d'emplois.

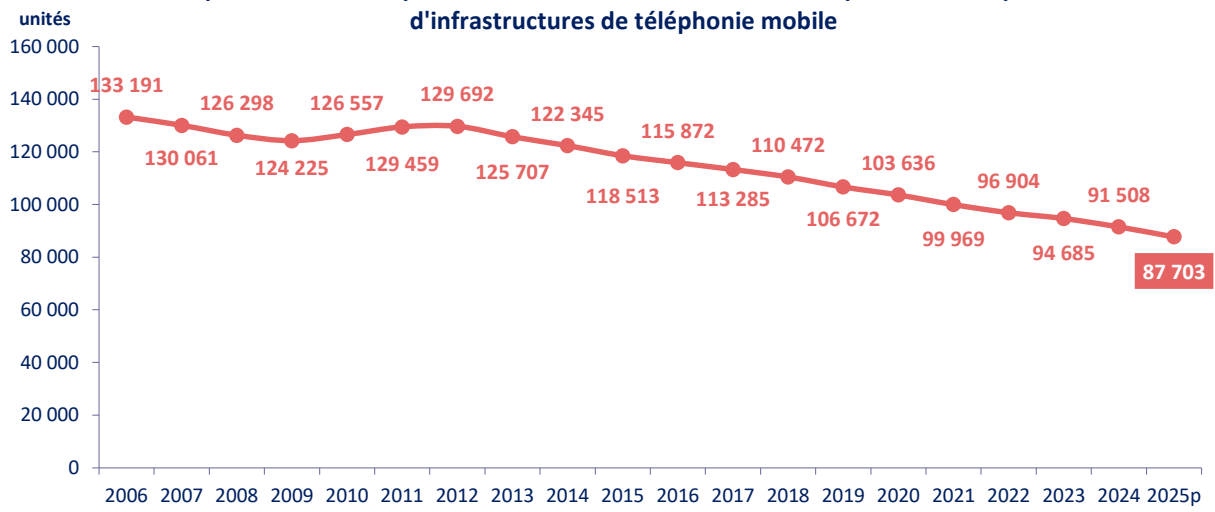
Les charges salariales							
Millions d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Salaires et charges sociales	8 634	8 631	8 431	8 325	8 430	8 163	-3,2%

1.3 Les dépenses en recherche et développement

En 2025, le montant des dépenses en recherche et développement s'élève à 525 millions d'euros, soit une baisse de 8,1 % en un an, après une légère augmentation en 2024 (+ 2,8 %).

Les charges							
Millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.	
Dépenses de recherche et développement	568	552	555	571	525	-8,1%	

Emplois directs des opérateurs de communications électroniques électroniques et d'infrastructures de téléphonie mobile



2 Les services de détail sur réseaux fixes

2.1 Les abonnements à haut et très haut débit

2.1.1 Les abonnements internet à haut et très haut débit

Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit s'élève à 33 millions au 31 décembre 2025. La croissance annuelle, qui ralentissait depuis l'année 2022, s'accélère avec 405 000 abonnements supplémentaires en un an en 2025 après + 230 000 en 2024. Cette évolution s'explique par la croissance continue du nombre d'abonnements en fibre optique, conjuguée à un recul plus modéré du nombre d'abonnements DSL.

La croissance du nombre d'abonnements internet en fibre optique reste élevée, mais ralentit progressivement : + 2,7 millions en un an en 2025 contre + 4,1 millions à son niveau le plus haut en 2021. A la fin de l'année 2025, le nombre d'abonnements fibre optique atteint 27,1 millions, représentant ainsi 82 % du nombre total d'abonnements internet (+ 7 points en un an) et 93 % du nombre total d'abonnements à très haut débit (+ 2 points).

Parallèlement, le nombre de locaux couverts en FttH continue d'augmenter, mais à un rythme qui se réduit depuis quatre ans. Depuis 2024, le nombre de nouvelles souscriptions à la fibre optique dépasse le nombre de locaux rendus raccordables au FttH. Ainsi, en un an, 1,8 million de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH fin décembre 2025, contre + 2,6 millions en 2024. Fin 2025, le nombre de locaux couverts en FttH atteint 42,4 millions, soit une progression de 5 % en un an.

Les autres technologies à très haut débit, (VDSL2, fibre optique avec terminaison coaxiale, THD radio, satellite, box 4G/5G à usage fixe), représentent 1,9 million d'abonnements fin décembre 2025. Le nombre de ces abonnements très haut débit diminue depuis 2020 (- 440 000 en un an en 2025).

Parmi ces abonnements à très haut débit, le nombre de cartes SIM 4G et 5G à usage fixe s'élève à 625 000 fin décembre 2025, ce qui représente 1,9 % du nombre total d'abonnements internet. Le nombre de cartes SIM à usage fixe progresse de nouveau depuis le milieu de l'année 2024. Il augmente de 120 000 au cours de l'année 2025, après + 75 000 en 2024 et - 20 000 en 2023. Les utilisateurs de box 4G/5G à usage fixe ont consommé près de 1,6 million de téraoctets de données au cours de l'année 2025, ce qui représente un usage moyen par box de 230 gigaoctets par mois (+ 13 % en un an).

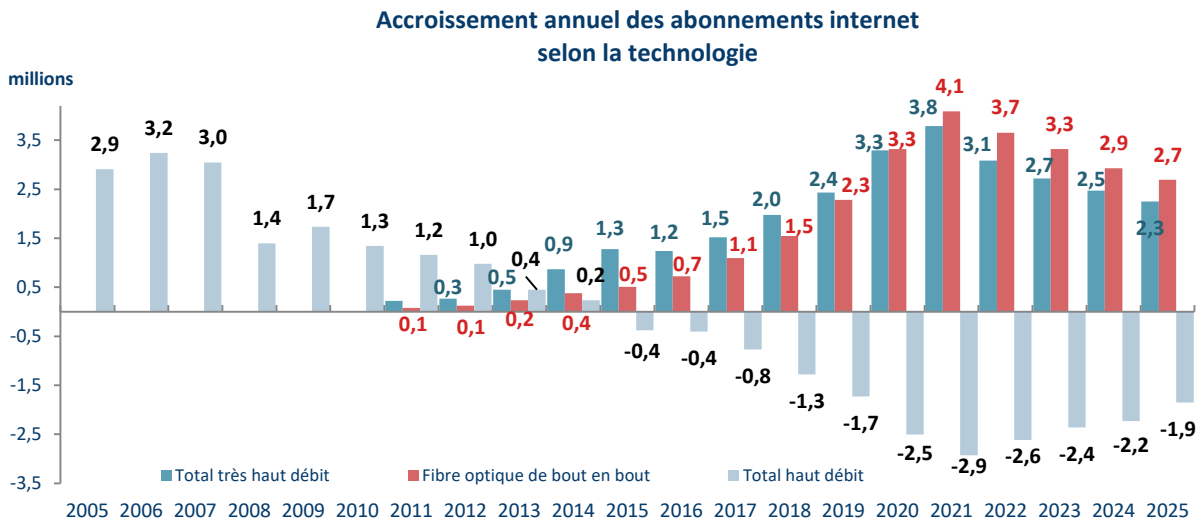
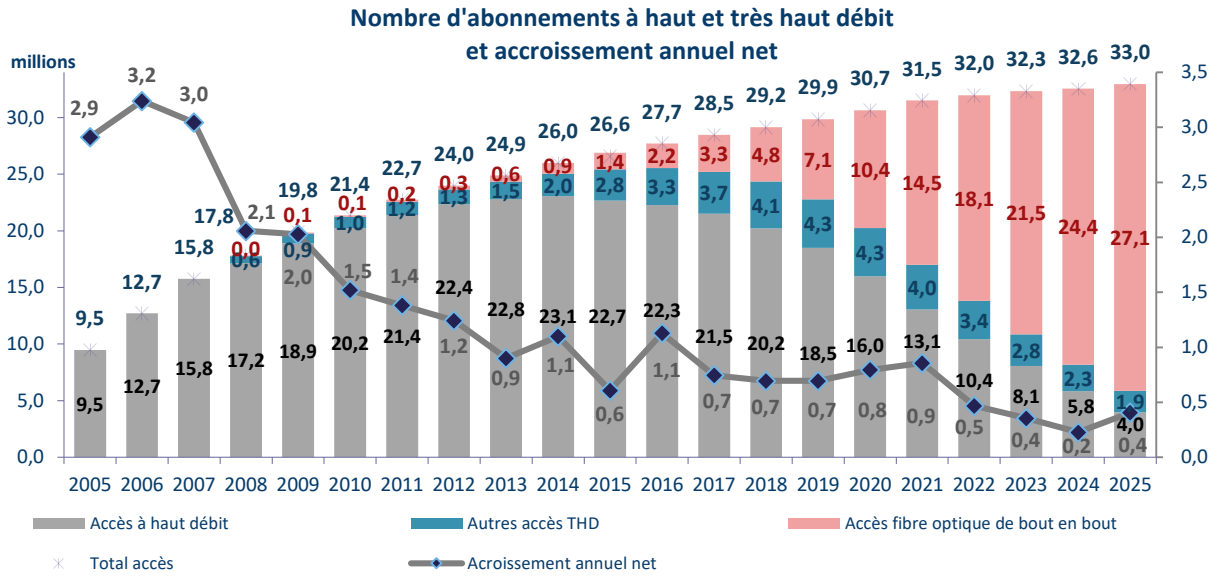
Au total, le nombre d'abonnements internet à très haut débit s'élève, en France, à 29 millions au 31 décembre 2025. Ces abonnements à très haut débit représentent 88 % du nombre total d'abonnements internet (+ 4 points en un an). Le nombre d'abonnements internet à haut débit diminue quant à lui chaque année depuis 2015, à un rythme compris entre - 2,2 et - 2,9 millions par an depuis 2020. Toutefois, le rythme de baisse en nombre d'abonnements à haut débit ralentit légèrement en 2025, soit - 1,9 million en un an.

Abonnements à internet haut débit et très haut débit						
Millions d'unités	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Accès à haut débit	13,055	10,439	8,076	5,844	3,990	-31,7%
dont abonnements xDSL	12,396	9,798	7,438	5,204	3,356	-35,5%
dont autres abonnements haut débit	0,659	0,641	0,639	0,640	0,633	0,2%
Accès à très haut débit	18,454	21,537	24,254	26,723	28,975	8,4%
Abonnements >= 100 Mbit/s	15,624	19,015	22,172	24,896	27,388	10,0%
dont abonnements en fibre optique de bout en bout	14,495	18,149	21,465	24,394	27,087	11,0%
dont avec terminaison en câble coaxial	1,129	0,866	0,707	0,502	0,302	-39,9%
Abonnements ≥ 30 et < 100 Mbit/s (VDSL2, terminaison en câble coaxial, 4G/5G fixe, THD radio et satellite)	2,830	2,522	2,082	1,827	1,586	-13,2%
dont depuis les box 4G/5G fixes	0,454	0,451	0,430	0,505	0,625	17,5%
Nombre d'abonnements à internet haut et très haut débit	31,507	31,976	32,331	32,558	32,964	1,2%

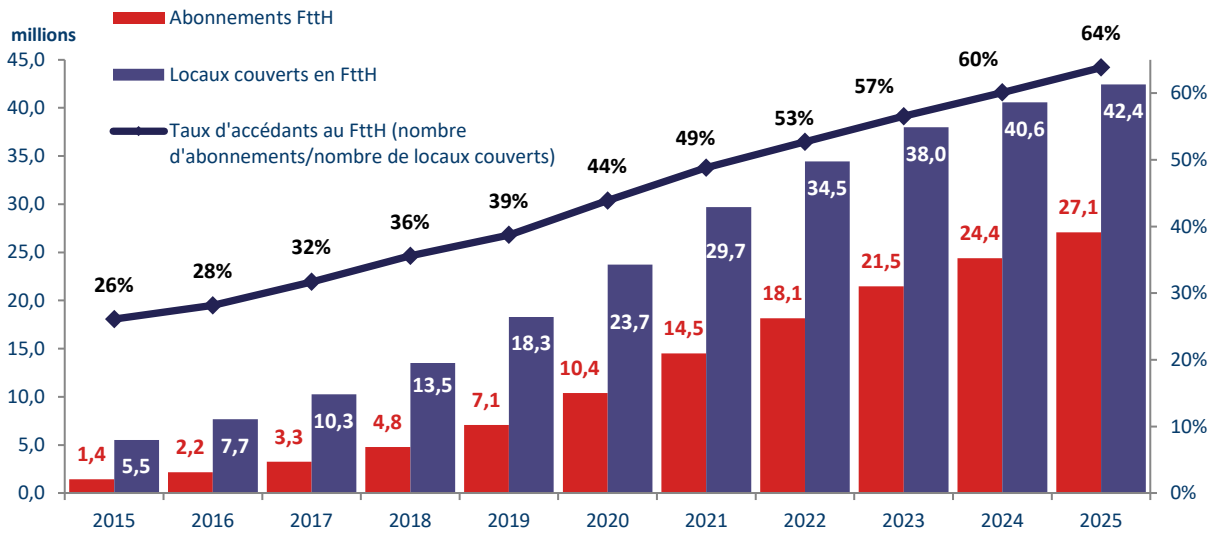
Consommation de données des box 4G/5G à usage fixe						
	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Volume total de données (en To)	843 058	939 752	890 704	1 163 471	1 592 665	36,9%
Consommation mensuelle moyenne par accès (en Go)	162	169	165	203	229	13,3%

Notes :

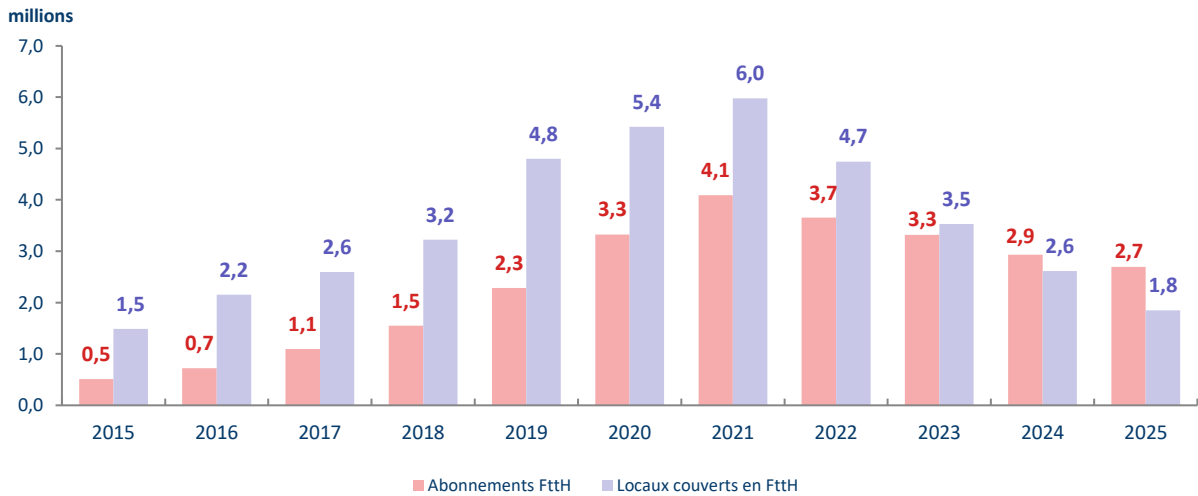
- Sont comptabilisés comme des abonnements à très haut débit les abonnements internet dont le débit théorique crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s. Ces débits maximums théoriques peuvent différer des débits dont bénéficient réellement les consommateurs. Pour plus de précisions, se reporter au point a) de la partie A de l'annexe.
- Les abonnements à très haut débit radio (dits « THD radio ») sont inclus dans la rubrique « nombre d'accès à très haut débit – abonnements >= 30 et < 100 Mbit/s ». Le nombre de ces abonnements représente quelques milliers de lignes.
- Des ajustements ont été réalisés sur certains indicateurs avant le quatrième trimestre 2021. Ils concernent essentiellement la répartition par débit du nombre d'abonnements internet avec terminaison en câble coaxial, pour lesquels une partie des abonnements dont le débit est compris entre 30 et 100 Mbit/s a été transférée vers les abonnements dont le débit est supérieur à 100 Mbit/s.



Nombre d'abonnements actifs FttH et de locaux couverts en FttH



Evolution annuelle du nombre de locaux couverts en FttH et du nombre d'abonnements actifs FttH



2.1.2 L'abonnement audiovisuel dans le cadre d'un forfait couplé internet-télévision

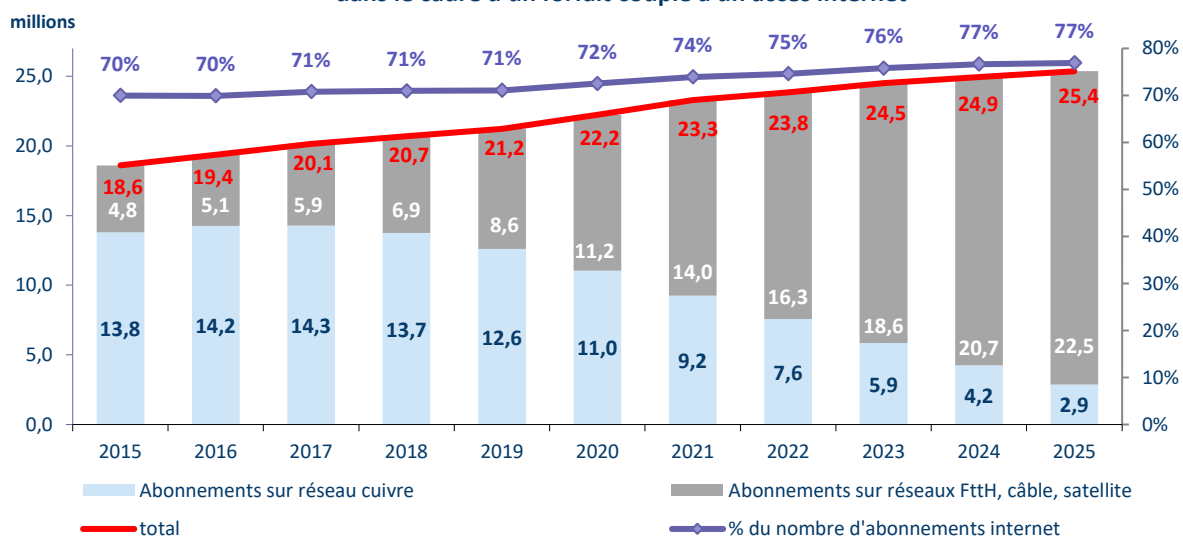
Au 31 décembre 2025, parmi les 33 millions d'abonnements internet à haut et très haut débit, 25,4 millions bénéficient également d'un service audiovisuel, soit 77 % du nombre total d'abonnements internet (+ 0,3 point en un an). La croissance annuelle du nombre d'abonnements au service audiovisuel souscrits conjointement au service internet a été particulièrement élevée durant les années 2020 et 2021, avec plus d'un million d'abonnés supplémentaires par an. Puis, à l'image des abonnements internet, la croissance du nombre d'abonnements au service audiovisuel a progressivement diminué jusqu'à atteindre un niveau proche des niveaux observés sur la période 2015-2019.

Au total, le nombre d'abonnements au service audiovisuel progresse de 400 000 en un an en 2025. Le ralentissement observé depuis trois ans provient de la croissance moins marquée du nombre d'abonnements internet FttH, mais également du recul continu du nombre d'abonnements au service audiovisuel sur technologie DSL (- 1,4 million en un an en 2025), et du nombre d'abonnements sur réseau câblé.

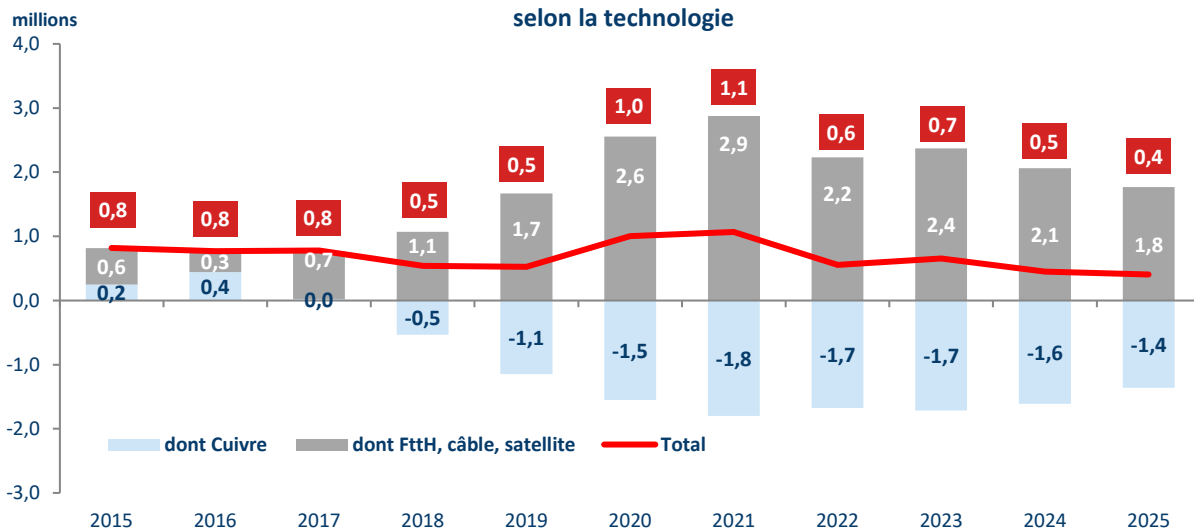
Abonnements à la TV couplés à un abonnement internet						
Millions	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Nombre d'accès à la TV couplés à l'accès Internet	23,287	23,843	24,496	24,946	25,352	1,6%
dont par xDSL	9,246	7,570	5,854	4,243	2,882	-32,1%
dont par FttH, câble, satellite	14,041	16,273	18,642	20,704	22,470	8,5%
% des abonnements TV couplés à l'accès internet	73,9%	74,6%	75,8%	76,6%	76,9%	+0,3 point

Note : sont comptabilisés les abonnements souscrits dans le cadre d'un abonnement multiservices qui comprend a minima le service d'accès à internet en plus de la télévision.

Abonnement au service audiovisuel dans le cadre d'un forfait couplé à un accès internet



Accroissement annuel du nombre d'abonnements au service audiovisuel couplés à l'accès internet selon la technologie



2.2 Le service téléphonique depuis les lignes fixes

2.2.1 Le nombre de lignes fixes et les abonnements associés

Fin décembre 2025, la France compte 35,8 millions de lignes téléphoniques fixes (cuivre, fibre optique de bout en bout, fibre coaxiale, technologies sans fil, box 4G/5G à usage fixe). Le nombre de lignes continue de diminuer (- 1,5 % en 2025, soit - 545 000 en un an), mais la proportion de lignes en fibre optique progresse d'environ 10 points par an depuis 2020 au détriment des lignes cuivre, RTC et DSL. Près de huit lignes téléphoniques fixes sur dix (28,2 millions ce trimestre) sont ainsi actives sur les réseaux à très haut débit.

Le nombre d'abonnements téléphoniques sur réseaux fixes s'élève à 36,1 millions au 31 décembre 2025, en baisse de 1,8 % en un an (- 650 000 abonnements en un an). La grande majorité des abonnements téléphoniques (93 %, + 2 points en un an) sont en voix sur large bande (VLB), principalement en fibre optique. La croissance du nombre d'abonnements en VLB a progressivement diminué pour pratiquement se stabiliser, avec des croissances inférieures à 0,5 % par an en 2024 et 2025 après + 1 % en 2022, + 2 % en 2023 et + 3 % par an entre 2017 et 2021.

Cette tendance s'explique conjointement par un ralentissement de la croissance du nombre d'abonnements téléphoniques en fibre optique de bout en bout, fibre coaxiale, technologies sans fil, et box 4G/5G (+ 10 % en un an environ en 2025, contre + 15 % deux ans auparavant), et par l'accélération du recul du nombre d'abonnements sur réseaux cuivre DSL (- 32 % en 2025, après - 25 % en 2024). Parallèlement, le nombre d'abonnements téléphoniques sur réseau cuivre RTC diminue depuis plus de vingt ans (- 22 %, soit - 725 000 en un an).

Le service téléphonique sur réseaux fixes						
Millions	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Lignes sur réseau cuivre	20,706	17,157	13,690	10,553	7,532	-28,6%
dont lignes bas débit uniquement (RTC)	5,224	4,451	3,586	2,960	2,344	-20,8%
dont lignes supportant un abonnement haut débit DSL	14,831	12,201	9,602	7,199	4,902	-31,9%
dont lignes supportant deux abonnements (bas et haut débit DSL)	0,650	0,505	0,502	0,394	0,286	-27,2%
Lignes sur autres technologies*	16,628	20,042	23,134	25,762	28,238	9,6%
Nombre total de lignes fixes	37,334	37,199	36,824	36,315	35,770	-1,5%

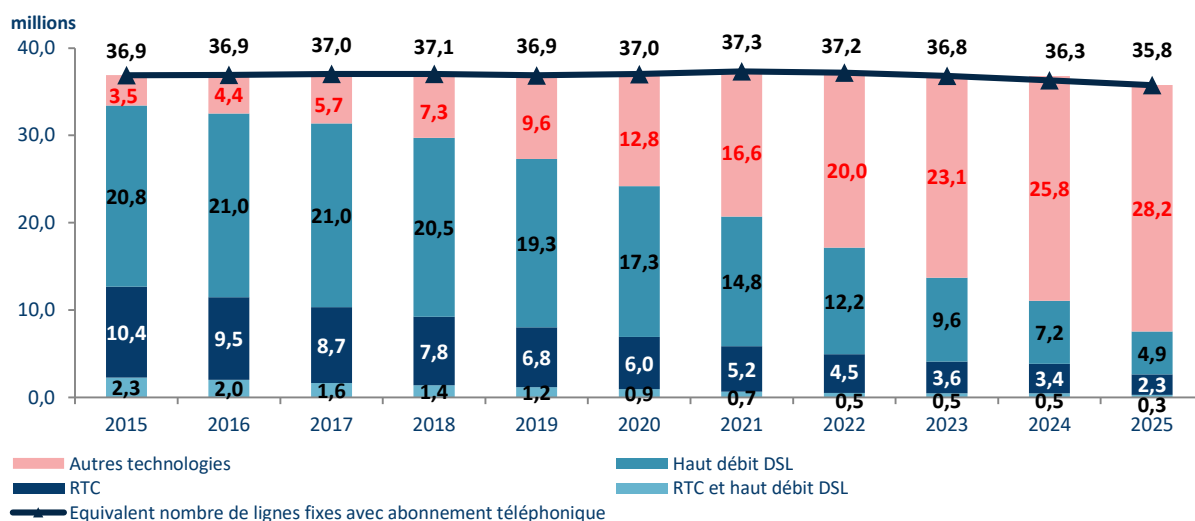
Abonnements au service téléphonique sur réseaux fixes						
Millions	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Abonnements téléphoniques en RTC	5,874	4,956	4,088	3,354	2,630	-21,6%
dont abonnements issus de la VGAST	0,928	0,773	0,631	0,503	0,352	-29,9%
Abonnements à la VLB sur des accès à haut et à très haut débit	32,109	32,749	33,238	33,355	33,426	0,2%
dont sur lignes DSL	15,481	12,706	10,104	7,593	5,189	-31,7%
dont sur lignes xDSL sans abonnement RTC	14,831	12,202	9,603	7,199	4,902	-31,9%
dont sur autres technologies (*)	16,628	20,042	23,134	25,762	28,238	9,6%
Nombre d'abonnements en fin de période	37,984	37,705	37,325	36,709	36,056	-1,8%

* Fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison coaxiale, technologies sans fil, cartes SIM 4G/5G à usage fixe

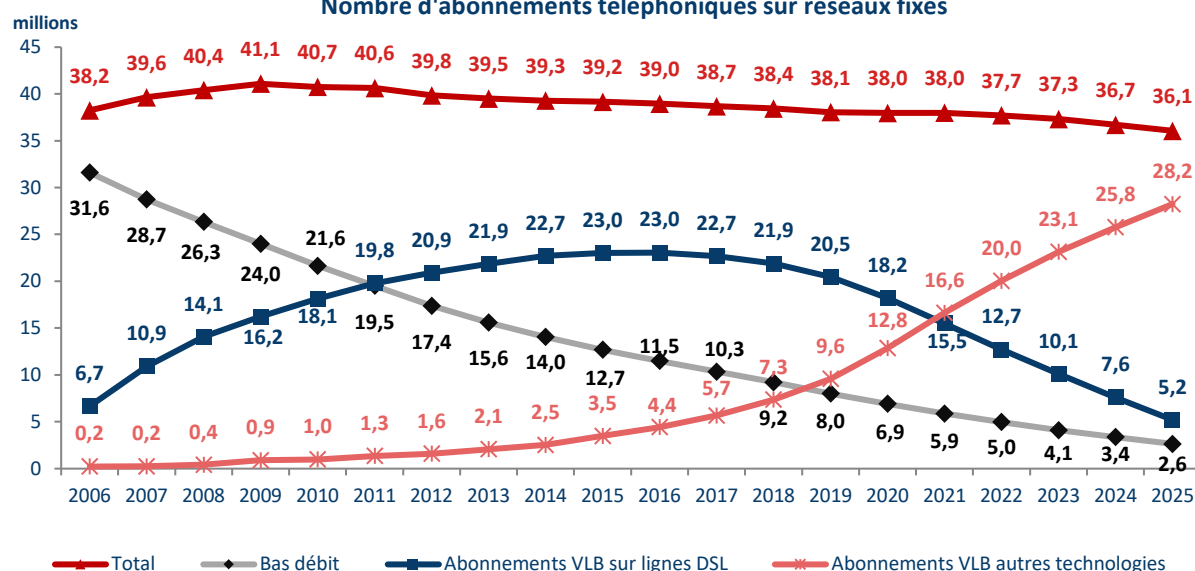
Notes :

- Plusieurs abonnements au service téléphonique peuvent être souscrits sur une même ligne fixe. Pour plus de précisions, voir l'annexe à la fin du document. Pour plus de précisions sur la terminologie relative aux indicateurs du service téléphonique sur large bande, voir l'annexe à la fin du document.
- Pour plus de précisions sur l'arrêt progressif du réseau téléphonique commuté (RTC), voir [La fermeture du réseau cuivre | Arcep](#).

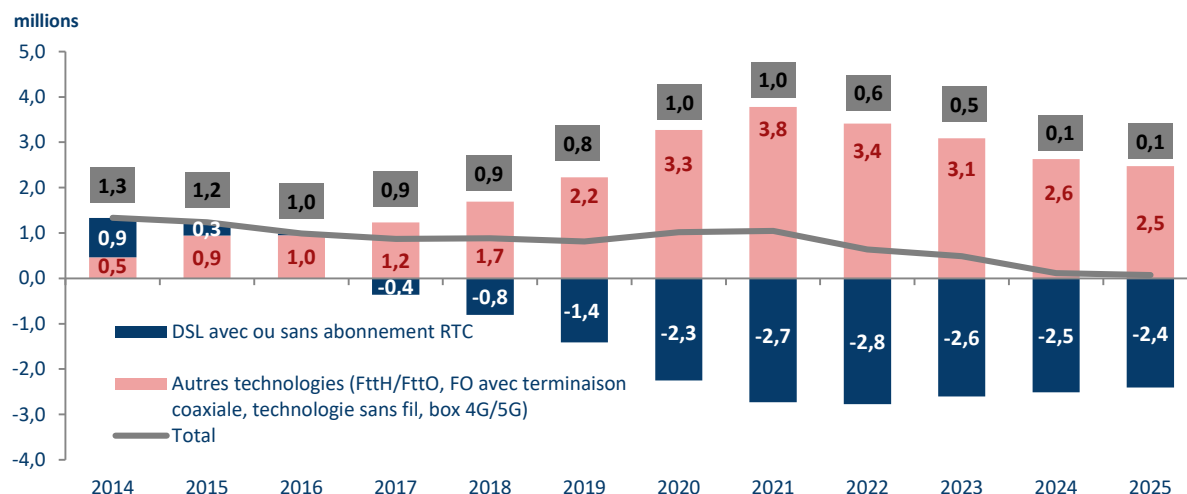
Répartition du nombre de lignes supportant le service téléphonique selon la technologie (cuivre/autres)



Nombre d'abonnements téléphoniques sur réseaux fixes



Comparaison de l'accroissement annuel des abonnements téléphoniques en voix sur large bande



2.2.2 La consommation vocale depuis les lignes fixes et les revenus afférents

Les 36,1 millions de lignes téléphoniques fixes ont consommé 18,5 milliards de minutes au cours de l'année 2025. La consommation vocale depuis les réseaux fixes est en déclin constant depuis 2013 (à l'exception de 2020, durant la crise sanitaire), principalement en raison de l'omniprésence du téléphone mobile dans le quotidien des utilisateurs de services de communications électroniques. D'après le Baromètre du numérique⁷, en 2025, 81 % de la population française utilise son téléphone mobile tous les jours (+ 1 point en un an), tandis que 47 % des 12 ans et plus n'utilise jamais de téléphone fixe (+ 4 points en un an).

En 2025, la consommation vocale par ligne fixe s'élève à 42 minutes par mois (toutes technologies confondues, RTC et en VLB⁸), alors que l'usage vocal moyen issu des réseaux mobiles reste élevé, dépassant les trois heures par mois et par carte SIM depuis près de dix ans.

La consommation vocale mensuelle moyenne des abonnés diminue à nouveau, à un rythme annuel proche de ceux observés en 2021 et 2022 (- 20 minutes en moyenne), et plus faiblement depuis (- 8 minutes en 2025) pour les abonnés en voix sur large bande. S'agissant des abonnés au service téléphonique traditionnel RTC, le recul est plus contenu, et oscille entre - 5 et - 10 minutes depuis 2015, à l'exception de l'année 2022 (- 14 minutes). Le trafic vocal mensuel moyen par abonné RTC s'établit à 50 minutes en 2025, un niveau proche de celui des abonnés au service téléphonique en VLB (41 minutes).

Au total, la proportion du trafic issu des abonnements en voix sur large bande représente 90 % du volume total issu des lignes fixes en 2025, une proportion qui augmente entre un et deux points en moyenne par an depuis 2013, à l'exception de l'année 2020 (+ 4 points).

Le trafic vocal diminue quelle que soit la destination des appels. Néanmoins, le trafic mensuel par abonné à destination des terminaux mobiles recule moins rapidement (- 14 % en un an en 2025) que ceux à destination des réseaux fixes national et international (autour de - 20 % par an), la population française étant massivement équipée de téléphone mobile (97 %⁹ des 12 ans et plus en 2025).

Volumes des communications depuis les lignes fixes						
Millions de minutes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Ensemble des communications depuis les lignes fixes	42 619	34 171	27 327	22 403	18 472	-17,5%
dont trafic RTC	7 020	5 026	3 561	2 584	1 807	-30,1%
dont trafic en VLB	35 599	29 145	23 766	19 819	16 665	-15,9%

Consommation moyenne sortante par abonnement fixe						
en heures par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Au service téléphonique fixe RTC	1h31	1h17	1h05	0h57	0h50	-13,0%
Au service téléphonique fixe en VLB	1h33	1h14	1h00	0h49	0h41	-16,2%

Consommation moyenne sortante par ligne fixe						
en heures par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Par ligne fixe	1h35	1h16	1h01	0h51	0h42	-16,3%

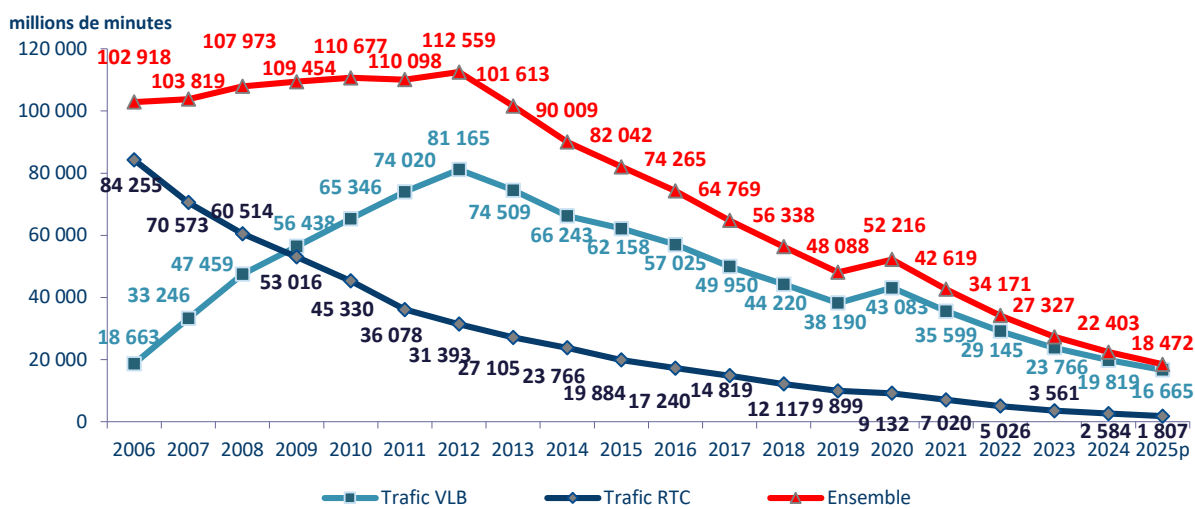
⁷ Source : Baromètre du numérique, [Baromètre du numérique - édition 2026 - Le RAPPORT](#)

⁸ VLB signifie voix sur large bande.

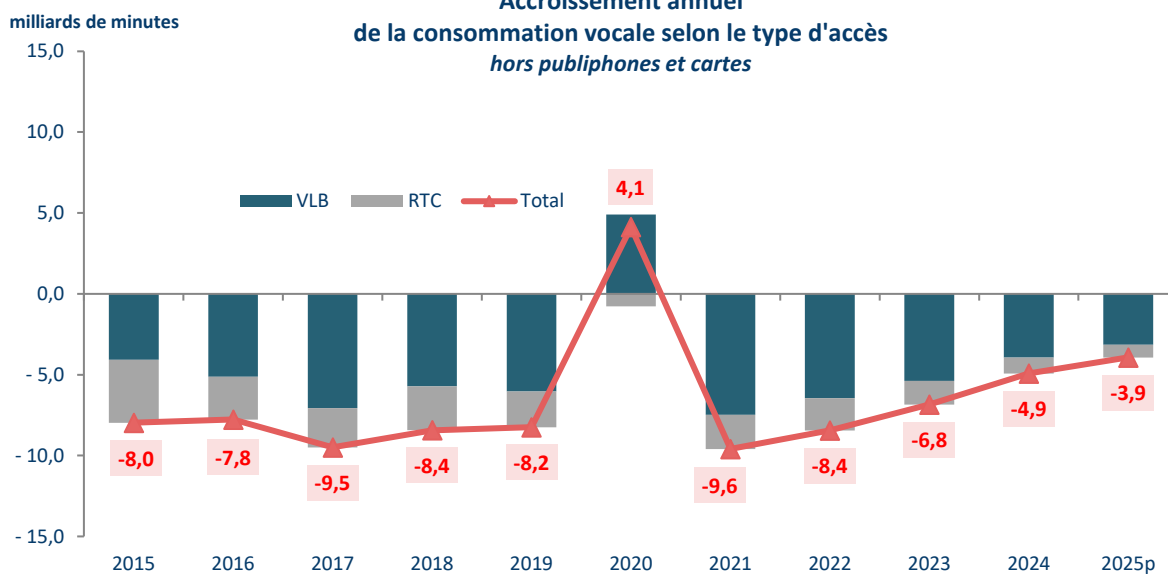
⁹ Source : Baromètre du numérique, [Baromètre du numérique - édition 2026 - Le RAPPORT](#)

Volumés des communications depuis les lignes fixes						
Millions de minutes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Communications vers fixe national	26 665	21 094	16 302	13 122	10 614	-19,1%
Communications vers fixe international	2 696	1 898	1 437	1 112	853	-23,3%
Communications vers les terminaux mobiles	13 258	11 179	9 588	8 168	7 005	-14,2%
Ensemble des communications depuis les lignes fixes	42 619	34 171	27 327	22 403	18 472	-17,5%

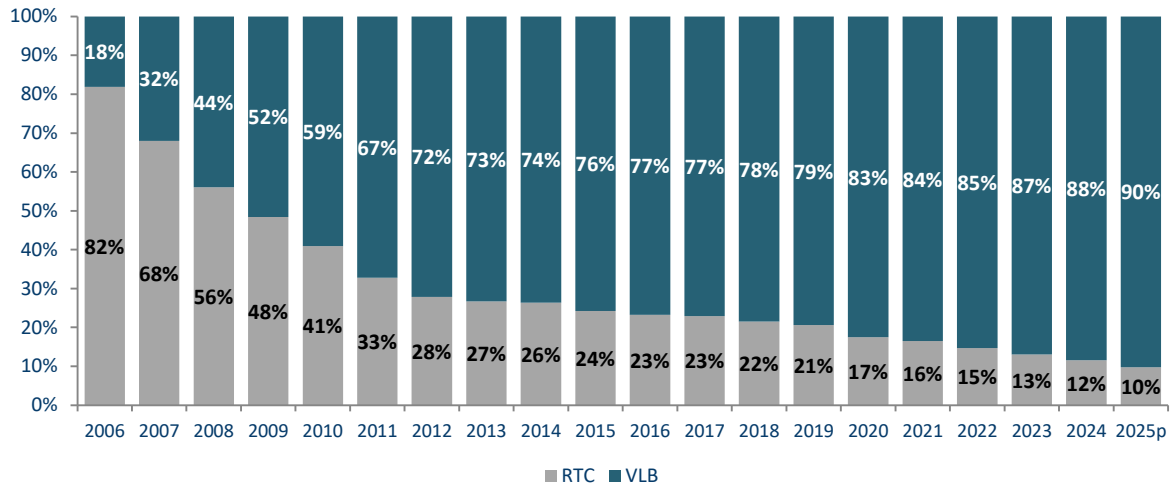
Volumés de communications vocales depuis les lignes fixes selon la technologie



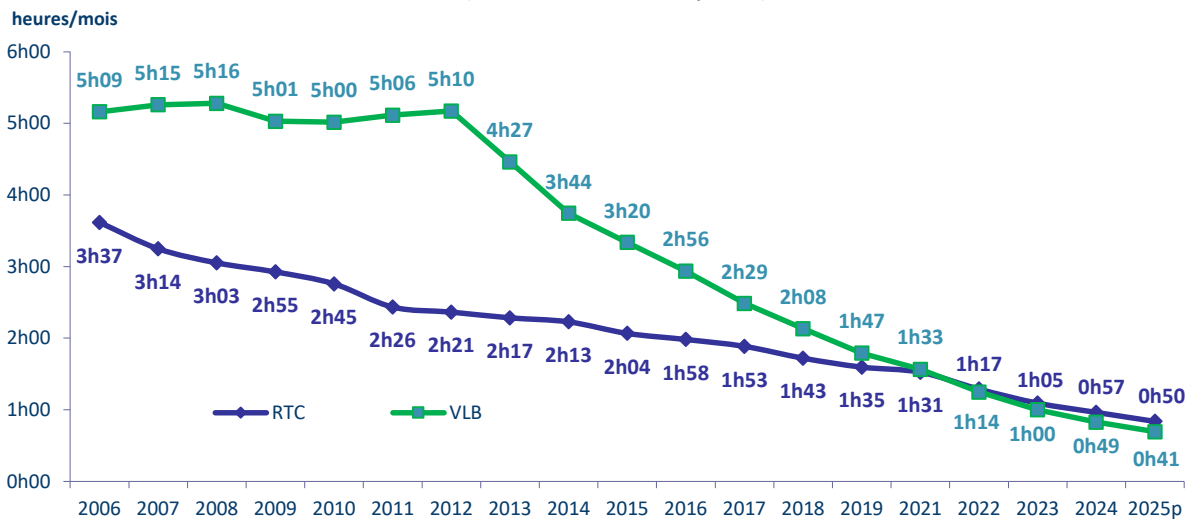
Accroissement annuel de la consommation vocale selon le type d'accès hors publiphones et cartes



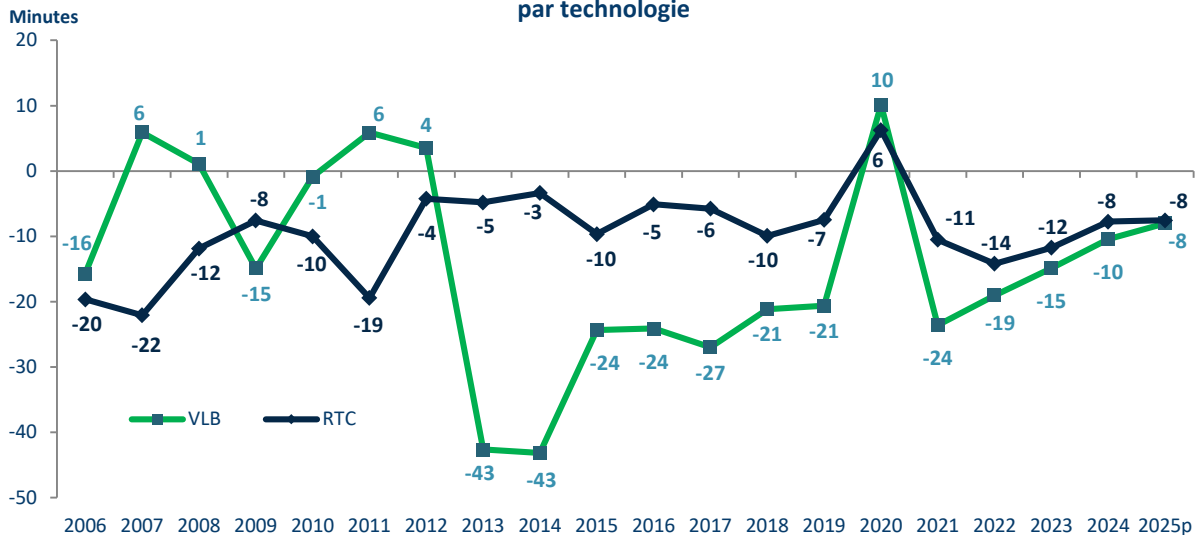
Répartition de la consommation vocale depuis les lignes fixes VLB versus RTC



Consommation vocale mensuelle moyenne depuis les réseaux fixes (hors services à valeur ajoutée)



Evolution annuelle de la consommation vocale mensuelle moyenne par technologie



Le revenu issu du service téléphonique bas débit (abonnements et communications vocales) s'élève à 885 millions d'euros HT en 2025. Ce revenu est généré par les 2,6 millions d'abonnements téléphoniques restant sur le réseau cuivre RTC, en déclin depuis plus de quinze ans. Les abonnés au service téléphonique en RTC dépensent en moyenne 24,7 euros HT par mois en 2025. Globalement stable depuis 2014, cette dépense moyenne augmente de 50 centimes en un an environ par abonnement en 2023, 2024 et 2025, notamment sous l'effet de hausses tarifaires de l'abonnement téléphonique intervenues en février 2023, 2024 et 2025.

Revenus liés au service téléphonique par le RTC						
Millions d'euros hors taxes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Accès, abonnements et services supplémentaires	1 410	1 212	1 061	907	750	-17,3%
Communications vocales	362	287	220	174	135	-22,3%
Total (accès, services supplémentaires et communications vocales)	1 772	1 499	1 281	1 081	885	-18,1%

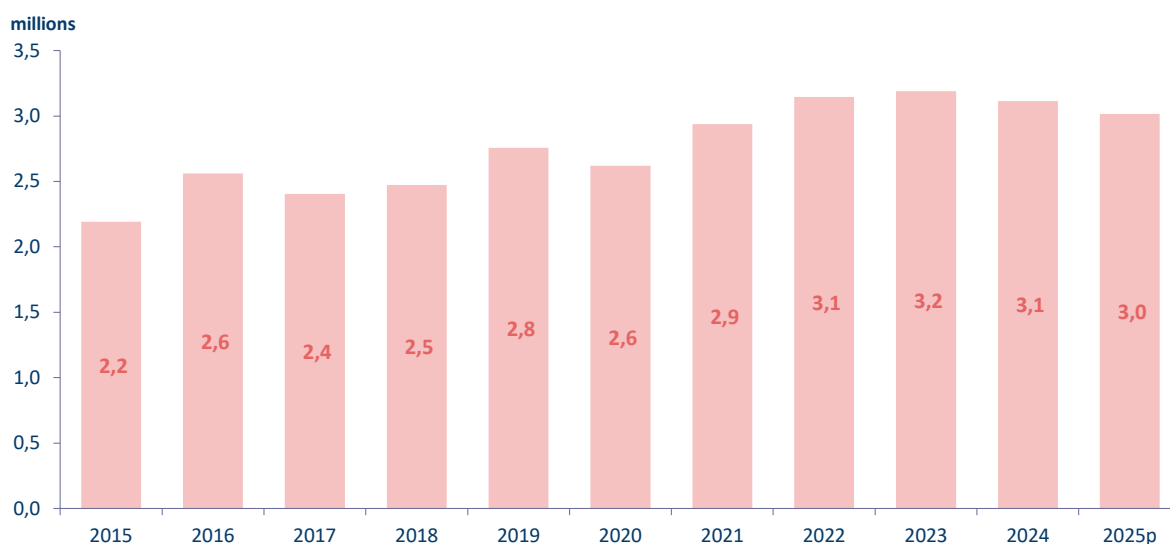
Facture mensuelle moyenne par abonnement fixe (hors SVA et renseignements)						
Euros HT par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Service téléphonique RTC (accès et communications)	23,1	23,1	23,6	24,2	24,7	1,9%

2.2.3 La conservation des numéros de téléphonie fixe

Le nombre de numéros de téléphonie fixe conservés à la suite d'un changement d'opérateur a été relativement stable entre 2010 et 2020, à l'exception de l'année 2015 où ce nombre avait fortement chuté, et de l'année 2020 marquée par de fortes disparités selon les trimestres en raison de la crise sanitaire (- 24 % en un an premier semestre 2020 et + 17 % au second). L'année 2021 a été marquée par un volume de numéros conservés qui n'avait jamais été aussi élevé durant les quinze années précédentes (2,9 millions pour l'ensemble de l'année 2021), et en particulier au quatrième trimestre 2021 (890 000 numéros portés), en partie en raison de l'augmentation record des transactions immobilières en 2021. Depuis, le nombre de numéros conservés se maintient à un niveau supérieur à 3 millions.

Conservation des numéros de téléphonie fixe						
Millions	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Nombre de numéros conservés au cours de l'année	2,938	3,145	3,189	3,115	3,017	-3,1%

Nombre de numéros de téléphonie fixe conservés



2.3 Le revenu des services fixes et les factures mensuelles moyennes

En 2025, les services fixes vendus aux particuliers et aux entreprises par les opérateurs ont généré un revenu de 17,5 milliards d'euros HT. Il se compose pour 84 % du revenu issu de la vente des abonnements internet à haut et très haut débit, 11 % du revenu des accès de haute qualité et 5 % du revenu des services bas débit. Le revenu des services fixes est pratiquement stable (- 0,3 % en un an en 2025) après deux années de croissance. Ce changement de tendance est lié à la moindre croissance du revenu des services à haut et très haut débit associée au recul des revenus des services bas débit et d'accès de haute qualité.

En effet, malgré la hausse modérée du nombre d'abonnements internet depuis la fin de l'année 2022, le revenu issu de la vente des services à haut et très haut débit a nettement progressé en 2023 et 2024 : + 6,2 % en un an en 2024 et + 5,0 % en 2023 après trois années à un rythme de 3 % par an. Cette évolution s'explique en partie par les hausses tarifaires¹⁰ mises en œuvre par les opérateurs à la fin de l'année 2022. En 2025, la croissance ralentit, et s'établit à 1,8 % en un an, soit un recul de 4,5 points en un an.

Parallèlement, le revenu provenant des services bas débit, 885 millions d'euros HT en 2025, est en déclin depuis près de vingt ans (- 18 % en un an en 2025). Sur le marché des entreprises, le revenu des accès de haute qualité et « réseaux intersites » diminue quant à lui depuis 2017, à un rythme qui s'accélère : - 6 % en un an environ en 2025 après environ - 4 % par an sur la période 2022-2024 et trois années à un rythme inférieur à - 1 % par an. Il s'établit à 2,0 milliards d'euros HT en 2025.

Revenus des services offerts sur réseaux fixes						
Millions d'euros hors taxes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Bas débit (accès, communications, cartes)	1 774	1 499	1 281	1 081	885	-18,1%
Haut et très haut débit	12 539	12 924	13 569	14 414	14 668	1,8%
Abonnements (internet et VLB) et communications VLB	10 416	10 774	11 495	12 360	12 782	3,4%
Autres revenus liés à l'accès à internet (vidéo à la demande, hébergement de sites...)	2 122	2 151	2 075	2 054	1 886	-8,2%
Accès de haute qualité et réseaux intersites vendus aux entreprises	2 352	2 253	2 158	2 086	1 967	-5,7%
Ensemble des revenus des services fixes	16 664	16 676	17 009	17 581	17 520	-0,3%

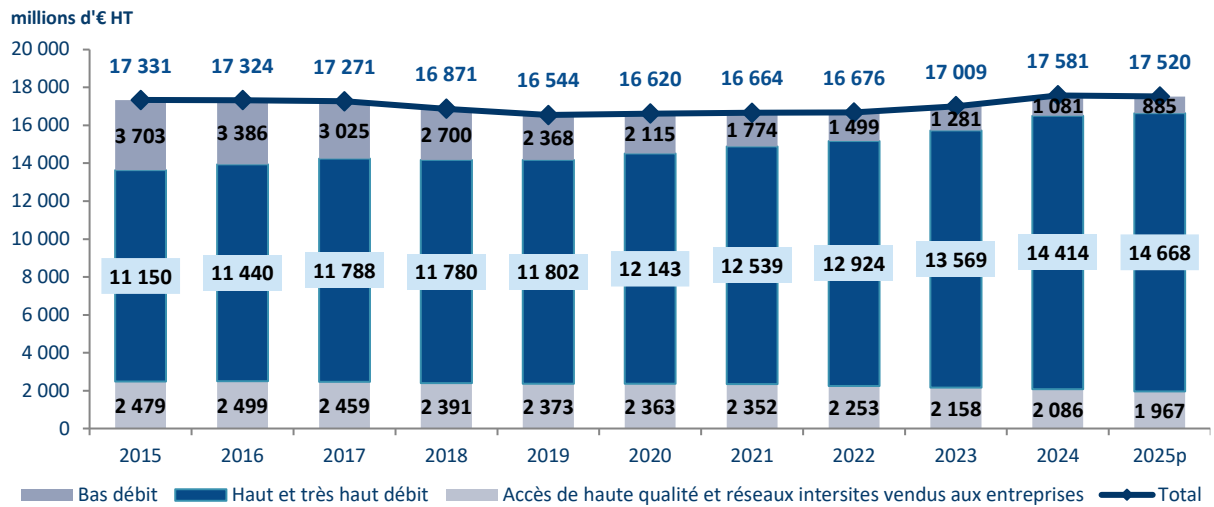
Note : la définition de la rubrique « autres revenus liés à l'accès à internet » se trouve en [Annexe 1A.e](#)) de ce document.

Facture mensuelle moyenne par abonnement fixe (hors SVA et renseignements)						
Euros HT par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Service téléphonique RTC (accès et communications)	23,1	23,1	23,6	24,2	24,7	1,9%
Accès haut débit ou très haut débit (internet, téléphone, télévision)	33,0	33,4	34,7	36,6	36,9	0,9%

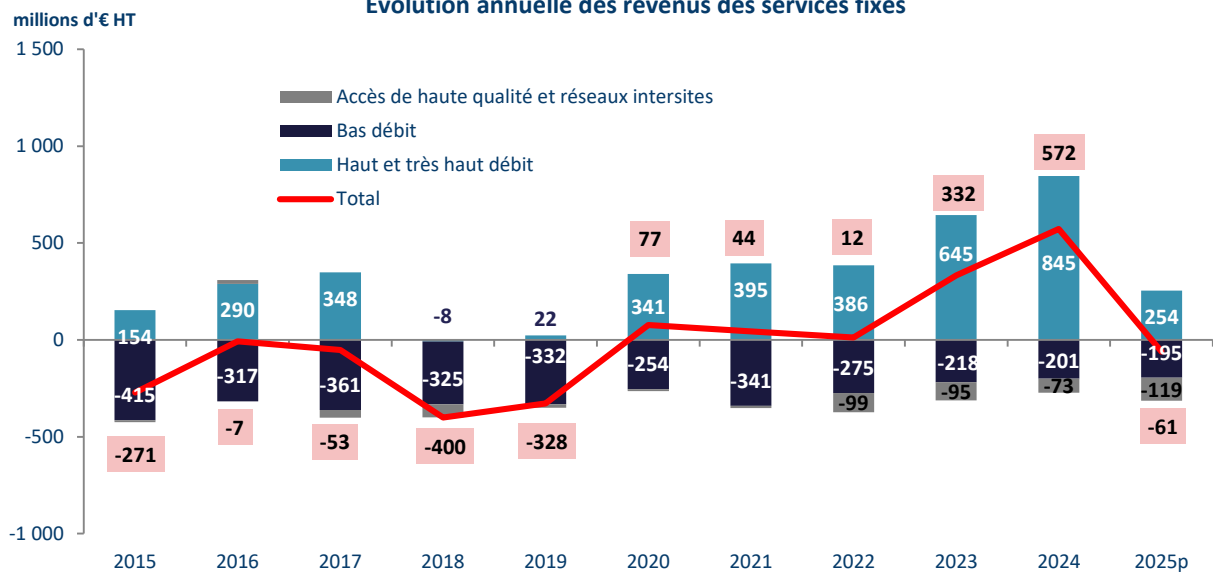
La facture mensuelle moyenne par abonnement internet à haut et très haut débit progresse désormais à un niveau proche de ceux observés sur la période 2020-2022, soit moins de 0,5 euro HT en moyenne par abonnement et par an (+ 0,3 euro HT en 2025), après + 1,9 euro HT en 2024 et + 1,3 euro HT en 2023. En 2025, la dépense moyenne pour un forfait comprenant l'accès à internet, le service téléphonique (y compris les communications vocales hors forfait) et le service audiovisuel selon les cas, atteint ainsi 36,9 euros HT par mois.

¹⁰ D'après l'observatoire de l'évolution des prix des services fixes et mobiles, les prix des services internet à haut et très haut débit en métropole sur le marché résidentiel ont progressé de 2,8 % entre octobre 2022 et octobre 2023.

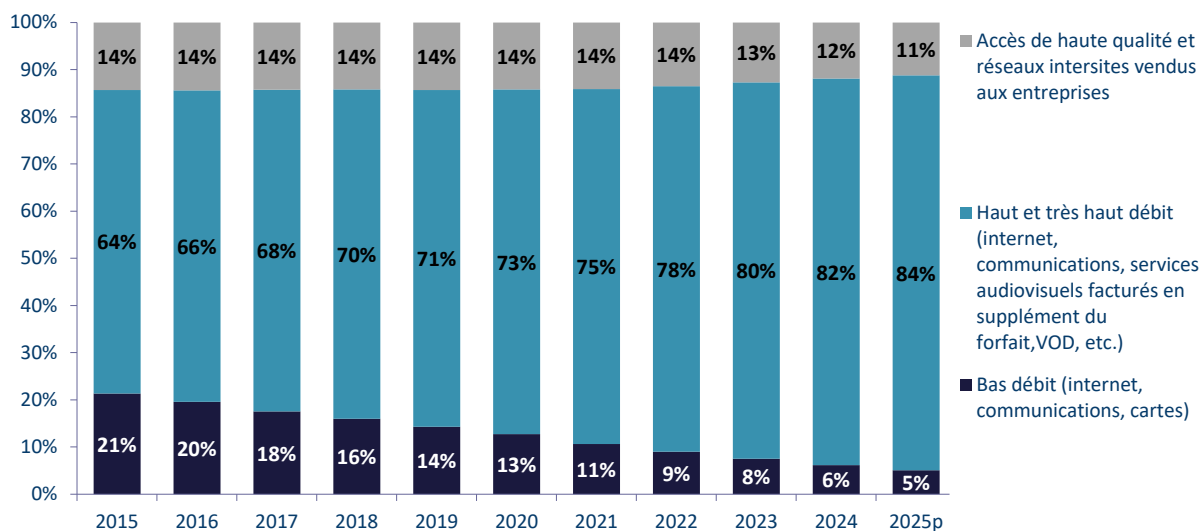
Revenus des services sur réseaux fixes



Evolution annuelle des revenus des services fixes

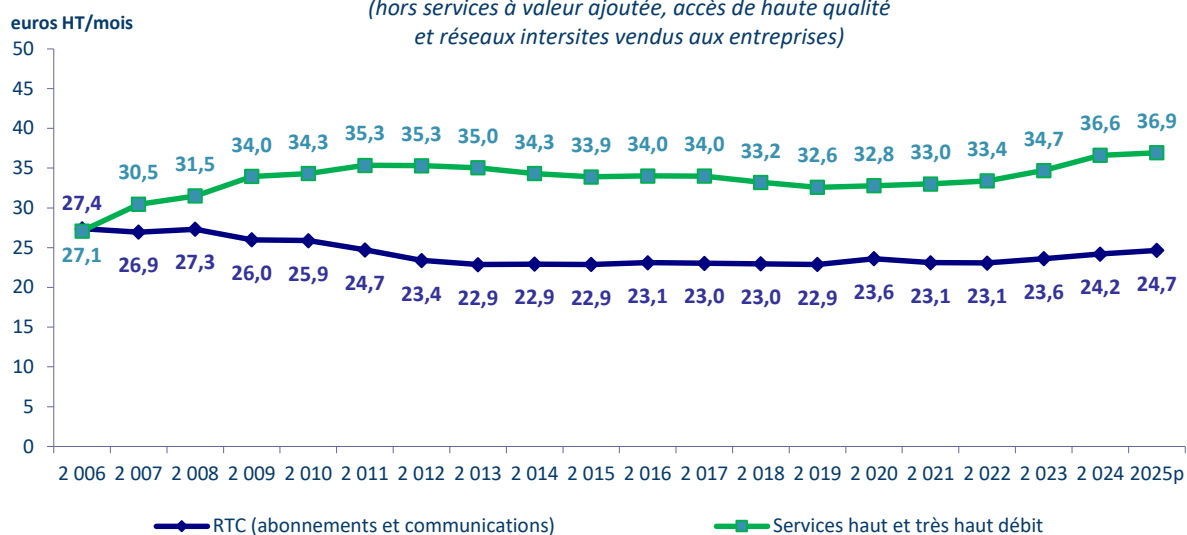


Répartition du revenu par services sur réseaux fixes

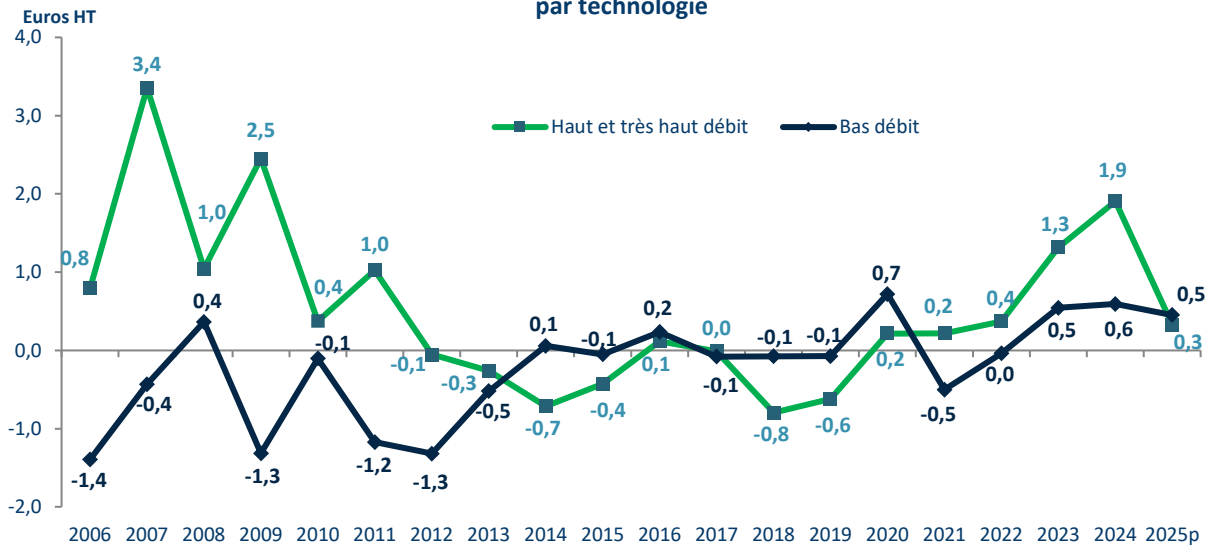


Facture moyenne mensuelle par abonnement aux services fixes

(hors services à valeur ajoutée, accès de haute qualité et réseaux intersites vendus aux entreprises)



Evolution annuelle de la facture mensuelle moyenne par technologie



Notes :

- L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.
- La méthodologie de calcul des factures moyennes par ligne fixe et par abonnement se trouve au point f) de la partie A de l'annexe.
- La notion de « ligne » et d'« abonnement » est développée au point c) de la partie A de l'annexe.

3 Les services de détail sur les réseaux mobiles

3.1 Le nombre de cartes des services mobiles classiques

3.1.1 Le nombre de cartes SIM

Au 31 décembre 2025, le nombre de cartes SIM en service en France (hors cartes MtoM) s'élève à 84,9 millions. La croissance annuelle du nombre de ces cartes s'accélère en 2025, après trois années consécutives de ralentissement (+ 1 million en un an en 2025 contre + 440 000 un an auparavant). Cette accélération résulte à la fois de la croissance du marché des cartes prépayées et de la progression soutenue du nombre de forfaits.

Le segment des forfaits mobiles totalise 77,8 millions de cartes SIM à fin 2025, soit une croissance de 780 000 en un an. La croissance de ce marché a connu un rebond entre 2021 et 2022 à l'issue de la crise sanitaire (+ 2,3 millions par an en moyenne), puis a ralenti les deux années suivantes (+1,2million en 2023 et + 730 000 en 2024).

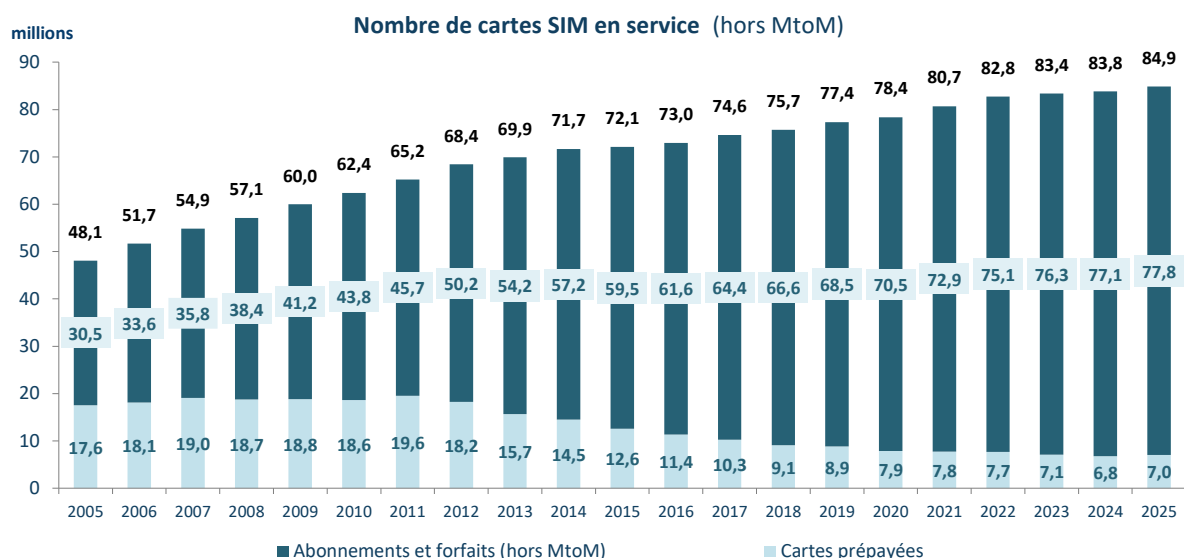
Après treize années consécutives de baisse, le nombre de cartes SIM prépayées progresse en 2025, enregistrant une hausse de 240 000 unités en un an. Ces cartes représentent 8 % du nombre total de cartes SIM (hors MtoM), contre 10 % en 2020.

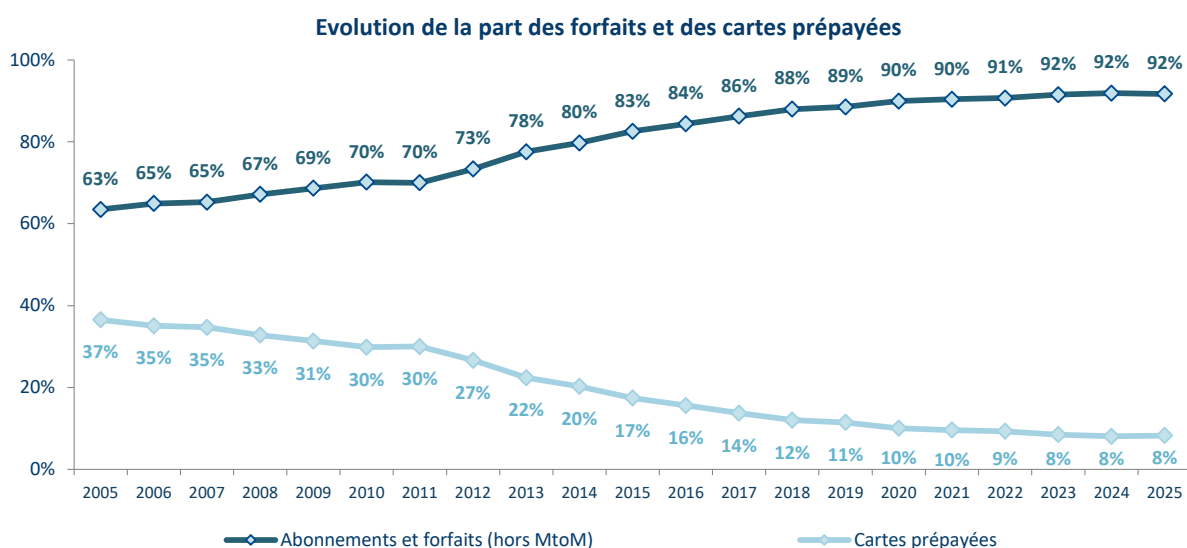
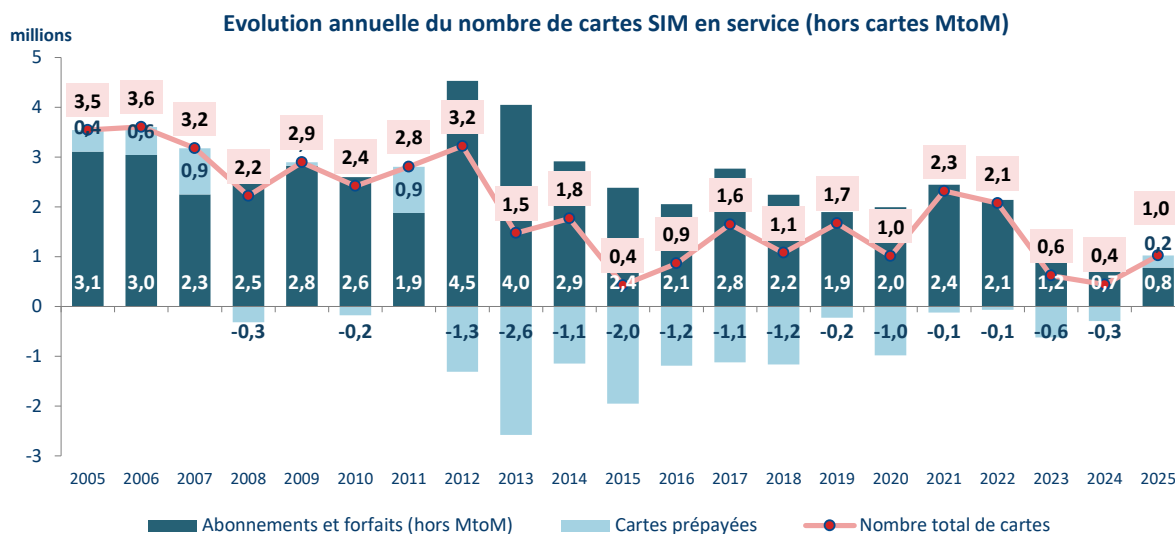
La part des cartes prépayées actives, c'est-à-dire ayant été utilisées au moins une fois au cours des trois derniers mois de l'année 2025 s'établit à 74 % depuis un an.

Nombre de cartes mobiles en service						
Millions d'unités	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Abonnements et forfaits (hors MtoM)	72,937	75,077	76,320	77,054	77,834	1,0%
Cartes prépayées	7,760	7,696	7,076	6,784	7,027	3,6%
dont cartes prépayées actives	5,547	5,329	5,102	5,030	5,235	4,1%
Nombre de cartes SIM en service (hors MtoM)	80,698	82,774	83,396	83,838	84,861	1,2%

Notes :

- Une carte prépayée est dite active si le client a reçu ou émis au moins un appel téléphonique, émis un SMS interpersonnel, ou effectué au moins une connexion à internet au cours des trois derniers mois. Les SMS entrants ne sont pas pris en compte.
- Sont exclues les cartes SIM 4G dédiées uniquement à un usage internet fixe (elles ne peuvent être utilisées en situation de mobilité). Ces cartes sont comptabilisées avec les accès internet fixes.





3.1.2 Les cartes internet exclusives

Le nombre de cartes SIM dédiées aux connexions internet en situation de mobilité s'élevé à 4 millions à la fin de l'année 2025. Le nombre de ces cartes diminue pour la deuxième année consécutive (- 110 000 en un an en 2025 après - 30 000 en 2024 et quatre années de croissance consécutives de 2020 à 2023). Cette diminution provient à la fois du segment des forfaits et celui des cartes prépayées. La part des cartes internet exclusives s'établit à 4,7 % fin 2024 et conserve un niveau comparable à celui des quatre années précédentes.

Entre 2022 et 2024, la croissance du nombre de cartes internet exclusives était entièrement portée par le segment des forfaits, mais la croissance de ce segment avait fortement ralenti en 2024. En 2025, le nombre de forfaits internet exclusifs diminue de 80 000 et s'élevé à 3,7 millions à la fin de l'année 2025. Par ailleurs, le nombre de cartes prépayées internet exclusives diminue depuis 2022 et s'établit à 360 000 au 31 décembre 2025. En 2025, le nombre de ces cartes diminue de 30 000 après - 60 000 en 2024. La part des cartes prépayées actives s'établit à 54 % en 2025 (- 2 points en un an).

La consommation de données réalisée à partir des cartes dédiées exclusivement aux connexions internet mobile diminue depuis 2024 (- 8 % en un an en 2025, contre -1 % en 2024) après plus de dix

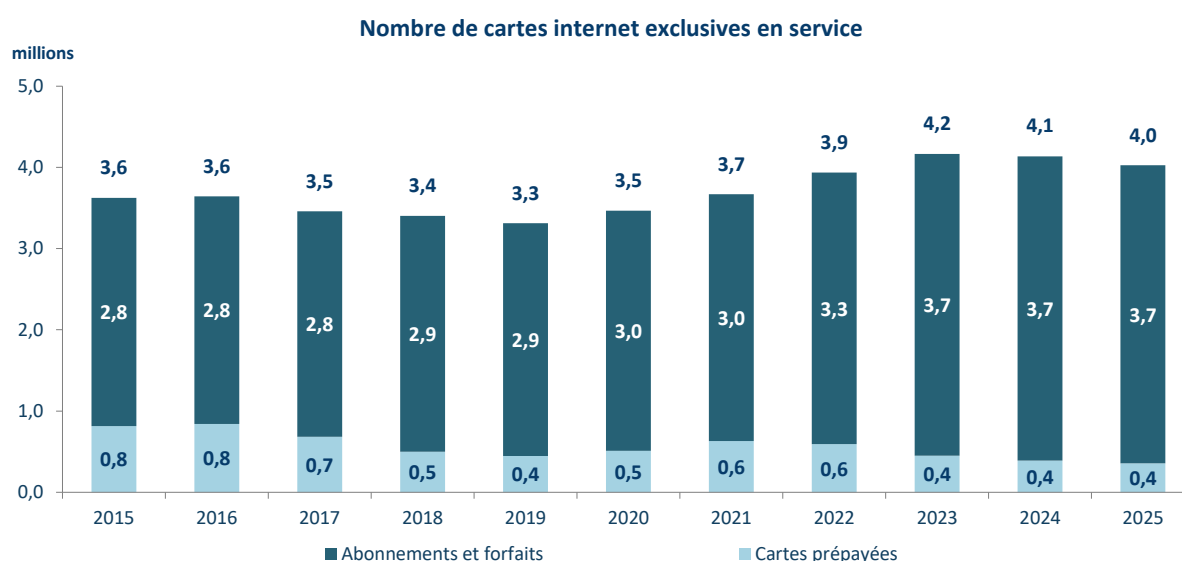
années de croissance et représente 1,6 % du volume total de données consommées. La consommation moyenne de données réalisée à partir de ces cartes diminue légèrement (5,9 gigaoctets par mois en moyenne en 2025, contre 6,3 gigaoctets en 2024).

Parallèlement, le revenu issu de la vente de cartes internet exclusives diminue de 7,9 %, et s'établit à 136 millions d'euros HT. La facture mensuelle moyenne de ces cartes s'élève à 2,8 euros HT, en repli de 20 centimes d'euros en un an. Ce faible revenu par carte SIM s'explique à la fois par la proportion limitée de cartes prépayées actives et par la présence de cartes multi-SIM. Ces cartes, vendues conjointement à un forfait classique voix + données, sont incluses dans le forfait ou payées sous forme d'option en supplément du forfait et permettent d'utiliser le volume de données inclus dans le forfait classique sur d'autres équipements (ordinateur, tablette, etc.).

Cartes Internet exclusives						
Millions d'unités	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Abonnements et forfaits à des cartes internet exclusives	3,040	3,343	3,717	3,749	3,668	-2,2%
Cartes prépayées internet exclusives	0,629	0,593	0,450	0,388	0,357	-8,0%
dont cartes prépayées actives	0,240	0,268	0,244	0,202	0,193	-4,5%
Nombre de cartes SIM internet exclusives	3,669	3,936	4,166	4,138	4,026	-2,7%
Proportion de cartes SIM internet exclusives	4,5%	4,8%	5,0%	4,9%	4,7%	- 0,2 pt

Trafic et revenu des cartes internet exclusives						
	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Consommation de données (en exaoctets)	0,182	0,239	0,294	0,291	0,268	-8,0%
Revenu des cartes internet exclusives (en millions d'€ HT)	194	182	165	148	136	-7,9%

Note : le nombre de cartes SIM internet exclusives est défini comme le nombre de cartes SIM vendues par les opérateurs mobiles (sous forme d'abonnement, forfait ou de carte prépayée) et destinées à un usage internet exclusif (cartes PCMCIA, clés internet 3G / 4G). Les cartes internet 4G à usage fixe sont exclues.



3.1.3 La convergence fixe - mobile

Le nombre de cartes SIM couplées à un accès fixe conduisant à une réduction tarifaire progresse de 840 000 en 2025 après + 620 000 en 2024 et deux années de croissance de plus d'un million par an. Le nombre de cartes couplées à un accès fixe atteint 26,8 millions à la fin de l'année 2025. La part des cartes couplées rapportée au nombre total de forfaits s'élève en 2025 à 34 % (+ 0,8 point en un an).

Cartes SIM couplées à un ou plusieurs services fixes						
Millions d'unités	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Nombre de cartes SIM couplées aux services fixes	22,331	23,760	25,302	25,925	26,766	3,2%
Part des cartes couplées/nombre total de forfaits	31%	32%	33%	34%	34%	+ 0,8 pt
Part des cartes couplées/nombre total de cartes	28%	29%	30%	31%	32%	+ 0,6 pt

Note : les offres de convergence fixe/mobile sont des offres commercialisées par les opérateurs sous forme soit d'un « package » de services (pouvant inclure plusieurs forfaits mobiles) soit de remises appliquées à l'un ou l'autre des services proposés. Plusieurs cartes SIM peuvent être couplées à un même abonnement internet fixe.

3.1.4 Les cartes actives 3G, 4G et 5G

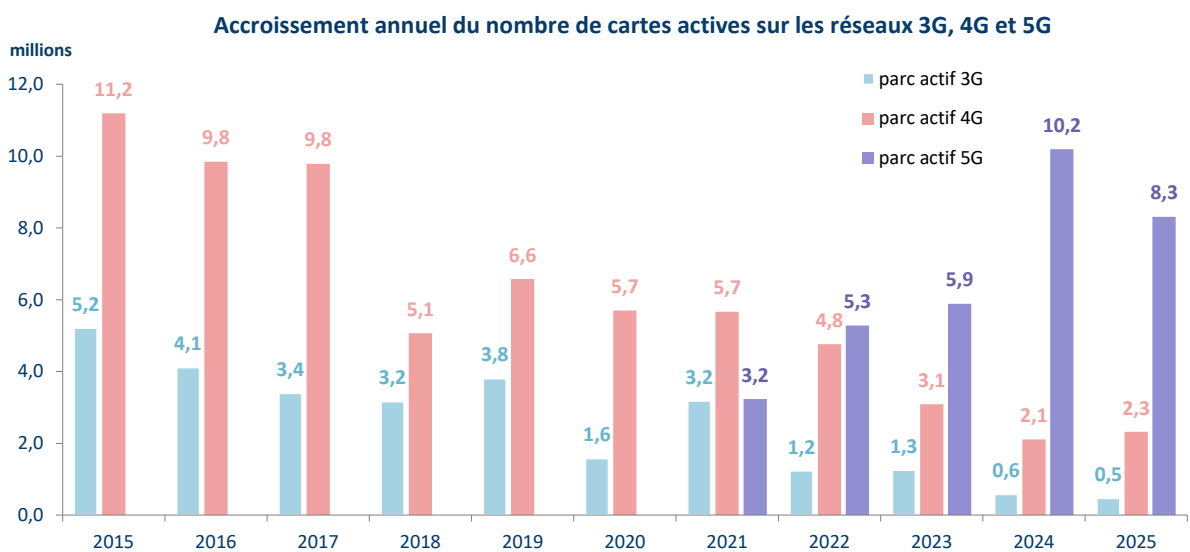
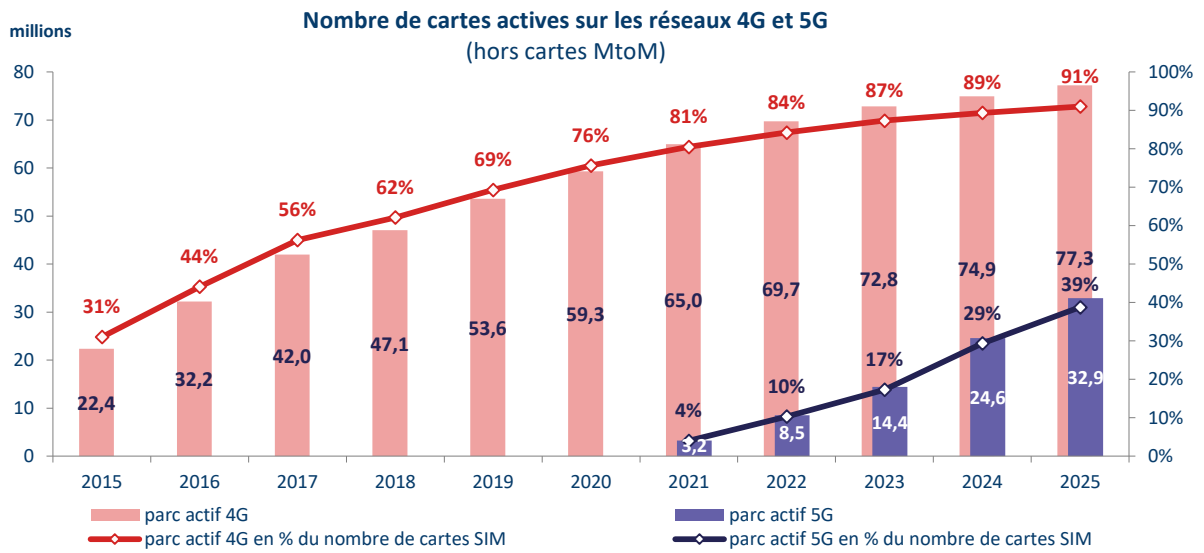
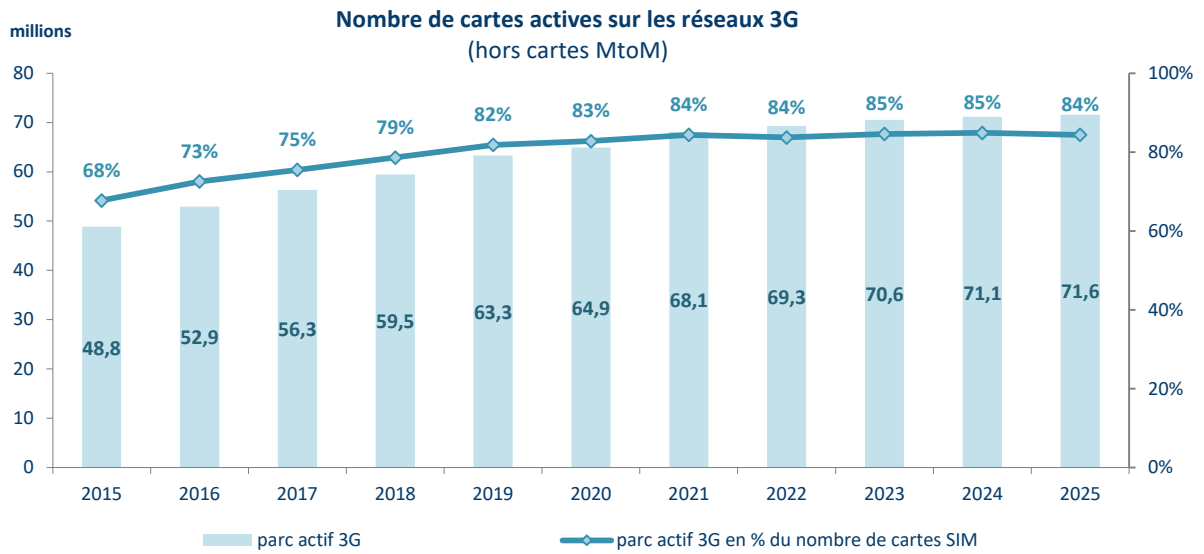
Cinq ans après l'ouverture commerciale des réseaux 5G, 32,9 millions de cartes SIM ont été utilisées au moins une fois sur ces réseaux au cours du dernier trimestre 2025. Avec une croissance de 8,3 millions en 2025, la part de cartes actives en 5G atteint 39 % du nombre total de cartes SIM en service, soit + 10 points en un an.

La proportion d'utilisateurs actifs sur les réseaux 4G atteint quant à elle 91 % (+ 2 points en un an), soit 77,3 millions de cartes. Le nombre de ces cartes avait progressé chaque année à un rythme d'environ 10 millions par an entre 2014 et 2017, puis la croissance a ralenti à partir de 2018. En 2025, la croissance du nombre de cartes SIM actives sur les réseaux 4G reste soutenue, celle-ci s'établit à + 2,3 millions après + 2,1 millions un an auparavant.

Sur les réseaux 3G, 71,6 millions de cartes SIM ont été actives au cours des trois derniers mois de l'année 2025, soit 84 % du nombre total de cartes SIM. L'accroissement annuel du nombre de cartes SIM utilisées sur les réseaux 3G s'établit à 470 000 en 2025, contre + 580 000 un an auparavant.

Parc actif 3G, 4G et 5G						
Millions d'unités	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Parc actif 3G	68,065	69,299	70,553	71,135	71,604	0,7%
Parc actif 4G	64,988	69,745	72,835	74,945	77,263	3,1%
Parc actif 5G	3,237	8,520	14,409	24,603	32,913	33,8%

Note : les cartes SIM 4G dédiées uniquement à un usage internet fixe (c'est-à-dire celles qui ne peuvent être utilisées en situation de mobilité) sont exclues. Ces cartes sont comptabilisées dans la rubrique abonnements internet fixes.

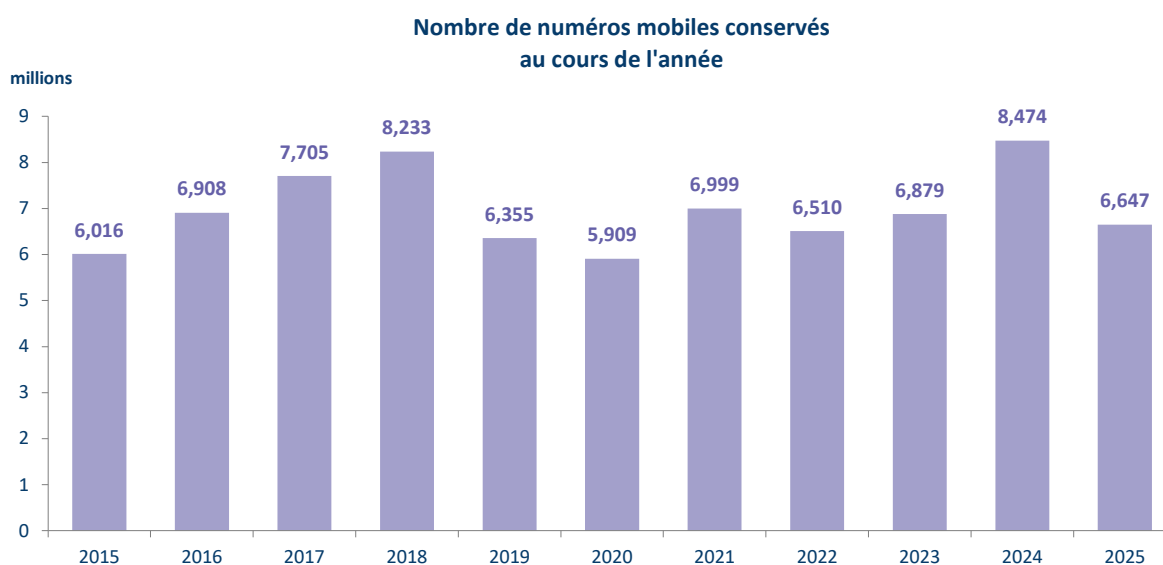


3.1.5 La conservation des numéros mobiles

Au cours de l'année 2025, 6,6 millions de numéros mobiles ont été conservés par les clients à la suite d'un changement d'opérateur. Le nombre de numéros conservés enregistre une baisse de 21,6 % en 2025 après deux années de croissance (+ 6 % en 2023 et + 23 % en 2024). Ce recul s'explique en partie par la baisse significative du volume des résiliations (- 16 % au cours de l'année 2025, contre + 11 % en 2024) observée sur le marché post-payé grand public.

Portabilité des numéros mobiles						
Millions	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Nombre de numéros conservés au cours de l'année	6,999	6,510	6,879	8,474	6,647	-21,6%

Note : le nombre de numéros conservés est défini comme le nombre de portages effectifs (numéros activés chez l'opérateur receveur) réalisés au cours de l'année correspondante.



3.2 Le revenu et la consommation sur le marché de détail mobile

3.2.1 Le revenu sur le marché de détail (hors SVA et hors MtoM)

Le revenu des services mobiles s'élève à 14,4 milliards d'euros HT en 2025. Ce revenu recule de 3,5 % en un an après six années de croissance consécutive. La croissance avait néanmoins ralenti en 2023 et en 2024, après une nette augmentation en 2021 en lien avec la reprise de l'activité économique à l'issue de la crise sanitaire.

Le revenu issu des forfaits atteint 14,1 milliards d'euros HT en 2025. En baisse de 3,4 % en un an, ce revenu décroît après sept années de croissance. Il représente en outre 97,4 % de l'ensemble du revenu des services mobiles (stable en un an). Le revenu issu des cartes prépayées diminue quant à lui de 7,4 % en un an en 2025 malgré la hausse de 3,6% du nombre de cartes prépayées.

Le revenu attribué au *roaming out* diminue de 4,2 % en un an en 2025 après les quatre années de croissance qui ont succédé à la baisse intervenue en 2020 en raison de la crise sanitaire.

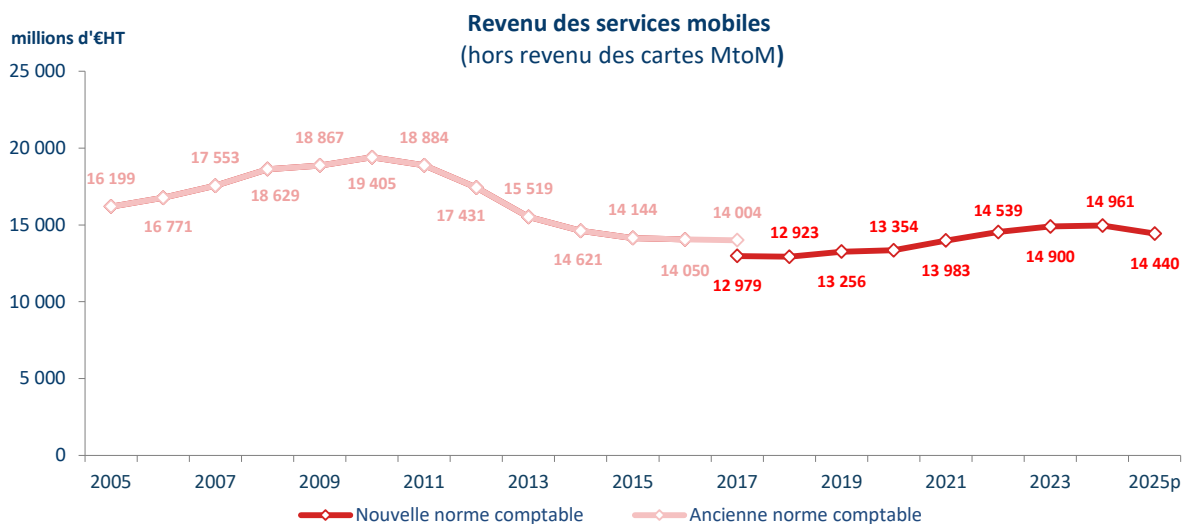
La facture moyenne des clients des services mobiles diminue et s'établit à 14,3 euros HT par mois en 2025 (- 60 centimes d'euros HT en un an). La facture moyenne mensuelle baisse aussi bien pour les détenteurs de forfaits que pour les utilisateurs de cartes prépayées. Elle s'élève à 15,1 euros HT (- 70 centimes d'euros HT en un an) pour les forfaits et à 4,4 euros HT (- 40 centimes d'euros HT en un an) pour les cartes prépayées.

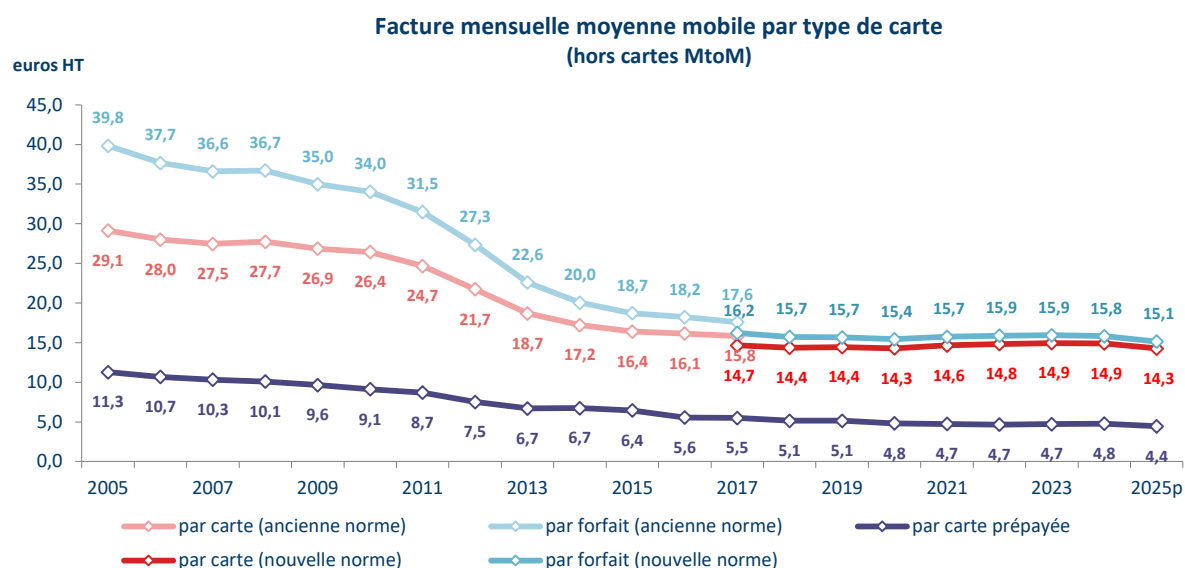
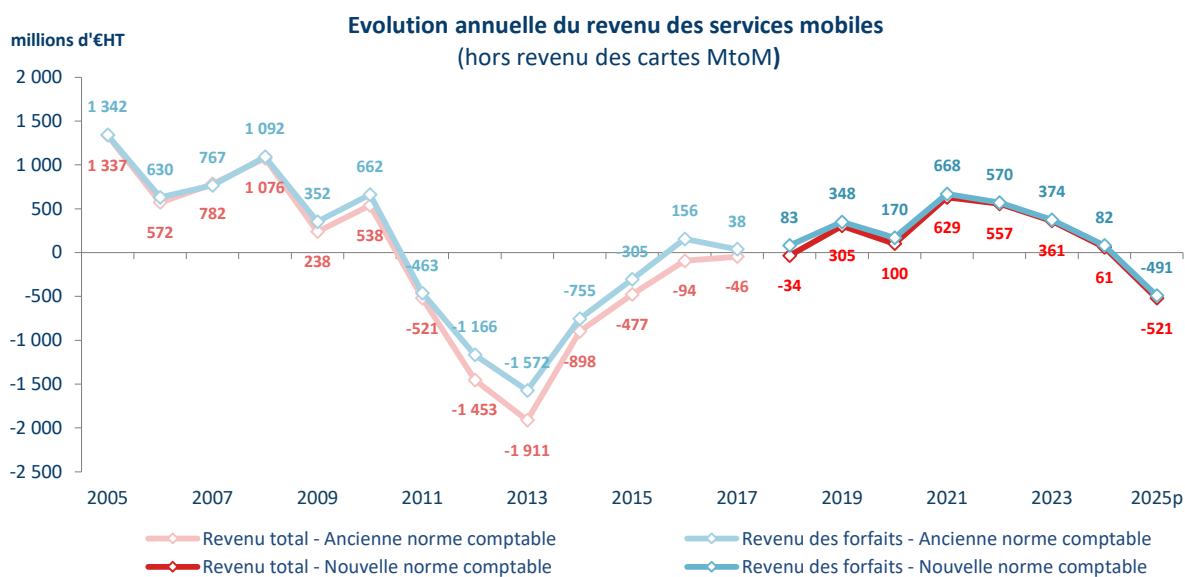
Revenus des services mobiles						
Millions d'euros HT	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Abonnements et forfaits	13 538	14 108	14 481	14 563	14 072	-3,4%
Cartes prépayées	445	432	419	398	368	-7,4%
Revenus des services mobiles (hors cartes MtoM)	13 983	14 539	14 900	14 961	14 440	-3,5%
dont roaming-out (voix, sms, data)	277	453	462	465	445	-4,2%

Factures mensuelles moyennes par carte mobile						
Euros HT par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Facture mensuelle moyenne par carte	14,6	14,8	14,9	14,9	14,3	-4,3%
dont forfait	15,7	15,9	15,9	15,8	15,1	-4,3%
dont carte prépayée	4,7	4,7	4,7	4,8	4,4	-7,1%

Notes :

- Ces revenus portent exclusivement sur le marché de détail. Les revenus du marché entre opérateurs (interconnexion, vente en gros) en sont exclus. En sont également exclus les revenus de détail des services à valeur ajoutée. Pour plus de précisions, voir la partie D de l'annexe ([Service à valeur ajoutée](#)).
- Au 1^{er} janvier 2018, l'application de la norme comptable IFRS 15 a entraîné pour les opérateurs un transfert d'une partie du revenu des services mobiles vers le revenu de la vente et location de terminaux. Dans les graphiques ci-dessous, afin de mesurer l'évolution annuelle entre 2017 et 2018, les montants de l'année 2017 sont également présentés à périmètre constant, c'est-à-dire selon la nouvelle norme comptable. L'application de cette norme a un impact sur le revenu des abonnements et forfaits, et par conséquent le revenu total des services mobiles. Elle n'a pas d'impact sur le revenu des contrats prépayés. Pour plus de précisions, se reporter au point b) de la partie B de l'annexe ([Changements liés à la norme IFRS](#)).
- L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.
- Voir les [Définitions des indicateurs moyens mobiles](#) au point c) de la partie B de l'annexe.





3.2.2 Le volume de données consommées

Le volume de données consommées par les clients des opérateurs sur les réseaux mobiles s'élève à 16,9 exaoctets en 2025. La croissance de ce trafic décélère chaque année depuis 2023. Après une croissance annuelle de +18 % en 2023, le volume de données mobiles consommées augmente d'environ 13 % pour la deuxième année consécutive.

A l'origine de 93 % du trafic de données sur les réseaux mobiles, la consommation de données des détenteurs de forfaits progresse de 11,3 % en 2025. Le volume de données mobiles consommées par les utilisateurs de cartes prépayées augmente quant à lui de 33,7 %. Enfin, la consommation de données mobiles des clients actifs sur les réseaux 4G progresse de 11,8 % en un an.

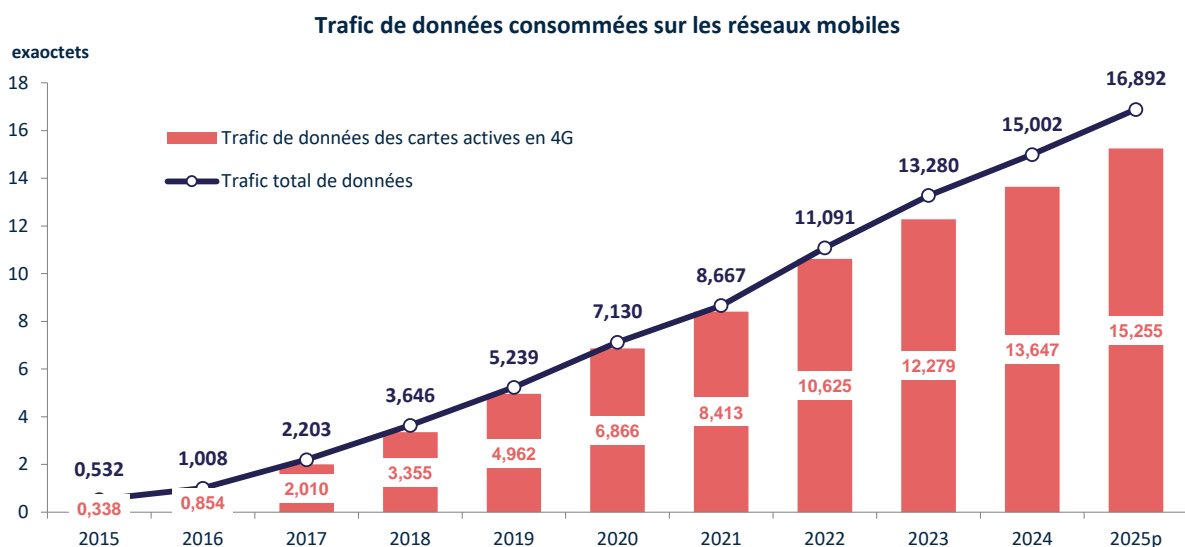
Trafic de données consommées sur les réseaux mobiles						
Exaotets	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Abonnements et forfaits	8,388	10,655	12,643	14,150	15,753	11,3%
Cartes prépayées	0,279	0,436	0,637	0,852	1,139	33,7%
Consommation de données au cours de l'année	8,667	11,091	13,280	15,002	16,892	12,6%
dont consommées par les cartes internet exclusives	0,182	0,239	0,294	0,291	0,268	-8,0%
dont consommées par les clients actifs 4G	8,413	10,625	12,279	13,647	15,255	11,8%

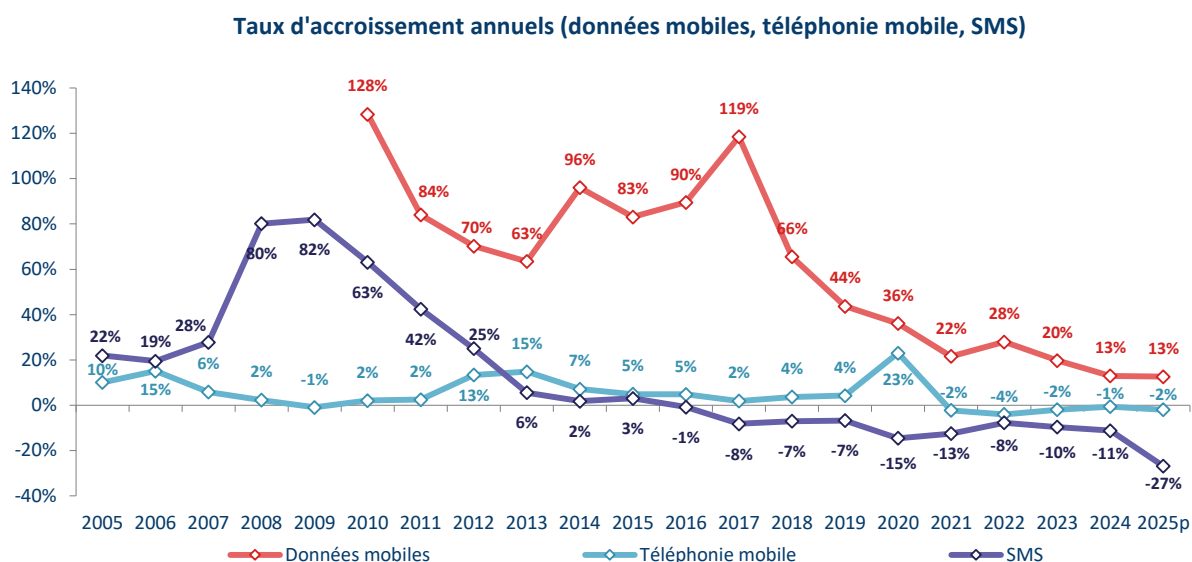
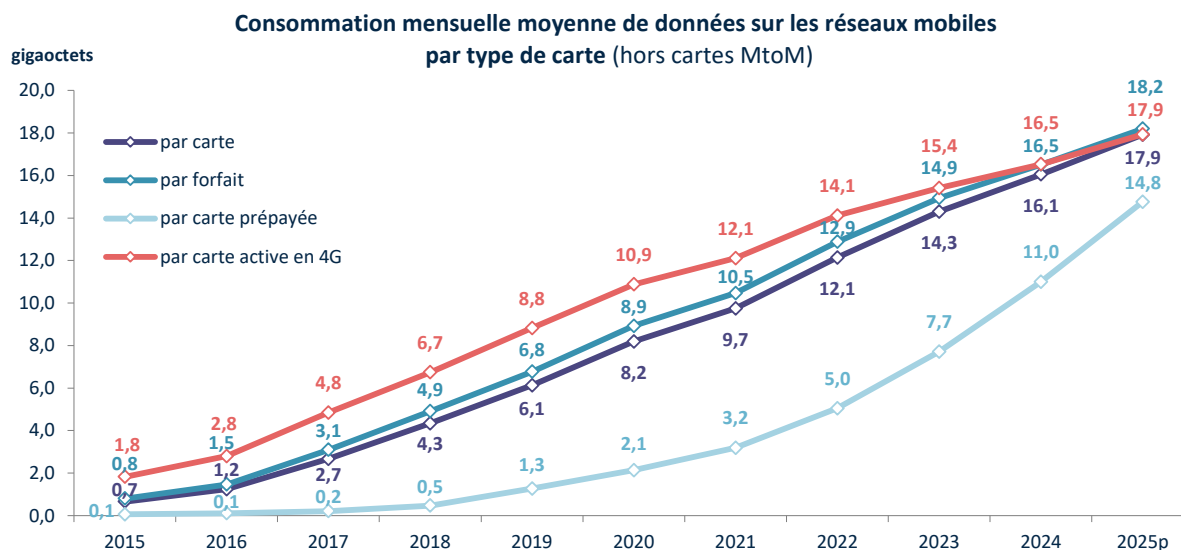
Note : Le volume de données sur les réseaux mobiles inclut notamment les communications vocales et l'échange de messages interpersonnels réalisés via des applications. Ce volume n'inclut pas le trafic en Wi-Fi qui ne relève pas de la consommation sur réseau mobile. En outre, il n'inclut pas la consommation réalisée à partir des box 4G / 5G à usage fixe des opérateurs mobiles.

La consommation mensuelle moyenne de données mobiles, tous types de cartes confondus, atteint 17,9 gigaoctets, en hausse de 1,9 gigaoctet en un an. Celle des détenteurs de forfaits est 20 % plus élevée que celle des utilisateurs de cartes prépayées. Cet écart se réduit toutefois d'année en année en raison d'une croissance plus soutenue de la consommation par carte prépayée. Ainsi, la consommation moyenne mensuelle des détenteurs de forfaits s'établit à 18,5 gigaoctets (+ 1,7 gigaoctet en un an), tandis que les utilisateurs de cartes prépayées consomment en moyenne 14,8 gigaoctets par mois (+ 3,8 gigaoctets en un an).

Consommation mensuelle moyenne de données sur les réseaux mobiles						
Gigaoctets par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Consommation moyenne par forfait	10,5	12,9	14,9	16,5	18,2	10,2%
Consommation moyenne par carte prépayée	3,2	5,0	7,7	11,0	14,8	34,2%
Consommation moyenne de données par carte SIM	9,7	12,1	14,3	16,1	17,9	11,6%
Consommation par carte active internet	10,0	12,5	14,7	16,4	18,3	11,5%
Consommation par carte active en 4G	12,1	14,1	15,4	16,5	17,9	8,5%

Note : voir les définitions au point c) de la partie B de l'annexe ([Définitions des indicateurs moyens mobiles](#))





3.2.3 L'usage vocal de téléphonie mobile

Le trafic vocal mobile généré au cours de l'année 2025 recule pour la cinquième année consécutive. Ce trafic, qui progressait entre + 3 % et + 7 % par an entre 2014 et 2019, avait fortement augmenté en 2020 (+ 23 %) en raison de la crise sanitaire. Depuis 2021, le volume de consommation vocale depuis les téléphones mobiles diminue, en raison de l'effacement progressif des effets de la crise. Cette baisse se poursuit en 2025 avec un recul de 2 % en un an. Le volume de communications vocales se maintient toutefois au niveau élevé de 196 milliards de minutes au cours de l'année 2025.

Les détenteurs de forfaits génèrent 97 % du trafic vocal. Leur usage, qui progressait de 4 % par an en 2018 et 2019, a augmenté de 24 % en 2020. L'usage vocal des détenteurs de forfaits diminue depuis 2021, à un rythme allant de - 1 % à - 4 % par an (- 2,1 % en un an en 2025). Par ailleurs, l'usage des communications vocales par les utilisateurs de cartes prépayées progresse depuis 2024 (+ 1,1 % en un an en 2025 après + 3,3 % un an auparavant) après neuf années de repli.

L'usage vocal mensuel moyen depuis les téléphones mobiles s'élève à 3h23 en 2025, en repli de six minutes en un an. Il atteint, en 2025, un niveau similaire à 2019 (3h22), après plus de quatre heures en 2020. Les usages vocaux des détenteurs de forfaits restent nettement supérieurs à ceux des

utilisateurs de cartes prépayées : 3h34 par mois pour les détenteurs de forfaits (- 7 minutes en un an), contre 1h14 pour les utilisateurs de cartes prépayées (+ 1 minute en un an).

Le volume des communications vocale réalisées en voix sur Wi-Fi représente 8,1 % du trafic vocal depuis les téléphones mobiles en 2025. Le volume de ces communications croît de 14,7 % en un an et atteint 15,8 milliards de minutes en 2025.

Les communications vocales au départ des réseaux mobiles transitent majoritairement sur les réseaux 4G (voix sur LTE). Ainsi, le trafic de communications vocales provenant des clients utilisant la voix sur LTE s'élève à 137 milliards de minutes au en 2025, soit 70 % du volume total des communications vocales mobiles. Ce trafic progresse de 3,6 % en un an en 2025.

Trafic de téléphonie mobile selon le mode de souscription						
Millions de minutes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Abonnements et forfaits	207 324	199 436	195 578	194 161	190 110	-2,1%
Cartes prépayées	6 572	5 826	5 593	5 780	5 842	1,1%
Trafic de communications vocales au départ des mobiles	213 895	205 262	201 171	199 941	195 952	-2,0%
dont communications mobiles en voix sur Wifi	7 370	9 378	11 304	13 763	15 788	14,7%
dont communications mobiles en voix sur LTE				132 208	137 009	3,6%

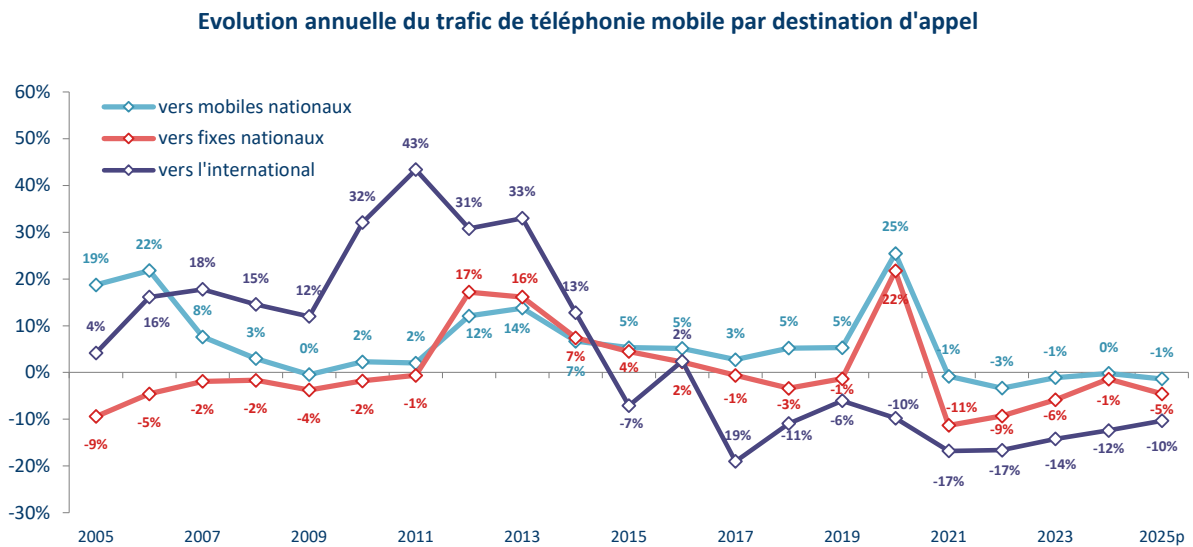
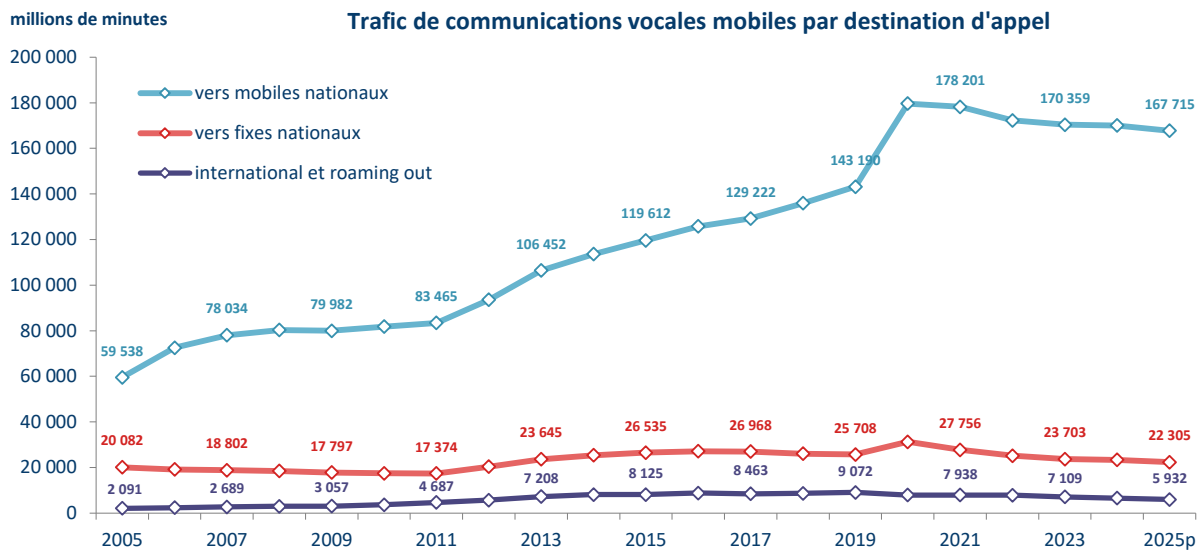
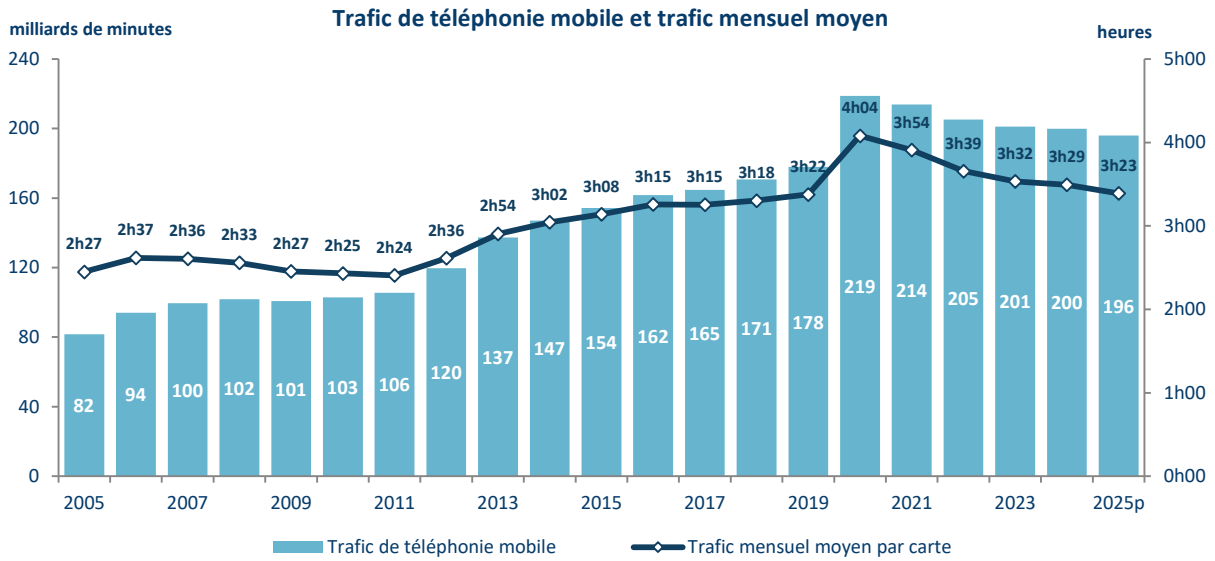
Note : La voix sur Wifi permet aux utilisateurs de téléphones mobiles, lorsque cela est techniquement possible, d'accéder à un service de communications vocales lorsqu'ils disposent d'une qualité de service de communications vocales depuis les réseaux mobiles dégradée au sein des bâtiments.

Trafic mensuel moyen						
Heures par mois	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Trafic mensuel moyen voix sortant par carte	3h54	3h39	3h32	3h29	3h23	-3,0%
dont forfait	4h11	3h54	3h45	3h41	3h34	-3,1%
dont carte prépayée	1h15	1h08	1h07	1h13	1h14	0,7%

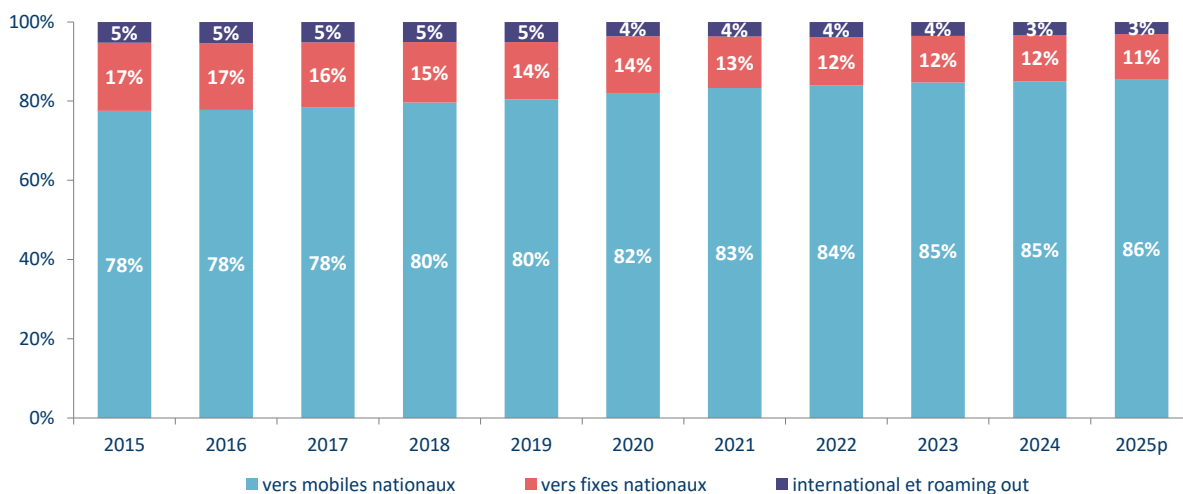
Note : voir les définitions au point c) de la partie B de l'annexe ([Définitions des indicateurs moyens mobiles](#))

Le trafic vocal au départ des lignes mobiles est en baisse quelle que soit la destination de l'appel. Les communications en situation d'itinérance à l'étranger (*roaming out*) diminuent également.

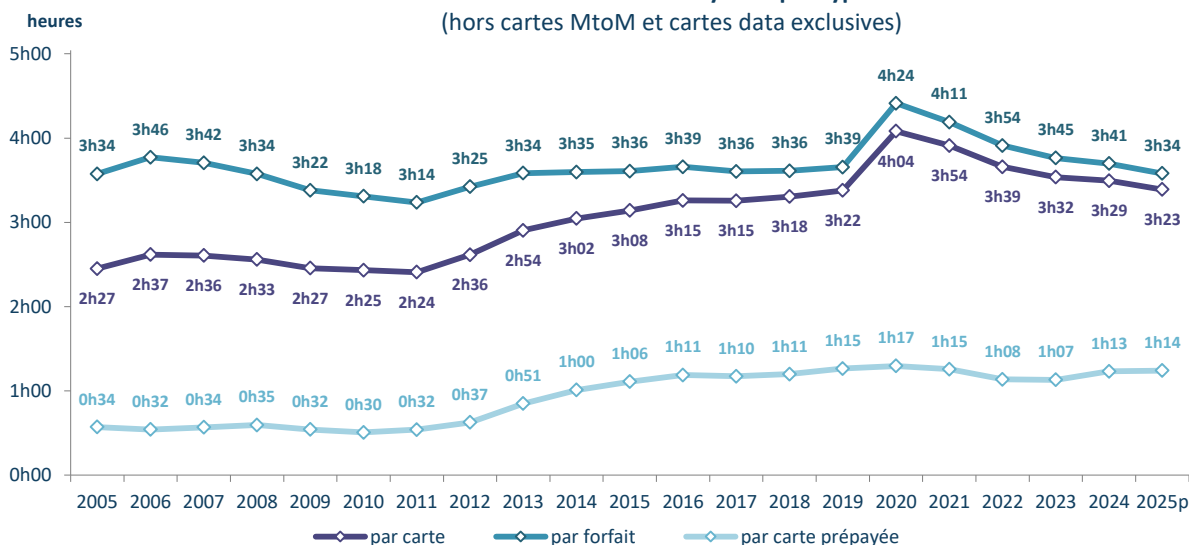
Trafic de téléphonie mobile par destination d'appel						
Millions de minutes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Communications mobiles vers fixe national	27 756	25 177	23 703	23 370	22 305	-4,6%
Communications mobiles vers mobiles nationaux	178 201	172 257	170 359	170 026	167 715	-1,4%
Communications vers l'international	3 153	2 630	2 256	1 977	1 773	-10,3%
Roaming out	4 785	5 197	4 853	4 568	4 159	-9,0%
Traffic de communications au départ des mobiles	213 895	205 262	201 171	199 941	195 952	-2,0%



Répartition du trafic de communications mobiles par destination d'appel



Consommation vocale mensuelle moyenne par type de carte SIM (hors cartes MtoM et cartes data exclusives)



3.2.4 Les messages interpersonnels (SMS, MMS)

Le nombre de messages (SMS et MMS) émis depuis les réseaux mobiles s'élève à 68,9 milliards en 2025. L'usage des SMS et MMS se contracte depuis 2016, notamment au profit des services de messagerie instantanée. Le recul du trafic de messages se poursuit en 2025, avec un repli de 24 milliards de messages en un an (- 26 %).

Les SMS représentent 94 % des messages émis depuis les réseaux mobiles. Le repli du nombre de SMS, engagé en fin d'année 2016, perdure en 2025. Ce repli s'est particulièrement accéléré au cours de l'année 2025 en raison de la mise à disposition du RCS (*Rich Communication Services*), un protocole de messagerie enrichie permettant l'échange de contenus multimédias et l'usage de fonctionnalités interactives directement via le réseau mobile. En 2025, le nombre de SMS émis se contracte de 26,9 %.

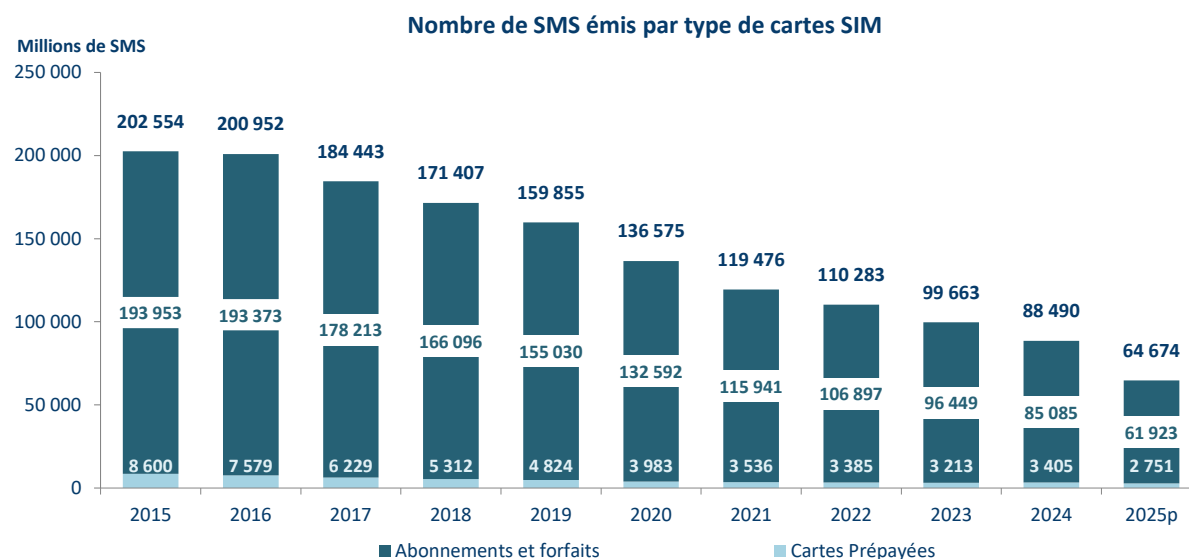
La baisse du nombre de MMS échangés est quant à elle beaucoup plus récente et n'a débuté qu'en 2021. Leur nombre diminue de 9,1 % en 2025 et s'établit à 4,2 milliards.

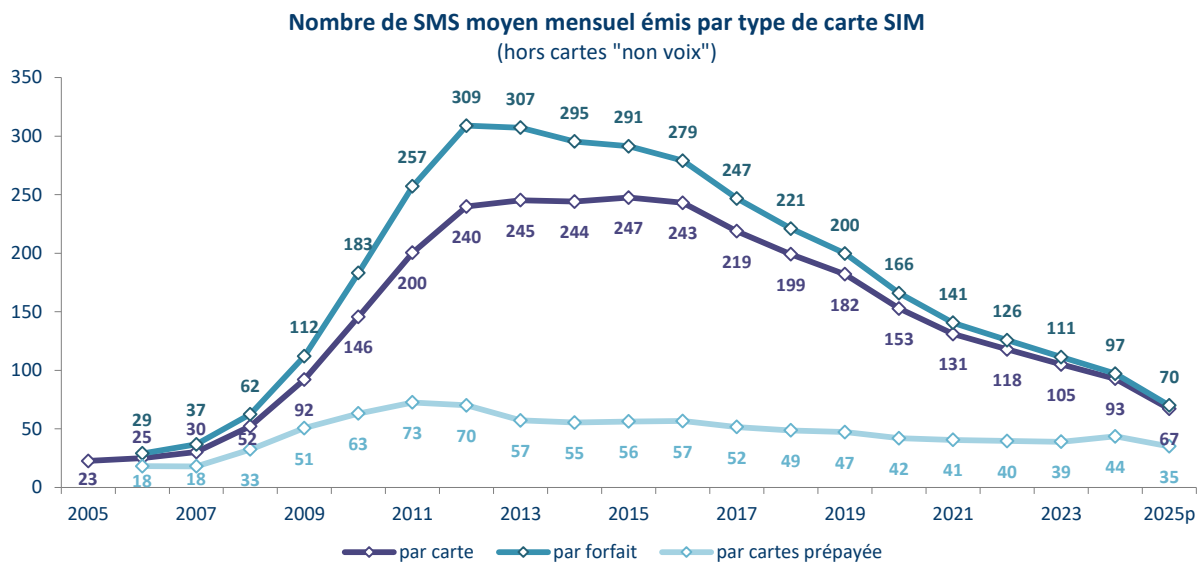
Trafic de la messagerie interpersonnelle						
Millions de messages	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Nombre de messages (SMS)	119 476	110 283	99 663	88 490	64 674	-26,9%
dont SMS provenant des forfaits	115 941	106 897	96 449	85 085	61 923	-27,2%
dont SMS provenant des cartes prépayées	3 536	3 385	3 213	3 405	2 751	-19,2%
Nombre de messages multimédias (MMS)	5 606	5 268	4 901	4 647	4 224	-9,1%
Nombre de messages interpersonnels émis	125 083	115 551	104 564	93 137	68 899	-26,0%

En 2025, en moyenne 67 SMS ont été émis par mois et par carte, soit - 26 SMS en un an. Les détenteurs de forfaits ont en particulier réduit leur consommation de 27 SMS par mois en moyenne, tandis que la consommation moyenne des utilisateurs de cartes prépayées diminue de - 8 SMS en un an.

Nombre mensuel moyen de messages interpersonnels émis						
Millions de messages	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Nombre de SMS mensuel moyen émis par carte (en unités)	131	118	105	93	67	-27,6%
dont forfait	141	126	111	97	70	-28,0%
dont carte prépayée	41	40	39	44	35	-19,5%
Nombre de MMS mensuel moyen émis par carte (en unités)	6	6	5	5	4	-10,0%

Note : voir les définitions au point c) de la partie B de l'annexe ([Définitions des indicateurs moyens mobiles](#))





3.3 Le roaming out

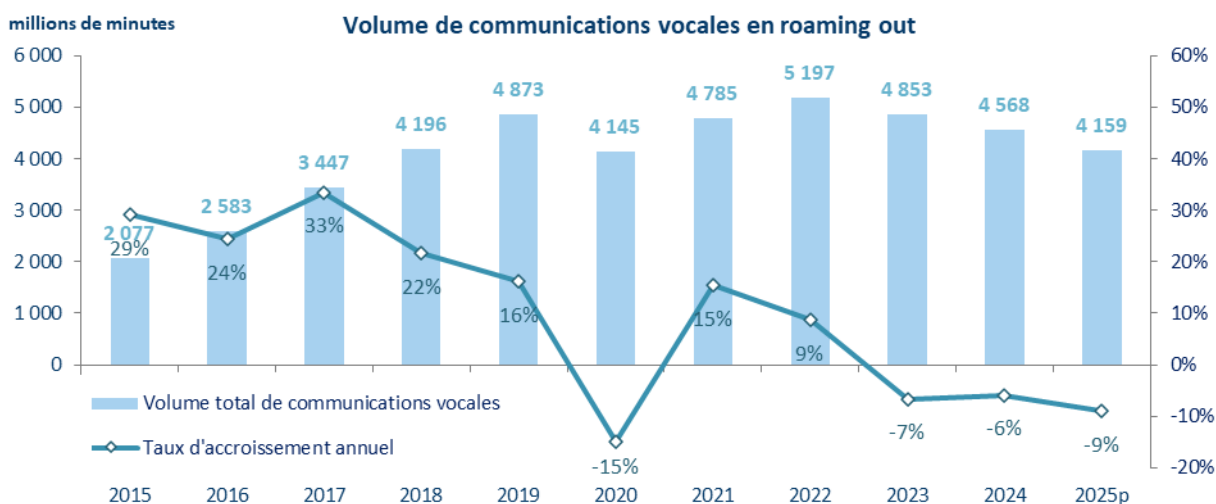
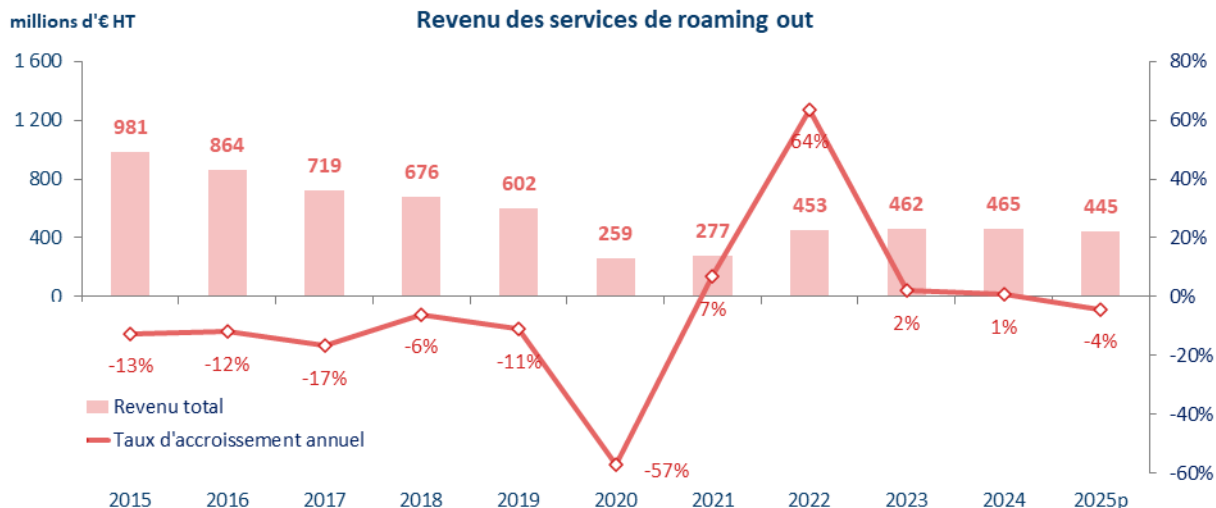
L'usage des réseaux mobiles en situation d'itinérance internationale ainsi que le revenu issu de ces usages ont été fortement affectés en 2020 par les restrictions de déplacements à l'étranger liées à la crise sanitaire. Ces restrictions ont mis fin à la croissance de ces usages et du revenu associé, notamment liée à la baisse des frais d'itinérance des services mobiles (voix, SMS, data) au sein des pays de l'Espace économique européen en 2017 (cf. annexe : [L'itinérance internationale](#)). Après une forte croissance des usages mobiles des clients en itinérance à l'étranger due à la reprise des déplacements internationaux à partir du deuxième semestre 2021, l'utilisation de ces services décélère depuis un an.

Le trafic vocal n'a cessé de progresser entre 2015 à 2022, à l'exception de l'année 2020, durant laquelle les déplacements à l'étranger ont été stoppés en raison de la crise sanitaire. Depuis 2023, ce trafic diminue (- 9 % en un an en 2025). La consommation de données mobiles, qui avait fortement rebondi en 2021, continue de progresser en 2025, mais à un rythme annuel qui ralentit progressivement (+ 17,6 % en 2025, contre + 20,6 % en 2024 et + 28,3 % en 2023). Enfin, l'usage de la messagerie recule depuis 2023 et de 21 % en 2025. Il s'établit à un niveau 52 % inférieur à celui de 2019.

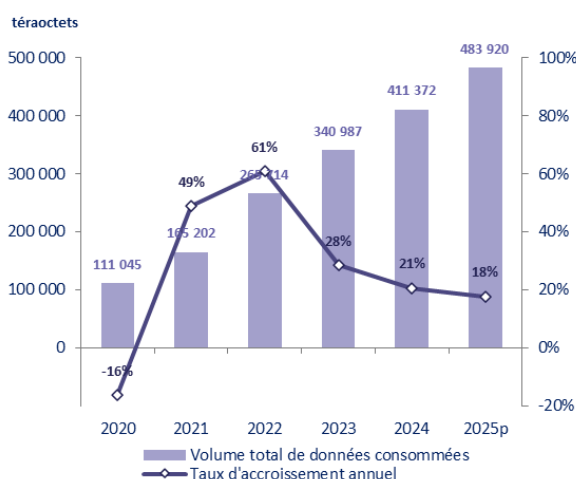
Le revenu directement attribuable aux services de *roaming out* diminue en 2025 après quatre années de croissance consécutives. Le revenu issu *du roming out* s'élève ainsi à 445 millions d'euros HT sur l'ensemble de l'année 2025 (- 4,2 % en un an), soit un niveau 26 % inférieur à celui de 2019.

Revenus directement attribuables et volumes du <i>roaming out</i>						
	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Revenus attribuables (voix, SMS, data) (millions d'euros)	277	453	462	465	445	-4,2%
Trafic de communications (millions de minutes)	4 785	5 197	4 853	4 568	4 159	-9,0%
Nombre de SMS émis (millions)	1 215	1 577	1 545	1 388	1 097	-21,0%
Trafic de données consommées (téraoctets)	165 202	265 714	340 987	411 372	483 920	17,6%

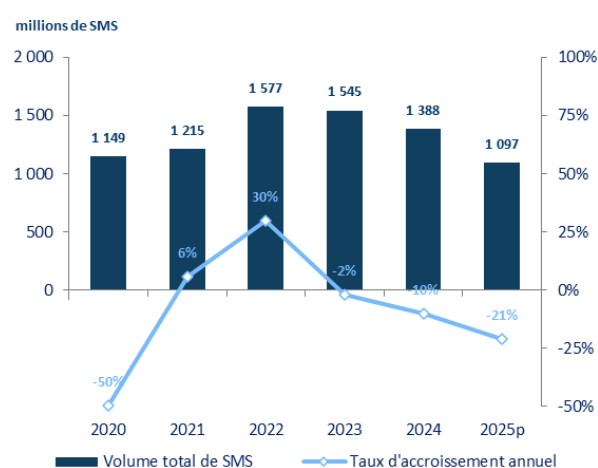
Note : le roaming out correspond aux services d'itinérance offerts aux clients des opérateurs mobiles français pour les services mobiles utilisés à l'étranger et pris en charge par le réseau d'un opérateur international partenaire (pour plus d'information, voir en annexe : [L'itinérance internationale](#)).



Volume de données consommées en roaming out



Volume de SMS émis en roaming out



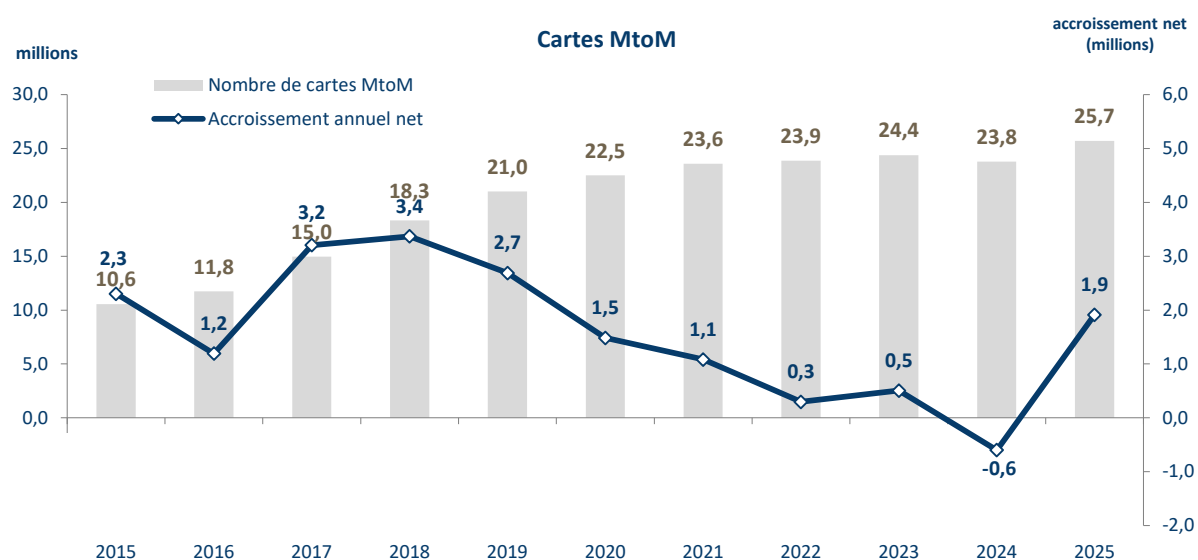
3.4 Le marché des objets connectés : les cartes MtoM

Le nombre de cartes SIM permettant la communication entre objets connectés (cartes MtoM) s'élève à 25,7 millions au 31 décembre 2025. L'accroissement de ce marché, qui avait déjà sensiblement ralenti en 2019, a été particulièrement affecté par la baisse de l'activité économique consécutive à la pandémie. En dépit de la reprise de l'activité économique en 2021, la croissance annuelle de ce marché est restée limitée les deux années suivantes. En 2025, le nombre de cartes SIM MtoM repart à la hausse (+ 1,9 million en un an) après une baisse de 600 000 cartes en un an en 2024 à la suite d'importantes résiliations de cartes inactives au cours du quatrième trimestre.

Les recettes liées aux contrats MtoM s'établissent à 158 millions d'euros HT, en baisse de 1,2 % en un an. Le revenu mensuel moyen par carte MtoM, s'établit à 0,5 euro HT en 2024.

Cartes SIM pour objets communicants (MtoM)						
	2021	2022	2023	2024	2025	Evol.
Revenu des cartes MtoM (en millions d'euros HT)	136	152	158	159	158	-1,2%
Nombre de cartes MtoM (en millions)	23,587	23,882	24,387	23,788	25,703	8,1%
Facture moyenne mensuelle par carte MtoM (en euros HT)	0,5	0,5	0,5	0,6	0,5	-3,8%

Note : Les cartes SIM MtoM sont utilisées dans des équipements (serveurs centraux, caméras, matériels communicants, terminaux, etc.) ce qui leur permet de communiquer des données à distance. Elles sont commercialisées actuellement essentiellement auprès de la clientèle professionnelle.



4 Les services spéciaux

Le revenu issu de l'usage de services spéciaux au départ des réseaux fixes et mobiles (services vocaux, de données et de renseignements) s'élève à 623 millions d'euros HT pour l'ensemble de l'année 2025. Il recule depuis l'année 2012 (environ - 4 % en un an en 2025), en raison de la baisse des usages vocaux.

Le revenu des services de données mobiles, de type votes lors d'émissions TV, jeux de pronostics sportifs par exemple, représente 61 % du total du revenu des services spéciaux (+ 4 points en un an), soit 379 millions d'euros HT en 2025. Il augmente sans discontinuer depuis 2020 entre + 4 % et + 9 % par an (+ 2 % en 2025), à l'exception de 2023 (- 1,5 % en un an).

Parallèlement, le montant facturé par les opérateurs pour les services vocaux à valeur ajoutée depuis les réseaux fixes et mobiles diminue depuis l'année 2007 (- 10 % en un an 2025). Il s'élève ainsi à 239 millions d'euros HT en 2025. Le trafic vocal émis depuis les réseaux mobiles vers les numéros spéciaux a connu une croissance continue entre 2012 et 2022, et plus particulièrement en 2020 durant la crise sanitaire (+ 14 % après + 6 % en 2019). En 2023, la tendance s'inverse, le trafic vocal diminue retrouvant presque, en 2025, le niveau observé en 2019 (2,3 milliards de minutes en 2025). Parallèlement, le volume de communications vocales depuis les réseaux fixes, 1,1 milliard de minutes en 2025, continue de diminuer (- 15 % en un an en 2025).

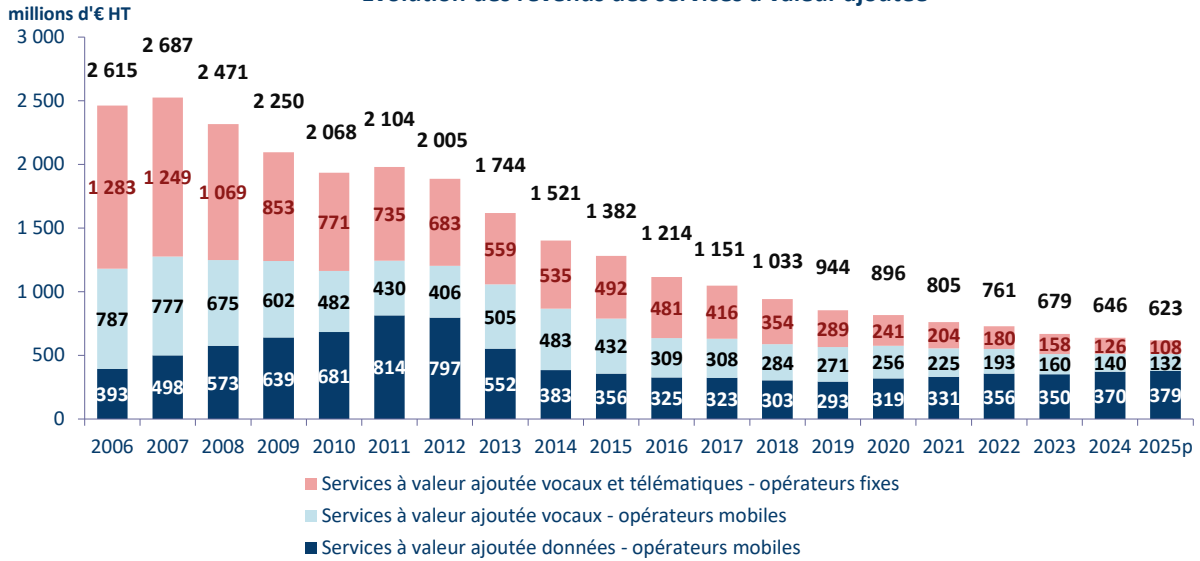
Au total, le trafic vers les services à valeur ajoutée depuis les réseaux fixes et mobiles diminue depuis plus de quinze ans (- 9 % en un an en 2025), à l'exception de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire (+ 2 % en 2020).

Revenus des services à valeur ajoutée et de renseignements						
Millions d'euros hors taxes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Services vocaux	428	373	318	266	239	-10,3%
<i>dont au départ des clients des opérateurs fixes</i>	204	180	158	126	108	-14,8%
<i>dont au départ des clients des opérateurs mobiles</i>	225	193	160	140	132	-6,2%
Services de données	331	356	350	370	379	2,4%
Services de renseignements (opérateurs attributaires)	45	32	11	9	5	-44,4%
Revenus des services à valeur ajoutée	805	761	679	646	623	-3,5%

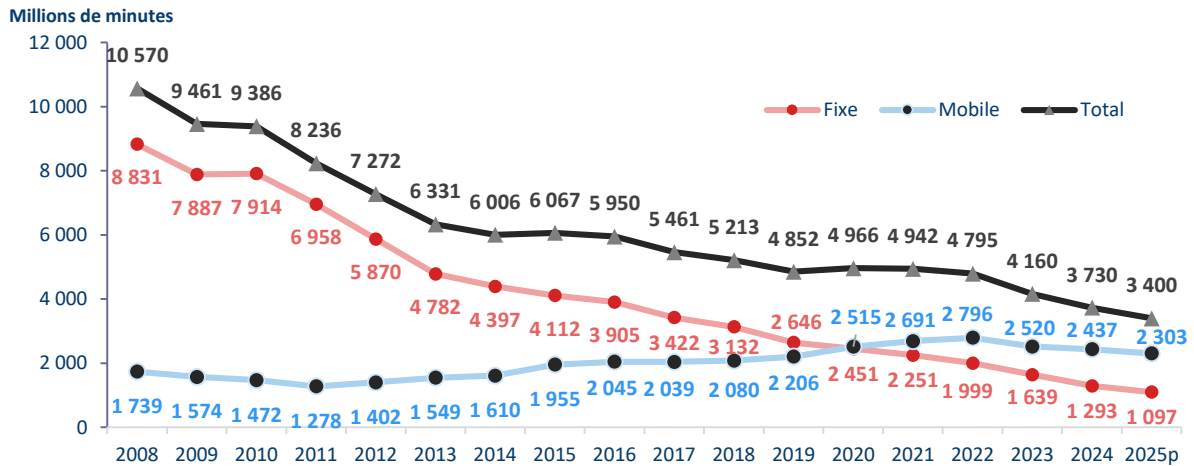
Trafic vers les services vocaux à valeur ajoutée						
Millions de minutes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Au départ des clients des opérateurs fixes	2 251	1 999	1 639	1 293	1 097	-15,1%
Au départ des clients des opérateurs mobiles	2 691	2 796	2 520	2 437	2 303	-5,5%
Trafic total	4 942	4 795	4 160	3 730	3 400	-8,8%

Trafic vers les services de renseignements téléphoniques						
Millions	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Nombre d'appels aboutis	8	7	4	3	2	-21,3%

Evolution des revenus des services à valeur ajoutée



Communications vocales à destination des services à valeur ajoutée



Notes :

- Depuis le 1^{er} octobre 2015, date d'entrée en vigueur de la réforme des services à valeur ajoutée, les numéros spéciaux sont nouvellement définis. Pour plus de précisions, voir en annexe [Services à valeur ajoutée](#).
- L'entrée en vigueur au 1^{er} août 2021 de nouveaux plafonds tarifaires pour les numéros de renseignements téléphoniques à tarification surtaxée explique en partie le recul important du revenu des services de renseignements en 2021. (Pour plus d'informations, voir la partie D de l'annexe, [Services à valeur ajoutée](#)).
- Sont considérés comme services de renseignements les numéros de type 118xyz et les numéros courts donnant accès à des services de renseignement de type annuaire inversé (3288, 3217, 3200) ou annuaire international (3212).
- L'article 28 de la loi n°2018-727 dispose qu'« à compter du 1^{er} janvier 2021, les administrations au sens du 1^o de l'article L. 100-3 du code des relations entre le public et l'administration, à l'exception des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ne peuvent recourir à un numéro téléphonique surtaxé dans leurs relations avec le public au sens du 2^o du même article L. 100-3. »

5 Les revenus annexes

5.1 Les terminaux et équipements vendus par les opérateurs

Les revenus issus de la vente et de la location des terminaux fixes et mobiles par les opérateurs s'élevaient à 4,5 milliards d'euros HT en 2025. Ces recettes avaient été significativement affectées par la fermeture des points de vente, notamment au deuxième trimestre 2020 (- 19 % en un an), avant de retrouver en 2021 un niveau proche de 2019. Après trois années de croissance comprise entre + 3 % et + 5 % en rythme annuel, ce revenu diminue de 1 % en un an en 2024 pour se stabiliser en 2025.

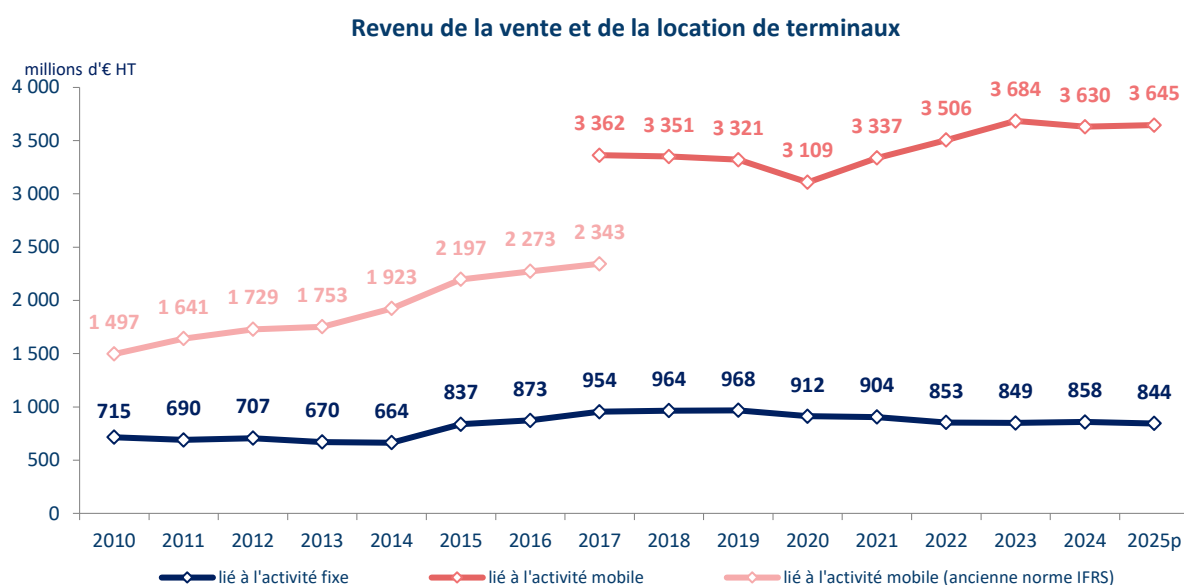
Le revenu des terminaux et équipements issu de l'activité mobile s'établit à 3,6 milliards d'euros HT en 2025. Le revenu de la vente et de la location des terminaux mobiles par les opérateurs avait connu un recul marqué en 2020 (- 6 % en un an), en raison de la crise sanitaire, avant de repartir à la hausse entre 2021 et 2023 (+ 7 % en 2021 et + 5 % en 2022 et 2023). Après cette phase de croissance soutenue, le revenu des équipements mobiles enregistre un repli de 1,5 % en 2024 et se stabilise en 2025.

Le revenu de la vente et de la location d'équipements liés aux activités fixes s'élève à 844 millions d'euros HT en 2025. Ce revenu recule de 1,7 % en un an en 2025 après + 1,1 % en 2024. Il représente ainsi un peu moins de 20 % des revenus totaux générés par les terminaux et les équipements.

Revenus de la vente et location d'équipements et de terminaux						
Millions d'euros hors taxes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Liés aux activités téléphonie et Internet fixes	904	853	849	858	844	-1,7%
Liés à l'activité mobile	3 337	3 506	3 684	3 630	3 645	0,4%
Revenus des équipements et des terminaux	4 242	4 359	4 533	4 488	4 489	0,0%

Notes :

- Le revenu provenant de la vente de terminaux inclut les commissions aux distributeurs.
- La norme comptable IFRS 15, appliquée à partir du 1^{er} janvier 2018, a entraîné pour les opérateurs un transfert d'une partie du revenu des services mobiles vers le revenu de la vente et location de terminaux (pour plus d'informations, voir la partie B de l'annexe : « [Précisions sur les revenus des services mobiles](#) »).



5.2 Les services d'hébergement et de gestion des centres d'appels

Revenus de l'hébergement et de la gestion des centres d'appel						
<i>Millions d'euros hors taxes</i>	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Revenus de l'hébergement et de la gestion de centres d'appels	219	243	239	284	287	1,1%

6 Le marché intermédiaire entre opérateurs

6.1 L'ensemble des revenus

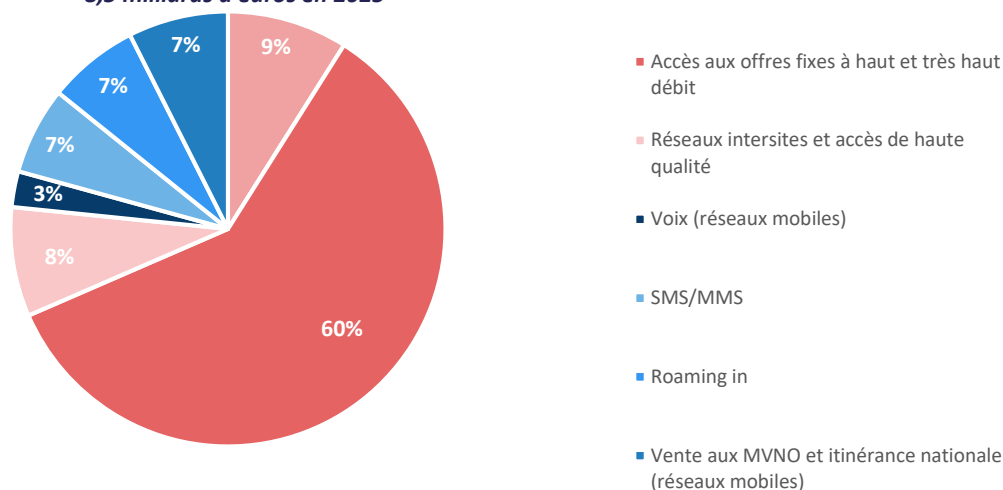
Les revenus issus des prestations d'interconnexion et d'accès entre opérateurs des réseaux fixes et mobiles (y compris la vente aux MVNO et itinérance nationale) s'élèvent à 8,5 milliards d'euros en 2025. Ce revenu décroît depuis cinq (- 5 % en un an environ en 2025), à l'exception de l'année 2023 (+ 3 %).

Ce recul s'explique par la baisse du revenu des services mobiles (- 8 % en 2025), mais également en 2025 par celle du revenu lié aux prestations des services fixes. Sur le marché intermédiaire des prestations mobiles, le revenu diminue depuis 2016. En 2025, cette baisse provient majoritairement de celui du nombre de SMS et MMS entrants et du revenu associé. Sur le marché des services fixes, la croissance du revenu lié à la vente des offres sur réseaux FttH (+ 5 % en un an en 2025) ne compense pas la diminution des revenus liés aux prestations sur réseaux cuivre (- 25 % en 2025), et dans une moindre mesure celle du revenu des accès réseaux intersites (- 6 % environ en 2025).

Revenus des services d'interconnexion, d'accès et d'itinérance nationale des opérateurs						
Millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Opérateurs fixes	5 960	6 260	6 761	6 834	6 513	-4,7%
Opérateurs mobiles	3 089	2 715	2 456	2 162	1 988	-8,0%
Ensemble des services d'interconnexion et d'accès	9 049	8 975	9 217	8 996	8 501	-5,5%

Note : pour plus de précisions sur les définitions et les évolutions des tarifs du marché de gros et des terminaisons d'appels, voir la partie D de l'annexe : « [L'interconnexion fixe et mobile](#) »

Revenus des services d'interconnexion, d'accès et d'itinérance nationale des opérateurs
8,5 milliards d'euros en 2025



6.2 Les services d'interconnexion et d'accès des opérateurs fixes

Le revenu issu des prestations d'interconnexion et d'accès sur les réseaux fixes s'élève à 6,5 milliards d'euros en 2025. Ce revenu diminue de près de 5 % en un an en 2025 après six années de croissance.

La principale composante de ce revenu (78 % en 2025, + 3 points en un an) provient de la vente d'accès à internet, de liens et de services internet à haut et très haut débit auprès d'opérateurs commerciaux. Ce revenu fluctue sous l'effet des variations du revenu des accès FttH et du cofinancement de ces accès, mais également du recul du revenu lié aux prestations généralistes sur réseau cuivre. En 2025, le revenu des services d'accès internet diminue de 1 % environ en un an après quatre années de croissance.

Le revenu issu du réseau cuivre (dégrouper et bitstream) et autres technologies (cartes SIM 4G/5G, câble, etc.) diminue à un rythme qui s'accélère : - 25 % en un an en 2025 après - 17 % par an en 2023 et 2024. Ce repli s'explique principalement par le recul du nombre de lignes cuivre DSL louées par les opérateurs alternatifs, recul qui se poursuit depuis huit ans (- 37 % en 2025 après - 32 % en 2024 et - 25 % en 2023). Parallèlement, la croissance du revenu de gros des accès en fibre optique ralentit : + 5 % en 2025 après + 16 % en 2024 et + 29 % en 2023.

La deuxième composante correspond à la vente entre opérateurs d'accès de haute qualité et de liens permettant de relier plusieurs sites d'une même entreprise. Les offres correspondantes sont destinées uniquement aux entreprises, car elles comportent des services plus élaborés en termes de fonctionnalités, de performance et/ou de qualité de service, que ceux pour le grand public. Le revenu associé s'élève à 691 millions d'euros en 2025, représentant ainsi 11 % du revenu total des opérateurs fixes sur le marché de gros. Il diminue de près de 6 % en 2025 après - 9 % en 2024 et + 7 % en 2023.

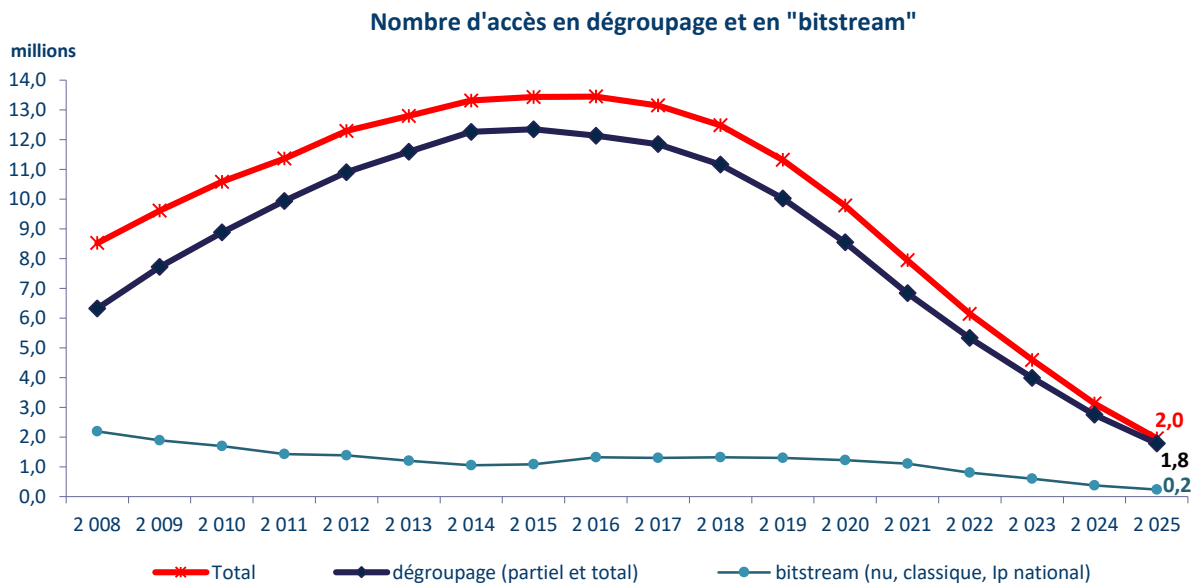
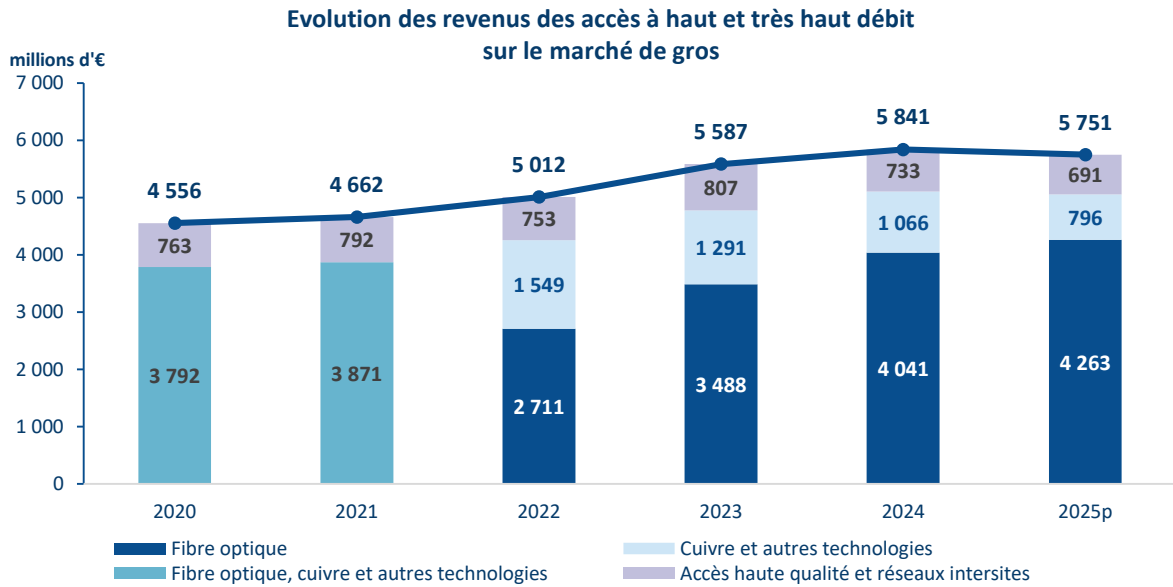
Revenus des opérateurs fixes sur le marché de gros						
Millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Services internet, accès de haute qualité et réseaux intersites	4 662	5 012	5 587	5 841	5 751	-1,5%
Service téléphonique	1 297	1 248	1 174	992	762	-23,2%
Ensemble des revenus des services vendus sur le marché de gros	5 960	6 260	6 761	6 834	6 513	-4,7%

Revenus des services d'accès et réseaux intersites						
Millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Internet à haut et très haut débit (dégrouper, bitstream, très haut débit)	3 871	4 260	4 779	5 108	5 059	-0,9%
dont fibre optique (accès passifs et activés généralistes)		2 711	3 488	4 041	4 263	5,5%
dont cuivre (dégrouper et bitstream) et autres technologies		1 549	1 291	1 066	796	-25,3%
Accès réseaux intersites, généralistes et de haute qualité, services de capacité	792	753	807	733	691	-5,7%
Total revenus d'accès internet et réseaux intersites (marché de gros)	4 662	5 012	5 587	5 841	5 751	-1,5%

Parc d'accès en dégroupage et en "bitstream" (hors DSLE)						
Millions	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	Evol.
Nombre de lignes totalement et partiellement dégroupées	6,841	5,334	3,996	2,755	1,792	-35,0%
Nombre de lignes en "bitstream" (nu, classique et IP National)	1,108	0,812	0,602	0,374	0,242	-35,2%
Nombre total de lignes	7,949	6,146	4,598	3,129	1,961	-37,3%

Notes :

- Le « bitstream » correspond à une offre de gros qui permet à un opérateur de détail, via un raccordement sur un point de livraison (régional ou national) de l'opérateur de gros, de commercialiser des services à haut débit dans les zones dans lesquelles il n'est pas présent au titre du dégroupage.
- Pour plus d'informations sur l'état des déploiements des services à haut et très haut débit fixes: [Le marché du haut et très haut débit fixe \(déploiements\) - data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)



Enfin, le montant des prestations liées au service téléphonique, 762 millions d'euros en 2025, représente une part en recul (12 %, - 3 points en un an) du revenu total du marché de gros des

opérateurs fixes. Il diminue depuis plus de dix ans (- 23 % en un an en 2025) sous l'effet de différentes baisses du tarif de terminaison d'appel fixe, mais surtout de celle du trafic d'interconnexion (- 22 % en un an en 2025).

Service téléphonique (yc VGA)						
	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Revenus (millions d'euros)	1 297	1 248	1 174	992	762	-23,2%
Trafic (millions de minutes)	76 404	68 780	64 144	54 078	42 214	-21,9%

Note : définitions et évolutions des tarifs du marché de gros et des terminaisons d'appels en annexe : [L'interconnexion fixe et mobile](#).

6.3 Les services d'interconnexion et d'accès des opérateurs mobiles

En 2025, le revenu des services d'interconnexion et d'accès des opérateurs de réseaux mobiles est inférieur à 2 milliards d'euros. Il diminue depuis 2016 et à un rythme plus soutenu depuis 2021 : entre - 8 % et - 12 % par an sur la période 2021-2025 contre - 2 % à - 5 % entre 2016 et 2020.

Le repli du revenu des opérateurs mobiles sur le marché de gros s'est accéléré en partie sous l'effet des révisions successives du plafond tarifaire de la terminaison d'appel mobile depuis 2021. Ainsi, par exemple, au 1^{er} janvier 2024, ce tarif a été divisé par deux, passant de 0,4 à 0,2 cts €/min. En 2025, le revenu de la terminaison d'appel nationale et internationale diminue de 7 % en un an, soit un rythme proche de celui du trafic vocal associé (- 6 % environ).

Par ailleurs, le recul du revenu lié à l'usage de SMS et de MMS, entamé en 2016, s'accélère nettement en 2025. Cette forte contraction du revenu provient de celle du trafic associé (- 33,5 % en un an en 2025 après - 9,5 % en 2024), en particulier au quatrième trimestre (- 43 % en un an contre - 11 % un an auparavant). Le revenu issu du volume de SMS et MMS entrants s'élève ainsi à 553 millions d'euros en 2025, en baisse de 32 % en un an après - 10,4 % en 2024. Il représente 28 % du revenu total du marché de gros des opérateurs mobiles, soit - 10 points en un an.

Le revenu des services rendus par les opérateurs français aux clients des opérateurs étrangers en itinérance en France (*roaming in*) et le revenu de la vente en gros aux MVNO et de l'itinérance nationale sont détaillés dans la rubrique 6.4. « Le roaming-in et l'itinérance nationale ».

Revenus des services d'interconnexion, d'accès et d'itinérance des opérateurs pour les réseaux mobiles						
Millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Terminaison d'appel nationale et internationale	931	679	485	243	226	-7,0%
SMS et MMS entrants	1 102	1 014	907	813	553	-32,0%
Roaming in des abonnés étrangers	425	489	542	564	576	2,2%
Ventes d'accès, de départ d'appel aux MVNO et itinérance nationale	631	533	523	542	633	16,7%
Total des revenus (interconnexion, accès et itinérance)	3 089	2 715	2 456	2 162	1 988	-8,0%

Volumes des services d'interconnexion des opérateurs mobiles						
Millions de minutes	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Terminaisons de trafic national des opérateurs mobiles	117 605	111 420	108 382	108 017	102 387	-5,2%
Terminaison de trafic international entrant	3 373	3 302	3 062	2 734	2 004	-26,7%
Ensemble des minutes de terminaison d'appel	120 979	114 722	111 444	110 750	104 391	-5,7%
SMS et MMS entrants (millions)	76 872	70 364	63 893	57 808	38 443	-33,5%

Note : pour plus de précisions sur les définitions et les évolutions des tarifs du marché de gros et des terminaisons d'appels, voir la partie E de l'annexe : [L'interconnexion fixe et mobile](#).

6.4 Le roaming-in et l'itinérance nationale

Après une forte hausse en 2017 à la suite du plafonnement des tarifs entre les opérateurs, les usages (voix, SMS et données mobiles) avaient chuté en 2020 avec la crise sanitaire, puis avaient à nouveau progressé en 2021 et 2022. En 2023, la croissance des usages de données et de SMS a ralenti nettement et les usages vocaux ont reculé. Depuis 2024, tous les usages en *roaming in* se contractent, à l'exception de la consommation de données mobiles.

La croissance du trafic de données mobiles en *roaming in* se poursuit à un rythme qui décélère depuis 2023. En 2025, cette croissance annuelle s'établit à + 10,5 % après + 16,6 % un an auparavant. Le volume de SMS échangés diminue pour la deuxième année consécutive (- 7,1 % en un an en 2025 après - 5,6 % en 2024), après trois années de croissance qui n'ont toutefois pas permis de revenir au niveau de 2019. Le volume de communications vocales en *roaming in* se contracte quant à lui pour la troisième année consécutive en 2025 (- 21,7 % en un an), après avoir atteint dès 2022 des niveaux proches de ceux observés avant la crise sanitaire, grâce à deux années (2021 et 2022) de hausse.

Ainsi, le revenu facturé par les opérateurs français aux opérateurs étrangers pour leurs services de *roaming in*, en croissance depuis 2021, s'accroît de 2,2 % en un an en 2025. Ce revenu s'élève à 576 millions d'euros HT et atteint un niveau supérieur de 22 % à celui de 2019, avant le repli intervenu en 2020.

Le revenu perçu par les opérateurs de réseaux mobiles pour les prestations d'accès et de départ d'appel vendues aux opérateurs virtuels hébergés sur leur réseau (MVNO) ainsi que pour des prestations d'itinérance nationale s'élève à 633 millions d'euros HT en 2025. En repli depuis 2016, et particulièrement entre 2021 et 2022 en raison des acquisitions successives de MVNO réalisées par les opérateurs de réseaux mobiles, ce revenu progresse pour la deuxième année consécutive. La croissance de ce revenu, plus marquée en 2025, s'établit à + 16,7 % en un an, contre + 3,7 % en 2024.

Parallèlement, la décroissance du volume de SMS vendus en gros par les opérateurs de réseaux aux MVNO s'établit à - 12 %. Le trafic vocal se stabilise en 2025 après un recul de 2,1 % un an auparavant. Le volume de données mobiles vendu aux MVNO progresse quant à lui depuis 2022 après avoir enregistré une baisse de 2 % due aux acquisitions successives de MVNO en 2021. La croissance de ce volume de données mobiles se maintient en 2025 (+ 39,1 %).

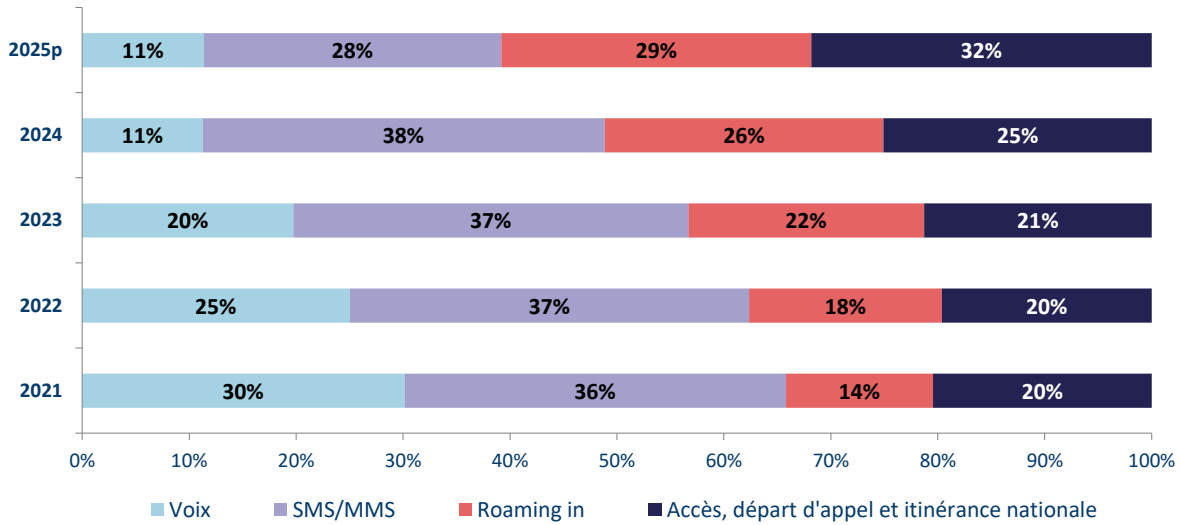
Trafic de "Roaming in" des opérateurs mobiles						
	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Communications vocales (en millions de minutes)	5 554	6 034	5 522	4 596	3 597	-21,7%
Trafic de SMS (millions)	536	618	664	627	582	-7,1%
Consommation de données (en téra octets)	132 475	271 652	375 808	438 260	484 331	10,5%

Ventes aux MVNO et itinérance nationale						
	2021	2022	2023	2024	2025p	Evol.
Revenu des ventes aux MVNO et de l'itinérance nationale	631	533	523	542	633	16,7%
Minutes vendues en gros aux MVNO (en millions de minutes)	25 575	20 023	18 259	17 881	17 819	-0,3%
SMS vendus pour l'accès et le départ d'appel (en millions)	15 553	11 454	10 583	9 771	8 595	-12,0%
Volume de données vendues en gros (en téraoctets)	556 883	671 588	959 205	1 344 194	1 870 090	39,1%

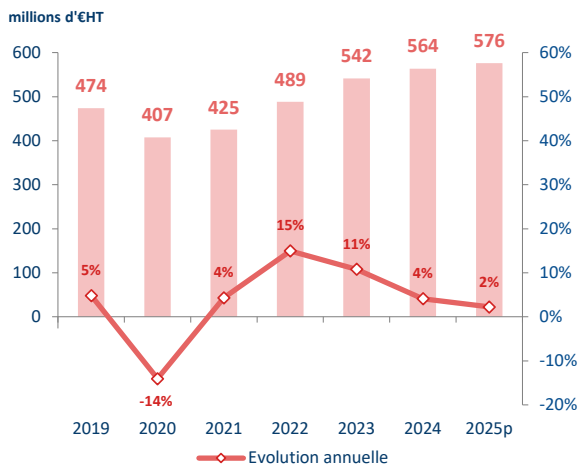
Notes :

- Le « roaming in » correspond à la prise en charge par un opérateur mobile français de l'ensemble des communications (voix, SMS, données) émises et reçues en France par les clients des opérateurs mobiles étrangers. Le revenu correspond à des reversements entre opérateurs. Le rapport revenu/volume ne correspond à aucun tarif et en particulier pas à un tarif facturé au client.
- Ce segment de marché est un sous-ensemble du marché total (Cf. l'évolution des tarifs du roaming in en partie E de l'annexe : [L'interconnexion fixe et mobile](#)).

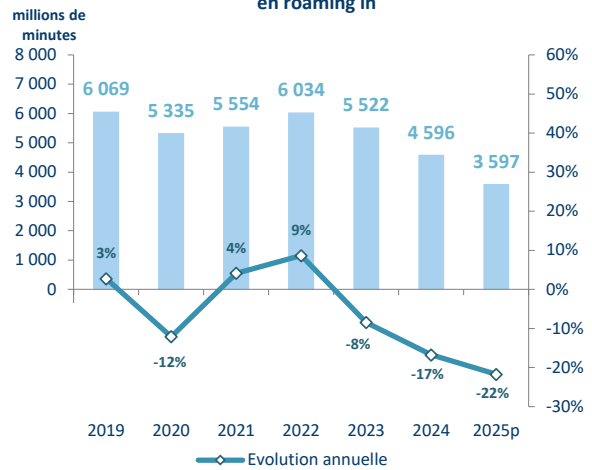
Répartition des revenus des services d'interconnexion d'accès et d'itinérance des opérateurs mobiles



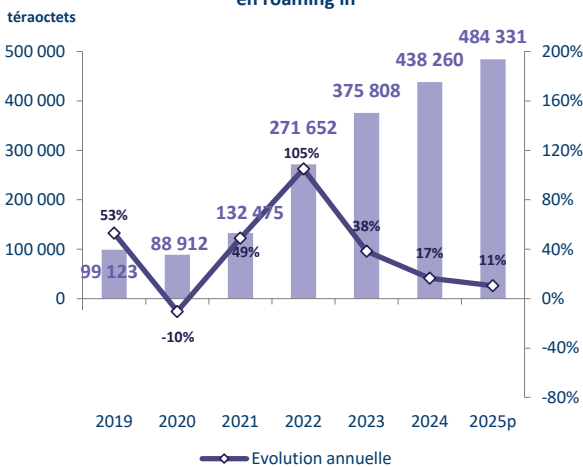
Revenu des services de roaming in



Volume de communications vocales en roaming in



Volume de données consommées en roaming in



Volume de SMS émis en roaming in



Annexe : précisions et définitions

A. Services fixes

a) Définitions relatives aux abonnements internet à très haut débit

Sont comptabilisés comme des abonnements à très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s : ces abonnements concernent des réseaux en fibre optique de bout en bout (c'est-à-dire supportant un accès à l'internet via une boucle locale optique mutualisée ou via une boucle locale optique dédiée), des réseaux « hybrides fibre câble coaxial » (HFC), des réseaux en fibre optique avec terminaison en câble coaxial (FttLA), ainsi que les abonnements VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s, les abonnements très haut débit radio ainsi que le satellite très haut débit. Le nombre d'abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié.

Les offres 4G/5G fournies par les opérateurs mobiles dédiées uniquement à un usage internet fixe sont également comptabilisées dans les accès très haut débit. Ces cartes SIM sont utilisées pour alimenter des routeurs en entreprise ou des « boxes » 4G/5G grand public et ne peuvent pas être utilisées en situation de mobilité. Ces offres sont à distinguer d'autres types de technologies, comme les réseaux fixes sans fil déployés par certains acteurs afin d'apporter des services d'accès à internet fixe, comme les réseaux Wimax, wifi ou les réseaux très haut débit radio, qui consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE.

Le VDSL2 est une technologie utilisée par les opérateurs depuis le 1^{er} octobre 2013, et dont l'accès aux lignes en distribution indirecte a été ouvert le 27 octobre 2014.

Enfin, un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ce décalage.

b) Précisions sur la terminologie relative aux indicateurs du service téléphonique sur large bande

Les indicateurs du service téléphonique sur large bande de la présente publication couvrent la voix sur large bande (VLB) quel que soit le support (DSL, fibre optique, etc.).

L'Arcep a désigné par « voix sur large bande » les services de téléphonie fixe utilisant la technologie de la voix sur IP sur un réseau d'accès à l'internet dont le débit dépasse 128 kbit/s et dont la qualité est maîtrisée par l'opérateur qui les fournit ; et par « voix sur internet » les services de communications vocales utilisant le réseau public d'accès à l'internet et dont la qualité de service n'est pas maîtrisée par l'opérateur qui les fournit.

Les communications au départ des services de voix sur large bande comptabilisées dans l'observatoire correspondent à des services offerts au niveau de l'accès. Ces indicateurs ne correspondent pas à du trafic qui utiliserait le protocole IP uniquement sur le cœur de réseau.

c) Précisions sur les notions de « lignes » et « abonnements »

De nombreux foyers disposent de deux abonnements au service téléphonique, l'un en RTC, l'autre en VLB couplé avec l'accès à l'internet haut ou très haut débit. Dès lors le trafic moyen et la facture moyenne par abonnement baissent mécaniquement. Pour permettre un suivi plus pertinent des

indicateurs reflétant la consommation et la dépense moyenne des clients, la notion de « ligne » est introduite.

Les termes « ligne » et « abonnement » étaient employés indifféremment jusqu'en 2004 pour désigner le nombre de souscriptions au service téléphonique.

Pour la téléphonie sur ligne analogique, un abonnement correspondait à une ligne fixe. Par convention, dans le cas des lignes numériques, on comptabilisait autant de lignes fixes que d'abonnements au service téléphonique, soit 2 pour les accès de base et jusqu'à 30 pour les accès primaires. En pratique, l'entreprise cliente s'acquitte du montant de l'abonnement téléphonique mensuel autant de fois qu'elle a souscrit d'abonnements, 2 pour un accès de base et jusqu'à 30 pour un accès primaire. Cette convention est conservée.

Avec la mise en œuvre de la voix sur large bande, les opérateurs peuvent commercialiser le service téléphonique (en VLB) sur un accès analogique qui fournit déjà le service téléphonique par le RTC. Pour faciliter les comparaisons, l'indicateur du nombre de « lignes » est défini comme :

- pour les accès numériques : le nombre d'abonnements au service téléphonique, soit 2 pour les accès de base et jusqu'à 30 pour les accès primaires ;
- pour les accès analogiques : les abonnements RTC, d'une part, et les abonnements sur ligne xDSL sans abonnement RTC, d'autre part ;
- pour les abonnements au service téléphonique par le câble, l'abonnement.

En ce qui concerne les revenus, le nombre de forfaits multi services ne cesse de progresser. Ils incluent la possibilité de téléphoner, en illimité, vers certaines destinations sans facturation supplémentaire. Dès lors, la facture est de plus en plus globalisée, indépendante du volume de communications (à l'instar de ce qui se fait sur le mobile). L'accès à l'internet et l'accès à la téléphonie sont de plus en plus indissociables.

A partir des offres basées sur le dégroupage partiel ou le bitstream, les foyers peuvent disposer de 2 abonnements au service téléphonique fixe sur une même ligne physique. La notion de lignes désigne ici le nombre de souscriptions au service téléphonique hors ces doubles abonnements en ne comptabilisant qu'une seule « ligne » pour les foyers disposant à la fois d'un abonnement téléphonique RTC et d'un abonnement téléphonique en voix sur large bande.

Par convention, dans le cas des lignes numériques, sont comptabilisées autant de lignes fixes que d'abonnements au service téléphonique acquittés par l'entreprise, soit 2 pour les accès de base et jusqu'à 30 pour les accès primaires.

d) Définition relative aux accès de haute qualité et réseaux intersites vendus aux entreprises

Le marché des accès de haute qualité et réseaux intersites vendus aux entreprises comprend :

- les accès généralistes et de haute qualité vendus dans le cadre d'offres permettant le raccordement d'un ou plusieurs sites d'une même entreprise ;
- les accès de haute qualité avec ou sans GTR.

Ce marché ne comprend pas les accès achetés par des opérateurs pour leur usage propre (les liens et les revenus sont comptabilisés dans le marché de gros).

e) Autres revenus liés à l'accès à l'internet

Cette rubrique correspond aux revenus annexes des fournisseurs d'accès à internet tels que l'hébergement de sites ou les revenus de la publicité en ligne. Elle intègre également les revenus des

services de contenus liés aux accès à haut et très haut débit facturés par l'opérateur de communications électroniques, même lorsque certains des services font partie d'un forfait groupé (recettes des abonnements à un service de télévision, des services de téléchargements de programmes en vidéo à la demande, de plateformes de streaming vidéo comme Netflix, Prime Video, OCS, Disney+, par exemple, des abonnements à des services de téléchargement de musique, de streaming audio, ou de services de presse en ligne et livres numériques, etc...), dès lors qu'ils sont facturés explicitement par l'opérateur de communications électroniques et couplés à l'accès internet. Ces revenus incluent les versements effectués par l'opérateur répondant aux diffuseurs, transporteurs, prestataires de services ou éditeurs de programmes. Cette rubrique n'inclut pas les revenus des services de télévision par le câble. Les recettes liées à la vente et location de terminaux de type « box » sont intégrées à la rubrique « vente et location de terminaux des opérateurs fixes et des fournisseurs d'accès à l'internet ».

f) Définitions relatives aux factures moyennes et aux trafics moyens par ligne et par abonnement des services fixes

L'observatoire publie des indicateurs de facture moyenne mensuelle par abonnement pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et internet. Ils correspondent aux sommes facturées, en moyenne, par l'opérateur au client pour l'abonnement et les communications (voix et données). Les revenus correspondant à l'interconnexion (appels entrants) ne sont pas pris en compte.

Ces indicateurs sont différents des revenus moyens par client ou ARPU (*Average Revenue Per User*) qui correspondent généralement aux revenus des opérateurs pour l'ensemble des recettes liées à l'utilisation des réseaux.

Des indicateurs d'ARPU sont publiés par ailleurs par les opérateurs eux-mêmes, selon des périmètres qui peuvent être différents d'un opérateur à l'autre (selon les opérateurs, il comprend ou non les revenus du *roaming*).

Pour ce qui est de la clientèle « grand public », la notion de facture moyenne n'est pas équivalente entre, d'une part, le fixe ou l'internet et, d'autre part, le mobile. L'usage d'un abonnement à un accès au réseau fixe ou à internet est partagé entre les personnes composant le foyer. Pour le mobile, un abonnement fait référence dans la très grande majorité des cas à un seul individu. La facture moyenne mensuelle reflète donc la consommation du détenteur du mobile et non celle de l'ensemble d'un foyer.

La facture moyenne par ligne fixe reflète ce que le client paye par mois pour les services de téléphonie et l'accès à l'internet. Elle est calculée en divisant le revenu (accès téléphonique et communications (RTC et VLB), accès à internet et services de contenu liés aux accès haut et très haut débit (télévision, VOD, téléchargement de musique...)) pour le trimestre N par une estimation du parc moyen de lignes fixes du trimestre N rapporté au mois. Ne sont pas comptabilisés :

- a. les revenus de la téléphonie et des cartes ;
- b. les revenus des autres services liés à l'accès à l'internet, qui correspondent aux revenus des FAI pour la publicité en ligne et aux commissions versées aux FAI liées au commerce en ligne ;
- c. les revenus des services à valeur ajoutée et services de renseignements ;
- d. les revenus des services de capacité.

Parc moyen de clients du trimestre N : $[(\text{parc total de clients à la fin du trimestre N} + \text{parc total de clients à la fin du trimestre N-1}) / 2]$

L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.

La facture mensuelle moyenne par abonnement RTC est calculée en divisant le revenu des abonnements et des communications depuis les lignes fixes sur le RTC (c'est à dire hors revenus VLB), pour le trimestre N par une estimation du parc moyen d'abonnements du trimestre rapporté au mois.

La facture mensuelle moyenne par accès à haut ou très haut débit est calculée en divisant le revenu des accès en haut ou très haut débit (accès internet et services de contenus facturés par l'opérateur de CE fournisseur du service d'accès à internet, communications téléphoniques sur large bande) du trimestre N par une estimation du parc moyen de clients du trimestre N rapporté au mois.

Le calcul de la facture moyenne haut et très haut débit ne prend pas en compte les revenus annexes des fournisseurs d'accès à internet, tels que l'hébergement de sites ou les revenus de la publicité en ligne, mais prend en compte ceux des services de contenus liés aux accès haut et très haut débit.

Le trafic mensuel moyen par ligne fixe est calculé en divisant le volume de trafic (RTC et VLB) du trimestre N par une estimation du parc moyen de lignes fixes du trimestre rapporté au mois.

Le volume de trafic mensuel moyen RTC par abonnement (respectivement VLB) est calculé en divisant le volume de trafic en RTC (respectivement en VLB) du trimestre N par une estimation du parc moyen d'abonnements au service téléphonique RTC (respectivement VLB) du trimestre N rapporté au mois.

B. Services mobiles

a) Définitions relatives aux cartes SIM

Parc actif 3G

Il est défini comme le nombre de cartes SIM ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile (voix, visiophonie, TV mobile, transfert de données...) utilisant la technologie d'accès radio 3G. Une carte active 3G, peut également être active 2G, 4G ou 5G.

Parc actif 4G

Il est défini comme le nombre de cartes SIM ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile de voix ou de transfert de données utilisant la technologie d'accès radio 4G. Ne sont comptabilisées ici que les cartes SIM actives qui disposent donc à la fois d'une offre 4G et d'un terminal compatible. Une carte active 4G peut également être active 2G, 3G ou 5G. Sont exclues les cartes SIM 4G dédiées uniquement à un usage internet fixe (elles ne peuvent être utilisées en situation de mobilité). Ces cartes sont comptabilisées avec les accès internet fixes.

Parc actif 5G

Il est défini comme le nombre de cartes SIM ayant accédé au cours des trois derniers mois (en émission ou en réception) à un service mobile de voix ou de transfert de données utilisant la technologie d'accès radio 5G. Ne sont comptabilisées ici que les cartes SIM actives qui disposent donc à la fois d'une offre 5G et d'un terminal compatible. Une carte active 5G peut également être active 2G, 3G ou 4G.

Carte internet exclusive active

Elle est définie comme une carte ayant fait l'usage d'un service de données au cours des trois derniers mois, quel que soit le réseau mobile.

b) Précisions sur les revenus des services mobiles

Fin de l'allocation des chiffres d'affaires entre les services voix, SMS, Data et SVA

Avec la généralisation des offres incluant plusieurs services (voix, SMS et data) et des offres d'abondance sur l'ensemble de ces services, l'allocation du revenu entre les différents services mobiles

est devenue de plus en plus difficile et artificielle (car nécessitant l'utilisation de clés d'allocation). En conséquence, la segmentation du revenu entre communications vocales mobiles, SMS et services de données mobiles n'est plus publiée ni demandée aux opérateurs depuis le premier trimestre 2015.

L'arrêt de l'utilisation de clés d'allocation conduit à ne plus allouer une partie du revenu des forfaits incluant l'usage de services de contenu aux services à valeur ajoutée. Cette modification a conduit à réaffecter certains revenus auparavant comptabilisés dans la publication sur la ligne « services à valeur ajoutée » vers la ligne « revenu des services mobiles ».

Par ailleurs, le périmètre du revenu des services mobiles ne comprend plus le revenu des cartes MtoM, celui-ci étant comptabilisé dans la présente publication à la section 3.4 « Le marché des objets connectés : les cartes MtoM ».

Changements liés à la norme IFRS

Avec l'application des normes comptables IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, le revenu des forfaits mobiles, comme celui de la vente et location de terminaux, est affecté du fait du changement de comptabilisation de la partie liée au remboursement des terminaux qui est désormais enregistrée comptablement en totalité à la date de son achat par le client, dans les revenus des terminaux.

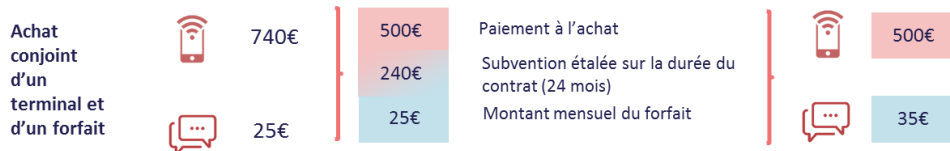
Auparavant, ce montant (la « subvention opérateur ») était comptabilisé au travers de l'abonnement mensuel du client pour la période d'engagement. Au-delà de la période d'engagement, si le client ne modifiait pas son contrat, le montant était affecté aux revenus des services mobiles.

Il y a donc plusieurs effets :

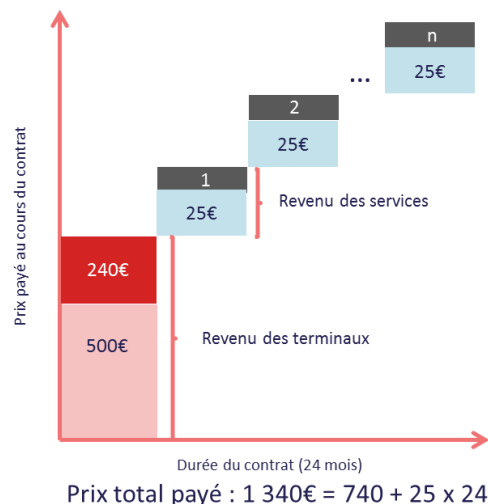
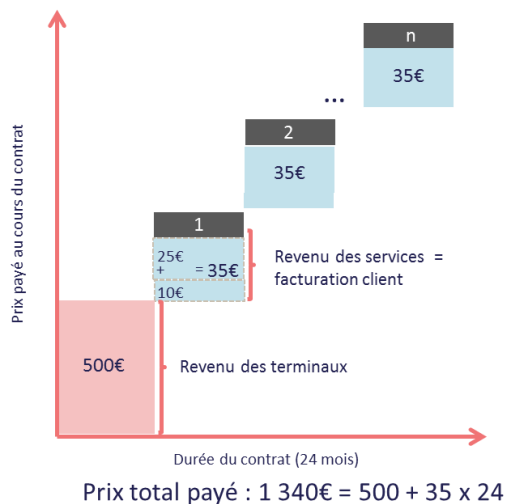
- un transfert de revenu entre les forfaits et les terminaux du montant du remboursement mensuel sur la période d'engagement ;
- une comptabilisation de ce revenu à la date d'achat, versus un étalement mensuel (généralement de 24 mois).

Au-delà de la période d'engagement liée au remboursement du terminal, la totalité du montant du forfait facturé chaque mois reste comptabilisée en revenu des services mobiles (forfaits).

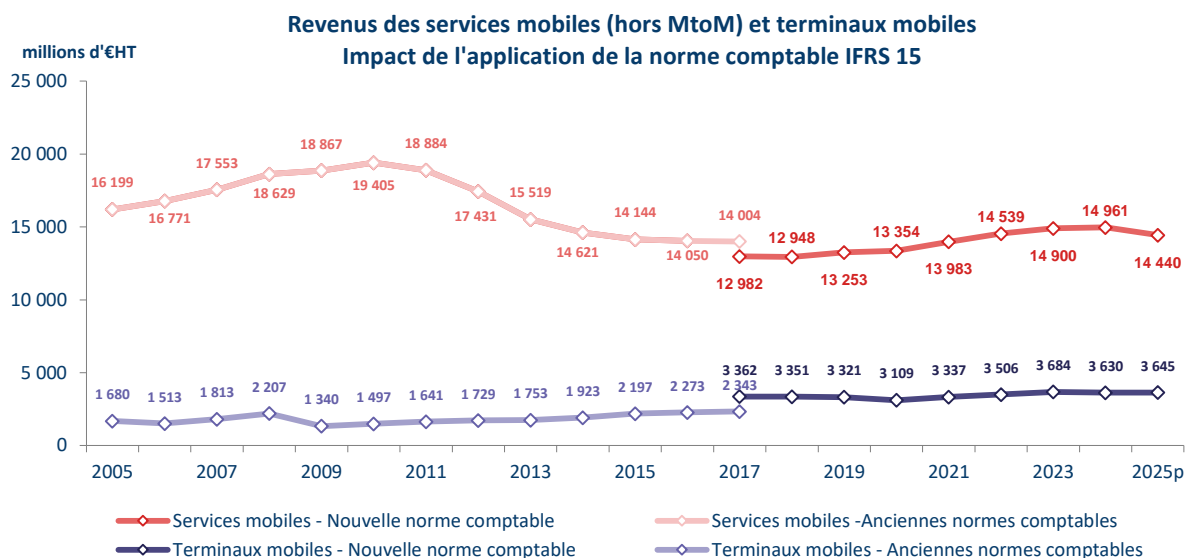
Dans la présente publication, afin de mesurer l'évolution annuelle des revenus entre 2017 et 2018 à assiette constante, les revenus 2017 des opérateurs mobiles sont également présentés en « normes IFRS 15 ».



Anciennes normes comptables (IAS 18)



Revenus des services mobiles et terminaux mobiles – ancienne et nouvelle normes comptables



Note : la série des revenus des opérateurs mobiles pour la vente et location de terminaux a été modifiée à partir de 2009 suite à un changement de comptabilisation de ces revenus.

Réseaux mobiles : facture moyenne par client et ARPU, quelles sont les différences ?

L'observatoire publie des indicateurs de facture moyenne mensuelle par abonnement pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et internet. Ils correspondent aux sommes facturées, en moyenne, par l'opérateur au client pour l'abonnement et les communications (voix et données). Les revenus correspondant à l'interconnexion (appels entrants) ne sont pas pris en compte.

Ces indicateurs sont différents des revenus moyens par client ou ARPU (*Average Revenue Per User*) qui correspondent généralement aux revenus des opérateurs pour l'ensemble des recettes liées à l'utilisation des réseaux.

Des indicateurs d'ARPU sont publiés par ailleurs par les opérateurs eux-mêmes, selon des périmètres qui peuvent être différents d'un opérateur à l'autre (selon les opérateurs, il comprend ou non les revenus du *roaming*).

Facture moyenne par carte mobile et par abonnement aux services fixes

Pour ce qui est de la clientèle « grand public », la notion de facture moyenne n'est pas équivalente entre, d'une part, le fixe ou l'internet et, d'autre part, le mobile. L'usage d'un abonnement à un accès au réseau fixe ou à internet est partagé entre les personnes composant le foyer. Pour le mobile, un abonnement fait référence dans la très grande majorité des cas à un seul individu. La facture moyenne mensuelle reflète donc la consommation du détenteur du mobile et non celle de l'ensemble d'un foyer.

c) Définitions des indicateurs moyens mobiles

Parc moyen de cartes SIM du trimestre N : Il est égal au [(parc total (hors MtoM) de cartes à la fin du trimestre N + parc total (hors MtoM) de cartes à la fin du trimestre N-1) / 2]

Facture mensuelle moyenne mobile par carte SIM : elle est calculée en divisant le revenu des services mobiles (revenus voix et données, y compris *roaming out*, hors revenu des appels entrants, hors revenu des cartes « MtoM ») de l'année N par une estimation du parc moyen de cartes SIM (hors cartes « MtoM ») de l'année N rapporté au mois. Cet indicateur, qui n'intègre pas les revenus de l'interconnexion, ni ceux des services avancés, est distinct de l'indicateur traditionnel de revenu moyen par client (ARPU). L'interprétation des variations des factures moyennes globales doit tenir compte des possibles effets de structure. En effet, leurs évolutions peuvent s'expliquer par un changement dans la répartition des catégories de clients indépendamment de l'évolution des factures moyennes de chaque catégorie de clients.

Volume de données mensuel moyen mobile par carte SIM : Il est calculé en divisant le volume de données de l'année N par une estimation du parc moyen de cartes de l'année N rapporté au mois. Le volume de données inclut notamment les communications vocales et l'échange de messages interpersonnels réalisés via des logiciels/applications. Les cartes « MtoM » ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Volume de trafic mensuel moyen mobile par carte SIM : Il est calculé en divisant le volume de la téléphonie mobile (y compris *roaming out*) de l'année N par une estimation du parc moyen de cartes SIM (hors cartes internet exclusives et cartes « MtoM ») de l'année N rapporté au mois.

Nombre de messages (SMS, MMS) moyen par carte SIM : il est calculé en divisant le nombre de messages de l'année N par une estimation du parc moyen de cartes SIM (hors cartes internet exclusives et cartes « MtoM ») de l'année N rapporté au mois. Ce nombre n'inclut pas les messages surtaxés (votes lors d'émissions TV par exemple).

d) L'itinérance internationale

Le *roaming out* correspond aux services d'itinérance facturés aux clients des opérateurs mobiles français pour les services mobiles utilisés à l'étranger et pris en charge par le réseau d'un opérateur international partenaire. En revenu, sont comptabilisées uniquement les prestations facturées, spécifiquement ou au-delà du forfait, aux clients de l'opérateur pour les services d'itinérance et ce quel que soit le service (communications vocales entrantes et sortantes, services de messagerie et de données). Depuis le 15 juin 2017, les opérateurs ont l'obligation d'appliquer à ces services d'itinérance les tarifs nationaux à leurs clients voyageant au sein de l'Union européenne. Le *roaming in* correspond

à la prise en charge par un opérateur mobile français de l'ensemble des communications (voix, SMS, données) émises et reçues en France par les clients des opérateurs mobiles étrangers. Le revenu correspond à des versements entre opérateurs. Le rapport revenu/volume ne correspond à aucun tarif et en particulier pas à un tarif facturé au client.

Évolution des tarifs : depuis 2007, les tarifs d'itinérance internationale en zone UE étaient imposés aux opérateurs mobiles par un règlement européen, définissant le plafonnement des tarifs de détail.

A partir du 30 avril 2016, le plafonnement du tarif de détail de l'itinérance se faisait par comparaison au tarif national, c'est-à-dire que les frais supplémentaires par rapport aux tarifs nationaux ne pouvaient excéder les seuils fixés par le règlement : + 5 c€ HT par minute pour les appels émis à l'étranger, + 1,14 c€ HT par minute pour les appels reçus à l'étranger, + 2 c€ HT pour les SMS, de + 5 c€/Mo pour l'internet mobile.

Depuis le 15 juin 2017, les prix en itinérance en Europe doivent correspondre aux tarifs nationaux.

Les tarifs de gros ont été fixés à partir du 1^{er} juillet 2022 à 0,4 c€/message pour les SMS (contre 1 c€/message pour la période du 15 juin 2017 au 30 juin 2022) ; à 2,2 c€/min pour la voix (contre 3,2 c€/min pour la période du 15 juin 2017 au 30 juin 2022) et à 2,0 €/Go pour l'internet mobile (contre 2,5 €/Go pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, et 3,0 €/Go pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021).

Plus d'informations sur : <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/grand-dossier-roaming.html>

C. Règle d'allocation des revenus dans le cas d'offres couplées fixe-mobile

Dans le cas des offres couplées fixe – mobile (offre incluant au moins un service fixe et un service mobile), le revenu des services couplés doit être alloué comme suit :

- Lorsque l'offre couplée est vendue à un prix unique pour l'ensemble des services offerts, le prix de chacun des services (fixe et mobile) à considérer est celui qui aurait été appliqué au client si la brique en question était souscrite isolément. La réduction du tarif est alors appliquée au prorata de l'ensemble des services composant l'offre.
- Lorsque l'offre couplée est vendue sous forme d'une réduction appliquée à un ou plusieurs services, l'opérateur comptabilisera le revenu net des remises appliquées à chaque service.
- Le revenu attribuable aux services mobiles sera comptabilisé dans les recettes des services mobiles.
- Le revenu attribuable aux services fixes sera comptabilisé dans les recettes des services fixes.

D. Services à valeur ajoutée

Les revenus des services à valeur ajoutée correspondent à l'ensemble des sommes facturées par les opérateurs aux clients, y compris les sommes reversées par les opérateurs aux sociétés fournisseurs de services. On considère ici tous les services à valeur ajoutée accessibles par le réseau fixe ou mobile, pour lesquels le tarif global comprend, d'une part, le tarif pour l'acheminement de la communication et, d'autre part, le tarif du service offert au client, ainsi que les services gratuits pour l'appelant (ou libre appel). Les services de renseignements téléphoniques sont associés aux services à valeur ajoutée.

La réforme de la tarification des appels à destination des SVA est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Elle a conduit à distinguer le tarif de la communication rémunérant l'opérateur de celui du service rémunérant l'éditeur. Depuis cette réforme, la communication vers les services spéciaux banalisés et surtaxés est facturée au prix d'un appel vers un numéro de téléphone fixe quel que soit le réseau

d'appel, fixe ou mobile. De même, cette réforme met en œuvre la gratuité totale des communications vers les services à valeur ajoutée gratuits, que l'appel ait été passé depuis un réseau fixe ou mobile.

A compter du 1^{er} octobre 2015, date d'entrée en vigueur de la réforme des services à valeur ajoutée, les numéros spéciaux ont été définis comme suit :

- les numéros à tarification gratuite (numéros à dix chiffres commençant par 0800 à 0805, de tous les numéros courts à 4 chiffres commençant par 30 ou 31 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 32, 34, 36 ou 39) : numéros vers lesquels les appels ne font plus l'objet d'aucune facturation au départ des réseaux fixes ou mobiles ;
- les numéros à tarification normale (numéros à dix chiffres commençant par 0806 à 0809 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3) : numéros vers lesquels les appels sont facturés au prix d'un appel vers un numéro fixe (" appel normal ") ;
- les numéros à tarification surtaxée (numéros à dix chiffres commençant par 081, 082, 0809 et de certains numéros courts à 4 chiffres commençant par 1 ou 3) : numéros vers lesquels les appels sont facturés au prix d'un appel vers un numéro fixe (" appel normal ") auquel s'ajoute le prix du service défini par l'éditeur. Ces numéros permettent à des éditeurs de vendre des contenus ou des services spécifiques par voie téléphonique (prévisions météo, renseignements, achats de billets, etc.).

La décision n° 2018-0881 établissant le plan de numérotation et ses règles de gestion (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/18-0881.pdf) a pour objet d'établir une version actualisée et consolidée du plan de numérotation qui rassemble l'ensemble des conditions d'utilisation et des règles de gestion applicables aux ressources en numérotation attribuées par l'Autorité. Elle élargit notamment le périmètre du plan de numérotation au plan d'identification des réseaux publics et des abonnements, au plan de signalisation sémaphore et aux codes identifiant de réseau qui faisaient, avant l'adoption de la présente décision, l'objet de décisions spécifiques.

Les décisions n° 2019-0954 et n° 2022-1583 modifient la décision n° 2018-0881 (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/22-1583.pdf). Elles ont « pour objet de moderniser le cadre relatif à l'attribution et à l'utilisation des ressources en numérotation afin, notamment, de tenir compte de l'évolution des besoins des opérateurs et des utilisateurs finals et de répondre à certaines nouvelles problématiques rencontrées par ces acteurs ».

Les services à valeur ajoutée de type « données »

Ils ne concernent que les clients des opérateurs mobiles. Ils incluent la facturation des SMS et MMS permettant à un client en réponse à un SMS qu'il envoie d'obtenir un contenu (téléchargement) ou de participer à un événement, par exemple, les services kiosque « Gallery », services d'alerte, de « chat », services de type météo, astrologie, téléchargement de sonneries, les votes lors d'émissions TV, etc. Les services de contenu (hors voix) facturés par l'opérateur (vidéo à la demande, presse en ligne, livres numériques par exemple) ne sont pas comptabilisés dans cette rubrique mais dans le chiffre d'affaires des services mobiles.

Les services de renseignements

La décision n° 2018-0881 dispose également dans la partie 7.6.2 des motifs qu'à compter du 1^{er} août 2021, les numéros de renseignements téléphoniques ayant choisi une « tarification majorée » doivent respecter les plafonds tarifaires suivants :

Format du numéro	Tarif composante « C »	Tarif composante « S » (hors TVA)	
		Facturation à la durée	Facturation à l'acte
<i>118 XYZ</i>	<i>Banalisé</i>	<i>S ≤ 0,667 € / minute</i>	<i>S ≤ 2,500 € / appel</i>

Les anciens plafonds étaient pour mémoire de 2,5 € par appel + 2,5 € par minute.

La loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037307624/>), qui dispose à l'article 28 qu'« à compter du 1^{er} janvier 2021, les administrations au sens du 1^o de l'article L. 100-3 du code des relations entre le public et l'administration, à l'exception des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ne peuvent recourir à un numéro téléphonique surtaxé dans leurs relations avec le public au sens du 2^o du même article L. 100-3. »

E. L'interconnexion fixe et mobile

L'interconnexion est l'ensemble des services offerts entre opérateurs résultant d'accords dits d'interconnexion. En cas de rapprochements ou de concentration d'entreprises, une partie des flux entre entreprises disparaît.

Les revenus et les volumes de l'interconnexion ne sont pas établis sur les mêmes périmètres, ce qui rend un rapprochement entre ces deux indicateurs inapproprié pour une estimation de prix moyen (les revenus d'interconnexion incorporent des revenus fixes, tels que les paiements au titre des liaisons de raccordement ainsi que des prestations entre opérateurs).

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que les chiffres de l'interconnexion ci-dessus peuvent ne pas être exempts de doubles comptes, notamment sur le champ des opérateurs fixes.

Interconnexion fixe

Le revenu relatif aux services de capacité vendus à des opérateurs, comptabilisé sur le marché de détail jusqu'en 2014, figure depuis dans la rubrique « services d'interconnexion et d'accès des opérateurs fixes ». Les données ont été rétropolées pour en tenir compte. Lire également, en début de publication les remarques générales.

L'année 2013 a été marquée par une modification dans la structure du marché des services de capacité aux opérateurs : la fusion entre France Télécom et Orange a entraîné une suppression des flux financiers entre ces deux sociétés. Avant cette date, France Télécom vendait des services de capacité à Orange. Afin d'évaluer l'évolution de ces prestations entre 2012 et 2013 sur des données comparables, les données de revenu publiées sur l'année 2012 correspondent au champ 2013, c'est à dire hors ventes entre France Télécom et Orange. Les données des années 2012 et 2013 ne sont pas comparables à celles des années précédentes.

Les prestations de gros d'accès au haut débit comprennent le revenu du dégroupage et des prestations du « bitstream » ou équivalentes au « bitstream ». Le tarif récurrent mensuel de l'accès total à la boucle locale et la sous boucle-locale cuivre (dégroupage total) (y compris IFER) s'élevait à 10,04 euros HT entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 décembre 2023 et à 11,27 € HT entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024. Ce montant s'élève à 11,14 euros HT depuis le 1^{er} juillet 2024 et jusqu'au 30 juin 2025. Le tarif récurrent mensuel de l'accès partagé à la boucle locale et à la sous boucle locale cuivre (dégroupage partiel) s'élève quant à lui à 1,77 euro HT par mois.

.

Pour plus d'informations sur le dégroupage :

- [Décision n° 2025-0824 de l'Arcep en date du 6 mai 2025 fixant le plafond du montant unitaire de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux \(IFER\) pour les mois de juillet 2025 à juin 2026](#)
- [Décision n° 2023-2821 de l'Arcep en date du 14 décembre 2023 fixant un encadrement tarifaire pour les années 2024 et 2025 des accès à la boucle locale cuivre soumis à l'obligation d'orientation vers les coûts imposée par la décision n° 2023-2802 d'analyse du marché 1](#)

- Le tarif de terminaison d'appels fixe, pour l'ensemble des opérateurs, est de 0,07 c€ depuis le 1^{er} juillet 2021 contre 0,077 c€ depuis 2017.

Le bitstream correspond à une offre de gros qui permet aux opérateurs alternatifs, via un raccordement sur un point de livraison (régional ou national) de l'opérateur historique, de commercialiser des services à haut débit dans les zones dans lesquelles ils ne sont pas présents au titre du dégroupage.

Interconnexion mobile

Les services d'interconnexion des opérateurs mobiles comprennent les revenus de la terminaison d'appel voix et SMS, le roaming in ainsi que les revenus des prestations de collecte des MVNO/full MVNO ou des opérateurs en itinérance nationale.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le prix maximum de la terminaison d'appel vocal mobile est de 0,2 c€/min pour l'ensemble des opérateurs mobiles (métropole et DOM à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon) contre 0,4 c€/min depuis le 1^{er} janvier 2023. A Saint-Pierre-et-Miquelon, ce tarif est plafonné depuis le 1^{er} juin 2022 à 0,8 c€/min contre 10 c€/min entre janvier 2015 et juin 2022.

La terminaison d'appel SMS est d'1 c€/SMS pour tous les opérateurs (métropole et DOM) depuis le 1^{er} juillet 2013.

Pour plus d'informations sur les terminaisons d'appels mobiles : <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-thematiques-transverses/les-terminaisons-dappel.html>